

**Sujet :** [INTERNET] Parc eolien des Forges

**De :** "karinegaillart@yahoo.com" <karinegaillart@yahoo.com>

**Date :** 05/07/2022 10:52

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Opposition totale à ce projet eolien:

\* les deux sevres et la vienne ont dépassé le seuil de saturation en consacrat l'essentiel de l'eolien en Nouvelle Aquitaine.

. le projet est en contradiction avec le voeu du pays de gatine d'eviter le mitage en imposant des parcs d'au moins 4 mats

le dossier présenté est totalement indigeste, découpé en des dizaines de dossiers sans sommaire et devient donc vite incompréhensible

karine gaillart les forges



**Sujet :** [INTERNET] Enquête Éolien

**De :** Gerrit Jan <g\_blankemeijer@orange.fr>

**Date :** 07/07/2022 12:54

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie à :** Robert Spiele <rhspiele@me.com>

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 16 Vieille Vigne Vasles je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet:

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ce grandes éoliennes.
- d) Le parcours de golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et Vasles et tous ses lieux-dits. Le éoliennes prévues auront un effect désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que se projet soit renoncé.

Cordialement,

Mr. Gerrit Jan Blankemeijer  
16 Vieille Vigne  
Vasles

Verstuurd vanaf mijn iPad



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de la Naulerie - Les Forges (79)

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 07/07/2022 17:04

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je découvre avec stupeur sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres le dossier d'enquête publique du parc éolien de la Naulerie aux Forges (79).

Sauf erreur de ma part (qui n'aurait d'ailleurs aucune conséquence sur la remarque qui suit) : plus de 265 documents. Record battu !

A n'en pas douter, cette "logorrhée" est un frein (volontaire ?) à sa consultation. Comment résister à un tel saucissonnage sans le moindre sommaire ?

Puisque vous êtes supposé avoir pris connaissance de la totalité de ce dossier, je vous souhaite bon courage, ou si cela est déjà fait je vous félicite et vous admire.

**Ne sachant pas encore si j'aurai le temps ou la persévérance d'aller jusqu'au bout, je vous prie de noter d'ores et déjà ma farouche opposition à ce projet dont le faible nombre de mâts constitue incontestablement un mitage dans une région déjà complètement saturée.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de la Naulerie aux Forges 79

**De :** ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

**Date :** 08/07/2022 09:15

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des Deux Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,



**Gérard ROLLIN**  
**Chef de service commercial Eolien et Solaire**  
Tél. 06 61 09 09 27  
[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)



COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>





**Sujet :** [INTERNET] Projet Éolien de la Naulière  
**De :** Rob van Rozendaal <rob@vanrozendaal.com>  
**Date :** 08/07/2022 14:11  
**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr  
**Copie à :** Jur ibiza <juribiza@aol.com>

Au Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Éolien de la Naulière

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de 13 maisons al Vasles et une a Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Notre maisons:

2, Grand Aveneau, Vasles  
3, Grand Aveneau, Vasles  
4, Grand Aveneau, Vasles  
6, Grand Aveneau, Vasles  
7, Grand Aveneau, Vasles  
8, Grand Aveneau, Vasles  
9, Grand Aveneau, Vasles  
10, Grand Aveneau, Vasles  
11, Grand Aveneau, Vasles  
12, Grand Aveneau, Vasles  
13, Grand Aveneau, Vasles  
17, Grand Aveneau, Vasles  
19, Grand Aveneau, Vasles  
40, Rue de la Vieille Vigne, Les Forges

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causent une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits.

Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.

- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,  
Robert van Rozendaal  
représentant de  
EURL Villa Forges Valeses  
Rue de la Vieille Vigne 40

79340 Vasles

France

tel/wa: +31 655 356344

**Sujet :** [INTERNET] Enquete Publique

**De :** René Meerkerk <rmeerkerk67@outlook.com>

**Date :** 08/07/2022 16:42

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Vous trouverez ci-joint ma lettre d'objection concernant l'implantation d'éoliennes à proximité du noyau communal des Forges

Cordialement,

Rene Meerkerk  
18, Bourg Est, 79340 Les Forges

— Pièces jointes : —

---

Enquete Publique.docx

15,2 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 14 Bourg Est, Les Forges} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

René Meerkerk

18 Bourg Est, 79340 Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] PE de la Naulerie

**De :** "Robert Spiele" <rhspiele@me.com>

**Date :** 09/07/2022 13:08

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 14 Bourg Est, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Robert Spiele, 14 Bourg Est, Les Forges

Robert Spiele  
Argonautenweg 15Q  
3054 RP Rotterdam  
Tel: 010-4223454  
Mob: 06-23599482  
e-mail: rhspiele@me.com



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie

**De :** Han LOKKERBOL <han.lokkerbol@icloud.com>

**Date :** 09/07/2022 16:51

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Pour votre information.

---

Verstuurd vanaf mijn iPhone

— Pièces jointes : —

---

Document\_2022-07-09\_164740.pdf

2,6 Mo



Au:

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 24 L'Avenueau, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

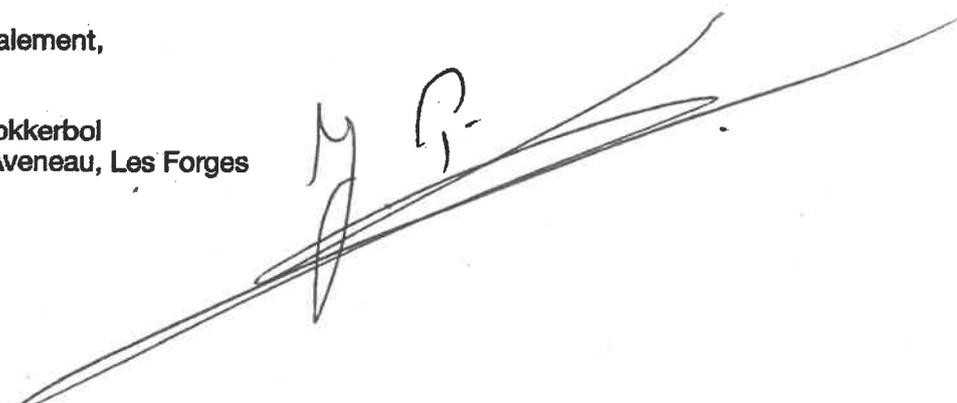
Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet:

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes.
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

J.P. Lokkerbol  
24 L'Avenueau, Les Forges

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Lokkerbol', written over a long horizontal line.



**Sujet :** [INTERNET] Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Ester Voortman <ester.m.voortman@gmail.com>

**Date :** 09/07/2022 21:37

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 11 rue de la Vigiliere Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Ester Voortman

11 Rue de la Vigiliere

Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** idriss rouchiche <idrissrouchiche@gmail.com>

**Date :** 09/07/2022 21:46

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 17 Bourg Est, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.

La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.

La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes

Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits.

Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.

La menace sur le développement touristique local.

La valeur de ma propriété sera diminuée.

La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Idriss Rouchiche

17 Bourg Est, Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] PE de la Naulerie / Eoliens LES FORGES

**De :** <ed.gerritsen@ziggo.nl>

**Date :** 11/07/2022 16:09

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Au :**

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 8 Rue de la Vigelière, LES FORGES je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Eduard Gerritsen

8 Rue de la Vigelière

79340 LES FORGES



Envoye par email: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
July 11, 2022

En tant que propriétaire de l'appartement {28} au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

**Terence D. Inch**

Château des Forges – Le Bourg – {28}



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien

**De :** Annette Ramselaar <annetteramselaar@hotmail.com>

**Date :** 12/07/2022 14:11

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** "jan\_hartsuiker@hotmail.com" <jan\_hartsuiker@hotmail.com>

**Au :** Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 6 Bourg Est, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

1. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
2. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
3. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
4. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
5. La menace sur le développement touristique local.
6. La valeur de ma propriété sera diminuée.
7. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Jan Hartsuiker / Annette Ramselaar

6 Bourg Est, Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes

**De :** "Marja Dijkers" <marja.dijkers@orange.fr>

**Date :** 13/07/2022 16:20

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur le Commissaire Enqueteur.

Cordialement,

Marja Dijkers

16 l'Avenueau

— Pièces jointes : —

---

Eoliennes.docx

13,0 Ko



Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 14 Bourg Est, Les Forges} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

{Marja Dijkers

{16 L'Avenue Vasles}



**Sujet :** [INTERNET] projet éolien de la Naulerie

**De :** <j.c.post@hccnet.nl>

**Date :** 14/07/2022 22:01

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 4 L'Aveneau Vasles, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes.
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Hans Post, 4 L'Aveneau Vasles



Dit e-mailbericht is gecontroleerd op virussen met Avast antivirussoftware.  
[www.avast.com](http://www.avast.com)



**Sujet :** [INTERNET] Opposition aux parcs éoliens

**De :** <leslie.shaw@wanadoo.fr>

**Date :** 17/07/2022 11:35

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : 

---

La Naurelie - opposition - model letter with email address.docx

93,5 Ko



Envoyé par email: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

17-07-2022

En tant que propriétaire de l'appartement {your apartment no} au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

M & Mme Francis Shaw

Château des Forges – Le Bourg – 13 Appt



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie

**De :** Paul van der Stijl - Stijma.nl <PvanderStijl@stijma.nl>

**Date :** 18/07/2022 10:30

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** Monique Caubo <MoniqueCaubo@kpnmail.nl>

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête



Poort van Midden Gelderland Rood 21  
NL6666 LS Heteren  
Postbus 27  
NL6666 ZG Heteren

Tel. +31 26 479 04 42  
[www.stijma.nl](http://www.stijma.nl)  
[pvanderstijl@stijma.nl](mailto:pvanderstijl@stijma.nl)

This email transmission is confidential. It is intended only for the attention of the addressee. If the email transmission is received other than by the addressee you are requested to immediately return the email to advise of the misdirection and make arrangements for its immediate deletion. The email transmission is the property of Stijma Triltechniek BV and any information contained therein is legally protected. The unauthorised reading, copying, distribution of, or dissemination of the email transmission or any information contained therein is strictly prohibited

—Pièces jointes : —

La Naurelie - opposition .pdf

89,0 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête



Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

18-07-2022

En tant que propriétaire de l'appartement 22 au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Paul van der Stijl

Château des Forges – Le Bourg – appartement 22



**Sujet :** [INTERNET] contribution EP parc éolien La Naulerie Sur la commune des Forges

**De :** Isabelle DUPONT <jidupont@orange.fr>

**Date :** 18/07/2022 15:20

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint ma contribution absolument défavorable au projet de parc éolien sur la commune des Forges.

En tant que propriétaire de Monument historique investie, je vous remercie de bien vouloir prononcer un avis défavorable à ce projet dans un secteur en total saturation visuelle.

Isabelle DUPONT

06 45 10 65 04

Château de Montreuil Bonnin

Page Facebook

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

2022-07-19 contribution Isabelle DUPONT Les Forges.pdf

90,1 Ko



Isabelle DUPONT  
Propriétaire du château de Montreuil Bonnin  
Montreuil Bonnin  
86470 Boivre-la-vallée  
[chateau.montreuilbonnin@hotmail.com](mailto:chateau.montreuilbonnin@hotmail.com)  
tel 06 45 10 65 04

18/07/2022

Contribution à enquête publique – Demande d'autorisation environnementale - Projet éolien «La Naulerie» sur le territoire de la commune des Forges dans les Deux-Sèvres.

En tant que propriétaire du Château de Montreuil Bonnin, je crois important de revenir sur l'intérêt et les qualités de ce patrimoine sachant que le parc aurait également un impact grave très important sur le château de Marconnay et sur l'Opéra de Sanxay.

### **QUALITÉS DU MONUMENT**



#### **I Rapide historique du château de Montreuil Bonnin.**

Témoin exceptionnel de l'architecture militaire du début du XIII<sup>e</sup> siècle, le château de Montreuil Bonnin est un haut lieu de l'histoire du Poitou. Il a joué un rôle militaire et économique de premier plan depuis les Plantagenêt jusqu'aux guerres de religion.

Depuis la fée Mélusine, à qui la légende attribue la construction du donjon, de nombreux personnages illustres s'y sont succédés : Aliénore d'Aquitaine, Richard Cœur de Lion, Blanche de Castille, Saint-Louis, Alphonse de Poitiers, du Guesclin, François de la Noue,...

Position avancée pour la protection de la ville de Poitiers, le château de Montreuil Bonnin abritait l'un des plus importants ateliers monétaires du Moyen-âge.

#### **II Prix- classement**

Le château est classé Monument historique dès 1840, premier classement Mérimée

Il reçoit 2 prix des Vieilles Maisons Françaises et 2 prix de la Demeures Historiques en 2014 et 2016 pour soutenir les travaux de sauvegarde engagés depuis 2012 par les actuels propriétaires.

Prix loto du patrimoine Stéphane Bern 2018 pour la sauvegarde du donjon.

Prix Europa Nostra et Prix du public 2019

Les travaux sont réalisés en concertation étroite avec la Drac et à ce titre bénéficie de 40% de subvention.

### **III Travaux**

2012: étude de diagnostic

2013: restauration du mur de refend

2015: restauration de la baie géminée et cristallisation du logis médiéval

2017: sauvegarde et restauration du mur d'enceinte

2018: restauration de la petite maison pour accueillir du public

2019- 2020: restauration de la poterne

2020- 2023: Restauration du donjon intérieur et extérieur

### **IV Ouverture au public**

- Les fossés du château sont ouverts au public gratuitement toute l'année. Il est très emprunté par les randonneurs, les locaux et les touristes.

- Le château est ouvert tous les après midi du 20 août au 30 sept

- L'association des amis du château qui regroupe environ 80 adhérents organise 3 évènements par an. La fête médiévale lors des Journées du patrimoine (700 pers en 2021), un concert pour la Nuit des châteaux (100 pers) un concert en juin (100 pers)

- Le château reçoit des classes de primaire pour une visite culturelle et pédagogique.

- le château est loué en gîte environ 11 semaines par an pour 15 pers.

- Le château projette de louer en chambre d'hôtes insolites médiévale dans la poterne et bientôt dans le donjon dès septembre prochain.

### **ETUDE DU DOSSIER**

Le dossier de l'enquête me paraît très insuffisant quant aux impacts sur le château de Montreuil Bonnin pour 2 raisons subséquentes: les qualités, intérêts du monument et du site sont insuffisamment évalués en tant que tels, de sorte que la covisibilité et la saturation visuelle future n'ont pu qu'être minimisés et sous-évalués.

Sur la question de l'intervisibilité, on constate des incohérences dans le dossier si on tient compte de tous les monuments historiques en proximité directe du parc. D'autant que le pétitionnaire souligne lui-même le phénomène d'additivité du projet qui vient « densifier ce contexte ».

Sur le fond, il est essentiel de prendre en compte la covisibilité des éoliennes et - autre fait non négligeable - la saturation visuelle que risque inmanquablement d'engendrer le projet compte-tenu du contexte.

Ajouté au parc déjà construit (champs Chagnot), en projets accordés non encore construit (Valorem 1 et 2), La plaine e Beaulieu (en projet), le nouveau projet contribue à créer un encerclement, sinon une densification importante d'ue à 19 éoliennes, situation qui engendre de facto une saturation visuelle. La densité de l'ensemble, la multiplication des éoliennes, toutes visibles depuis le château et la terrasse, portent en cela une atteinte grave et excessive au monument classé et aux paysages environnants.

## **CONCLUSION**

L'intérêt historique, architectural et culturel des monuments historiques et du site archéologique de Sanxay avec son opéra de renommée internationale n'est plus à démontrer.

Une éventuelle autorisation à ce projet éolien poserait un problème de cohérence de politiques publiques. En effet, l'Etat subventionne 40% des travaux de restauration, d'entretien et sauvegarde des monuments classés et emblématiques (château de Montreuil Bonnin, Château de Marconnay,...), les activités artistiques et culturelles telles que les tanneries de Lavausseau et l'opéra de Sanxay, Elle porterait une atteinte grave à la beauté et l'aménité des paysages, la richesse de notre patrimoine historique et culturel et dès facto à l'économie induite sur notre territoire grâce au tourisme et aux travaux d'entretien et de sauvegarde caractéristique d'un monument historique.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette contribution et espère que vous délivrerez un avis défavorable à ce projet.

Isabelle DUPONT





**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes des Forges

**De :** sanxay@departement86.fr

**Date :** 19/07/2022 10:24

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint des documents concernant les éoliennes des Forges.

Cordialement.

Catherine FORESTIER (Maire de SANXAY)

--

Mme Corinne GOUAICHAULT

Mme Sophie POHER

Mairie de SANXAY

Place de la Mairie

86600 SANXAY

Tel : 05-49-53-51-20

— Pièces jointes : —

---

Eoliennes des Forges Juillet 2022.pdf

396 Ko



Objet **TR : Re: Infos suite au conseil municipal d'hier le 11/7/22**  
De catherine forestier <catherine.forestier8@orange.fr>  
À sanxay <sanxay@departement86.fr>  
Date 2022-07-13 08:27  
Priorité Normale



**Le :** 12 juillet 2022 à 23:59 (GMT +02:00)

**De :** "Hélène Moreau" <helene.moreau86@orange.fr>

**À :** "QUINTARD Jean-François" <jeanfrancoisquintard@orange.fr> ,

"FORESTIER Catherine" <catherine.forestier8@orange.fr> , "DOUDOUX bruno" <br.doudoux@outlook.fr> ,

"ROBERT Yannis" <robertyannis@yahoo.fr> , "GREFFIER Jacky" <jacky.greffier0149@orange.fr> ,

"Philippe PRIOUX" <pprioux@orange.fr> , "CONTRERAS roselline" <contrerasroseline@gmail.com> ,

"DESCOUT-DOUX Carole" <carole.doux@orange.fr> , "BOISSINOT Alexandre" <boiss\_a@yahoo.fr> ,

"GRASSET Guilaine" <guilaine.grasset@aliceadsl.fr> , "LACOUX jean-François" <jf.lacoux@gmail.com> ,

"FILLON Marcel" <fillonmarcel86@gmail.com> , "MÉTOIS Stéphane" <metoisstephane7@gmail.com> ,

"VINCENT Dominique" <dominique.vincent0283@orange.fr>

**Objet :** Re: Infos suite au conseil municipal d'hier le 11/7/22

Bonjour Philippe,

Je te remercie pour tous ces documents très intéressants.

Je note cependant quelques détails contradictoires et surprenants au sujet du projet éolien et son incidence sur le site gallo-romain :

Dans l'enquête publique, il est écrit dans la synthèse de l'étude paysagère PDF n° 58 :

***L'aire immédiate possède plusieurs sites touristiques à enjeux. Le site gallo-romain de Sanxay possède une sensibilité très forte au projet (éolien) puisque les gradins du théâtre sont orientés dans la direction du site d'implantation...***

Pour la présentation au conseil municipal de Sanxay, les choses ne sont pas écrites de la même manière :

***Concernant le site gallo-romain, le bureau d'études paysager indépendant évalue le projet (qui se situe à 3,4***

***km du site d'Herbord) comme ayant une incidence modérée :***

***... Par ailleurs, l'emprise visuelle n'est pas très importante, ce qui participe à rendre l'incidence faible. »***

**Mieux encore :**

***Concernant Les Soirées Lyriques de Sanxay, ayant lieu trois jours par an au mois d'août, le projet éolien ne suscitera aucun impact négatif sur la tenue des représentations de ce festival.***

Cordialement

Hélène M.

# Intégration paysagère

## Patrimoine

- L'étude paysagère réalisée par un bureau d'études indépendant statut que :

*« Parmi les 18 édifices protégés au titre des monuments historiques, les 3 sites paysagers, seuls 5 d'entre eux présentent une covisibilité avec le projet allant de très faible à modérée, notamment :*

- Le Château de Marconnay
- Les Ruines gallo-romaines d'Herbord
- L'Église de Nesde
- Le Logis du 17ème siècle
- L'Église Saint-Martin »

- Concernant l'Église de Nesde, La confidentialité du point de vue et le faible enjeu relatif à l'édifice expliquent néanmoins une sensibilité relativement faible.

- Incidence faible aux abords de l'enceinte du château de Marconnay en direction du projet et nulle à l'intérieur:

*« On peut constater sur cette vue que le projet est partiellement visible depuis l'intérieur de l'enceinte du château. En effet, il existe une légère covisibilité indirecte avec les éoliennes depuis cet endroit, car on peut distinguer ponctuellement le projet à travers des fenêtres visuelles dans la haie arborée. Par ailleurs, les dimensions des éoliennes leur permettent de bien s'intégrer au contexte végétal. Ainsi, l'incidence est faible. »*

**FORESTIER Catherine**

**Château de MARCONNAY**

**86600 SANXAY**

**LE 4 JUILLET 2022**

**Objet : Installation d'éoliennes à l'ouest d'un Château médiéval classé**

**Madame, Monsieur**

**Je me permets de vous alerter sur un projet d'implantation de 2 éoliennes.**

**Intriguée par un mat qui brillait rouge à la tombée de la nuit, à l'ouest de mes douves.**

**Après renseignements, j'ai appris avec stupeur que 2 éoliennes de 200 mètres de hauteur allaient être implantées SUR LA COMMUNE DES forges DANS LES DEUX SEVRES**

**LE CHATEAU DE MARCONNAY, situé à l'ouest de la commune de SANXAY dans la Vienne est classé monument historique y compris son enceinte depuis 1929.**

**J'ai acquis ce château en 1982 ; grâce à l'Etat, j'ai entrepris de nombreux travaux, et j'organise des visites publiques y compris les journées portes ouvertes des monuments.**

**Le château est ceinturé par des douves datant du moyen âge ; Le paysage bocager est très verdoyant, un étang à proximité très prisé des pêcheurs ; bien sur les greniers du château sont habités par des chauves souris.**

**Je suis très inquiète sur l'image que l'on va laisser aux générations futures ; nous essayons avec difficulté de conserver notre patrimoine alors que le porteur de projet la société VALECO se permet d'indiquer une incidence faible aux abords de l'enceinte du château.**

**Que puis je faire les 2 éoliennes font 200 mètres de hauteur, un arbre ne fait que quelques mètres.**

**Je vous prie, Madame, Monsieur de croire en ma parfaite considération.**

**Catherine FORESTIER**



Objet RE: SANXAY projet d'éoliennes  
De CADARS Stéphanie <stephanie.cadars@culture.gouv.fr>  
À <sanxay@departement86.fr>  
Date 2022-06-24 11:35



Bonjour,

Je vous remercie pour cet envoi.

Ce dossier éolien se situe dans le département voisin des Deux-Sèvres sur la commune Les Forges -lieu-dit Les Nauleries.

Nous avons fait en sorte que la préfecture du 79 et la DREAL NA nous sollicite sur ce dossier (tout comme l'ont été nos collègues de l'UDAP79 ; seul compétent pour intervenir sur son département).

Nous avons transmis un avis argumenté et étayé à la DREAL sur ce dossier avec une position très défavorable au regard des impacts patrimoniaux relevés tant sur le site gallo-romain (le CMN a été alerté et s'est aussi manifesté défavorablement sur ce projet) que pour le château de Marconnay et autres MH du secteur. Notre collègue et homologue (Jean Richer, ABF chef de l'UDAP79) a également transmis et émis un avis défavorable sur ce dossier. Toutefois, au regard du cadre de nos contributions sollicitées pour tout projet éolien mais restant simplement consultatives, je reste très dubitative sur la prise en compte réelle de nos arguments patrimoniaux et paysagers.

A ce stade, nous ignorons les suites données à ce dossier (dans le département voisin où encore une fois nous ne sommes pas compétents pour intervenir) et si celui-ci est déjà passé en enquête publique puis en commission départementale des sites de la nature et des paysages (CONPS) qui est là encore une instance consultative et donc facultative.

Aussi, dans ce contexte et pour mobiliser les autorités sur ce dossier, le mieux serait que Mme la Maire sollicite de manière conjointe les préfets des 79 et 86 sur ce projet et que le conseil municipal de Sanxay se prononce défavorablement à ce projet en argumentant son choix et avec un délibération officielle ainsi qu'une forte mobilisation lors de l'enquête publique.

Voir sur site de la préfecture du 79, le résumé non technique de ce dossier :

"Note de présentation non technique

Société PE de la Naulerie - 13/06/2022 11:09 - 2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE PROJET ÉOLIEN DE LA NAULERIE (79) COMMUNE DE LES FORGES AVRIL 2021

Identité du Maître d'Ouvrage : Parc Éolien"

[https://www.deux-sevres.gouv.fr/contenu/recherche?SearchText=Recherche%200%20t%20cm&filter\[\]=&path:66&dateFilter\[\]=](https://www.deux-sevres.gouv.fr/contenu/recherche?SearchText=Recherche%200%20t%20cm&filter[]=&path:66&dateFilter[]=)

A notre niveau, le nécessaire a donc déjà été fait sur ce dossier en espérant que nos arguments seront entendus.

Restant à votre disposition et celle de Mme la Maire pour tout autre échange (téléphonique de préférence).

Bien cordialement,

Stéphanie CADARS  
Ingénieur du patrimoine  
ORAC Nouvelle-Aquitaine  
UDAP de la Vienne  
Tél : 05 49 55 63 23 ou 06 88 07 45 80

-----Message d'origine-----

De : [sanxay@departement86.fr](mailto:sanxay@departement86.fr) <[sanxay@departement86.fr](mailto:sanxay@departement86.fr)>  
Envoyé : vendredi 24 juin 2022 11:10  
À : CADARS Stéphanie <[stephanie.cadars@culture.gouv.fr](mailto:stephanie.cadars@culture.gouv.fr)>  
Objet : SANXAY projet d'éoliennes

Bonjour Madame CADARS,

Madame le Maire Catherine FORESTIER doit vous envoyer un mail de son ordinateur personnel pour vous expliquer son problème avec les éoliennes du dossier ci-joint.

Je vous souhaite une bonne et agréable journée.

Cordialement,

SOPHIE POHER

--  
Mme Corinne GOVAICHAULT  
Mme Sophie POHER

Mairie de SANXAY  
Place de la Mairie  
86600 SANXAY  
Tel : 05-49-53-51-20

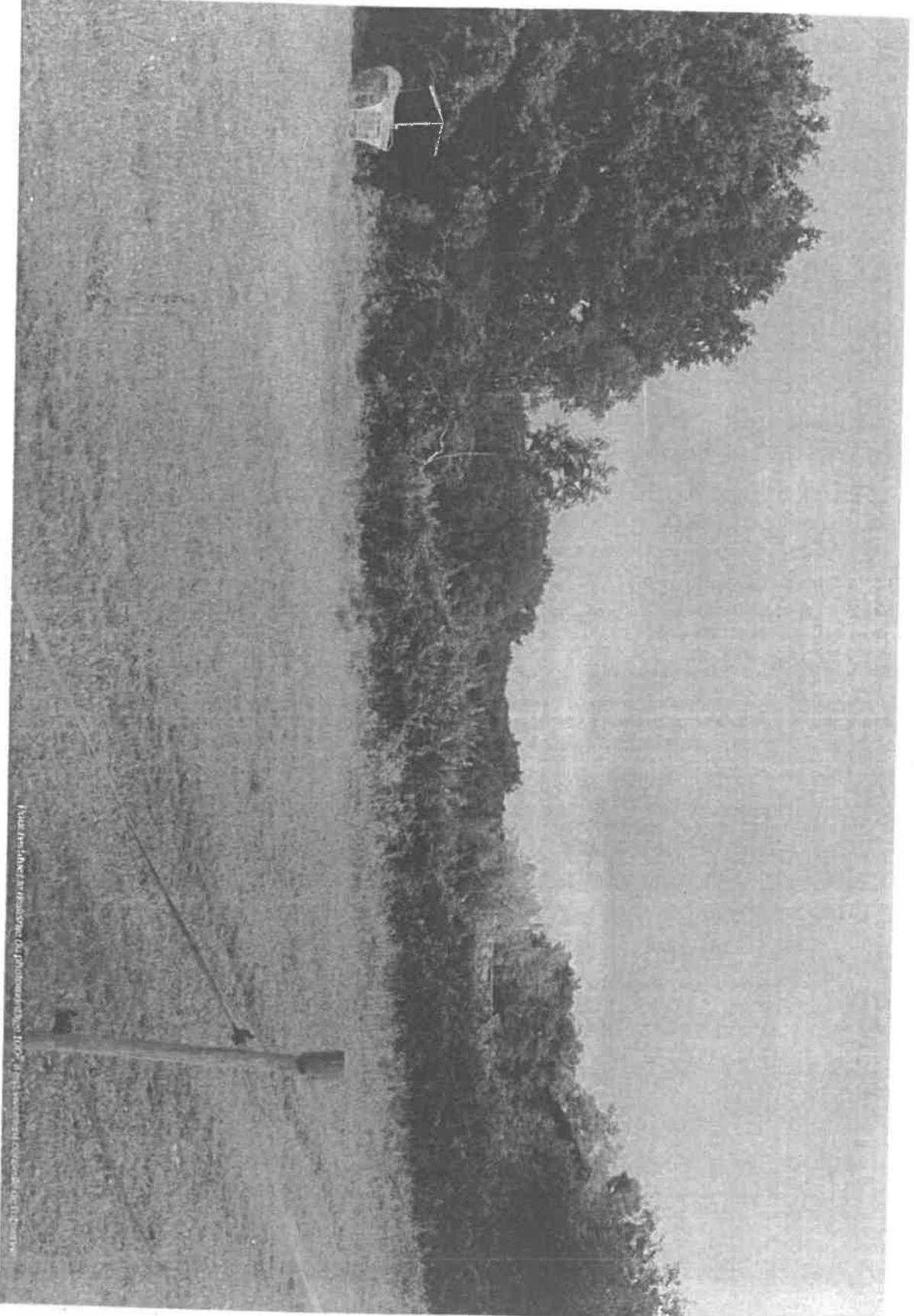
-----  
Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

De nombreuses menaces prolifèrent actuellement par messagerie électronique. Si le contenu de ce message vous semble douteux (pièce jointe, lien, expéditeur, langue de rédaction, etc ...) veuillez avertir rapidement le support de la DSI, en outre, en cas de doute ne jamais ouvrir les pièces jointes ou cliquer sur les liens en provenance de ces adresses internet d&#39;expéditeurs inconnus.

Merci de votre vigilance. Pour nous remonter une erreur de filtrage, veuillez vous rendre ici : <https://www.security-mail.net/reporter.php?>

[mid=c077\\_62b58552\\_37048\\_0&r=sanxay%40departement86.fr&s=stephanie.cadars%40culture.gouv.fr&o=RE%3A+SANXAY+projet+d%27XC3%A9+éoliennes&verdict=C&c=25de2733bd4232462](https://www.security-mail.net/reporter.php?mid=c077_62b58552_37048_0&r=sanxay%40departement86.fr&s=stephanie.cadars%40culture.gouv.fr&o=RE%3A+SANXAY+projet+d%27XC3%A9+éoliennes&verdict=C&c=25de2733bd4232462)





Museo di Storia e Arte del Comune di Montebelluna - Montebelluna (TV) - 0421/861111

*Photomontage depuis le Château de Marconnay*

**Sujet :** Fwd: [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de La Naulerie - Les Forges (79)

**De :** PREF79 pref-contact-enquetespubliques <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Date :** 21/07/2022 14:24

**Pour :** touraine.andre@orange.fr

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien de La Naulerie - Les Forges (79)

**Date :** Tue, 19 Jul 2022 15:58:24 +0200

**De :** Thierry&Anne de Saint Victor <saintvicfamily@gmail.com>

**Pour :** [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe mes remarques concernant l'étude acoustique du projet éolien de La Naulerie réalisée par ECHO Acoustique.

En résumé de mes observations, je vous prie de bien vouloir noter les quelques remarques suivantes :

- cette étude d'ECHO Acoustique est réalisée selon le projet de norme NFS 31-114. Comme vous le constaterez dans le corps de mes observations, ce projet n'est en rien une norme. Il a été abandonné et le groupe de travail ad hoc a été dissous. De ce fait ce projet n'a aucune valeur et son utilisation est prohibée.

Pour déterminer la valeur du bruit résiduel (bruit avant l'existence du parc) ce projet utilise la méthode des médianes qui exclut les valeurs les plus extrêmes du bruit, les plus gênantes.

De même la valeur du bruit d'indice fractile 50, notée L50, ne prend en compte que les bruits audibles pendant au moins 50% du temps sur l'intervalle de mesure, dont la durée standard est égale à 10 minutes. Ce choix est une autre façon d'écrêter les bruits les plus gênants.

- sans la moindre démonstration, et sans fournir le détail des mesures qui aurait pu peut-être valider son hypothèse, ECHO Acoustique considère que le bruit résiduel dépend uniquement de la vitesse du vent et non de sa direction. Ceci est complètement faux.

Aucun site au monde, hormis la haute mer et vraisemblablement certains endroits du désert, ne présente des caractéristiques acoustiques identiques dans toutes les directions. C'est une utopie d'ingénieur.

Comme le recommande le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016, pages 141 et 142, il fallait impérativement procéder à la mesure du bruit résiduel pour les deux directions de vent dominants, sud-ouest et nord-est.

N'en déplaise à ECHO Acoustique une classe homogène de vent est caractérisée par la vitesse et la direction (avec un secteur du vent non égal à 360°).

L'hypothèse simplificatrice, mais fautive, d'ECHO Acoustique permet artificiellement de multiplier le nombre de mesures, de prétendument améliorer la qualité de l'analyse statistique et de diminuer la longueur de la campagne de mesurage. Tout ceci au détriment de la qualité des résultats, donc des riverains, et au seul bénéfice du bureau d'études acoustiques.

- les modes de bridage envisagés n'ont pour seul but que d'atteindre un bruit ambiant inférieur ou égal à 35dB(A) qui dispense de se soucier de la valeur de l'émergence, non de la diminuer.

Celle-ci mesure pourtant, certes de façon imparfaite mais réglementaire, l'impact acoustique dû à l'implantation du parc éolien.

**Les riverains entendent le bruit ambiant audible, pas la seule émergence !**

- aucune mesure n'a été réalisée à l'intérieur des habitations qui sont pourtant au sens de l'arrêté du 26 août 2011 des zones à émergence réglementée (art. 2).

L'intérieur des maisons est pourtant une zone sensible car sujette à l'amplification du bruit liée aux grandes surfaces (murs, toits, baies vitrées...) et aux phénomènes de résonance.

Comment, en l'absence de mesure à l'intérieur des habitations, pourra-t-on vérifier après installation du parc le respect de l'émergence ?

- les infrasons sont complètement ignorés bien qu'ils constituent une part importante des émissions sonores des éoliennes de grande taille (200 m à bout de pale, 5,7 MW).

Bref, toutes ces raisons font que je ne peux pas donner un blanc-seing à l'étude acoustique d'ECHO Acoustique.

**En conséquence, en vous demandant d'émettre un avis défavorable**, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR

Ingénieur Civil du Génie Maritime, Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées  
Maîtrise de Physique

—Pièces jointes : —

---

Etude acoustique La Naulerie Rq TRSV.pdf	286 Ko
Extrait2 étude acoustique GAMBA Ruffec.pdf	1,5 Mo
Extrait1 étude acoustique GAMBA Ruffec.pdf	2,6 Mo



**Etude acoustique – Projet éolien de La Naulerie – Les Forges**  
**Echo Acoustique**  
**Avril 2021**

**Page 7 – 3.1 Textes réglementaires et normes applicables**

Le projet de norme « *NFS 31-114 : Mesurage du bruit dans l'environnement avant et après installation éolienne* dans sa version de juillet 2011 » est inapplicable car il n'a strictement aucune valeur légale.

Ce projet a été officiellement abandonné en 2017 par la dissolution du groupe AFNOR.

Toute utilisation de cette norme NFS 31-114 est prohibée. La norme NFS 31-110 devait être utilisée d'autant plus que cette dernière ne fait pas appel à la « méthode des médianes » qui exclut *de facto* les valeurs extrêmes du bruit, justement celles qui perturbent les riverains et constituent les nuisances sonores.

En soi le titre « *normes applicables* » est mensonger : comme indiqué ci-dessus on ne peut pas parler de cadre réglementaire en ce qui concerne le projet de norme NFS 31-114. Il n'est pas applicable.

**Pages 7 et suivantes : 3.2 Critères réglementaires et seuils admissibles**

Les ZER (Zones à Emergence Réglementée) désignent non seulement les zones habitées, mais aussi l'intérieur des maisons.

**Voir arrêté du 26 août 2011, Article 2, Généralités.**

L'émergence doit être déterminée dans les zones à émergences réglementées qui incluent (page 138 du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016 : l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers ainsi que leurs parties extérieures (cour, jardin, terrasse); les zones constructibles existantes (opposables aux tiers et publiées) à la date de l'autorisation d'exploiter ; l'intérieur des immeubles habités ou occupés qui ont fait l'objet d'une demande de permis de construire dans les zones constructibles ci-dessus, hormis celles destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

**En soi, le critère d'émergence n'est pas suffisant : 5 dB(A) le jour, 3 dB(A) la nuit.**

ECHO Acoustique ne considère que la pondération de type A (mesures de bruit en dBA, aussi noté dB (A)) qui correspond effectivement à la sensibilité de l'oreille humaine mais ne tient pas compte des infrasons et basses fréquences. Cf. arrêté du 26 août 2011.

C'est un véritable déni entretenu par le lobby éolien : « *Tout ce que vous n'entendez pas ne peut pas vous nuire* », moto cher à Monsieur Geoff Leventhall, acousticien anglais, mais aujourd'hui complètement démonté.

Si les infrasons ne sont pas audibles, ils sont cependant perceptibles par le corps humain, sans oublier les animaux, et induisent sur de nombreux sujets des troubles, caractéristiques du *symptôme de l'éolien* (en anglais, Wind Turbine Syndrome (WTS)), reconnu en mai 2017 par l'Académie Nationale de Médecine et aujourd'hui par l'arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse, 3<sup>ème</sup> chambre, du 8 juillet 2021, n° 20/0138.

**ECHO Acoustique ne peut plus ignorer cet arrêt et prétendre que les troubles constatés ne seraient dus qu'à un effet *nocebo*.**

Cette « élimination » des infrasons est d'autant plus surprenante et anormale qu'ils constituent une part prédominante des émissions sonores des éoliennes et ce d'autant plus qu'elles sont de grande taille.

**L'atténuation des infrasons avec la distance (« divergence géométrique » ou encore, pour les physiciens, diminution avec la distance de l'angle solide de perception du bruit émis par la source sonore) est beaucoup moins importante que celle des sons de fréquences plus élevées. On peut retenir de façon simple 0,1 dB/km pour 10 Hz contre 10 dB/km pour 1.000 Hz (1kHz).**

Des études et mesures réalisées en Finlande (2016 et 2017) ont démontré que l'atténuation des infrasons n'est significative qu'à environ 15 km. Dans des conditions très favorables, on les « sent » encore à 90 km.

A ce sujet, consulter l'étude de l'Association finlandaise pour la santé environnementale (Finnish Association for Environmental Health (SYTe)).

**De ce fait, la prise en compte des infrasons dans les études acoustiques des projets éoliens est un impératif sociétal et sanitaire. Nul promoteur ne peut ignorer l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse cité plus haut.**

La prise en compte des infrasons se fait dans les études d'impact au Danemark depuis 2011.

**Tous les acousticiens sérieux s'accordent pour dire que la pondération fréquentielle de type A, utilisée par le promoteur, n'est pas représentative de la totalité des bruits, audibles ou pas.**

**« La pondération A vise à procurer une évaluation sommaire de la sonie des bruits perçus : elle atténue donc fortement les basses fréquences par rapport aux fréquences moyennes et hautes. La relation entre la gêne exprimée et le niveau de bruit mesuré en dB (A) reste faible »** (page 32 de l'étude : « *Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes* » - Agence Française de la Sécurité Sanitaire et de l'Environnement du Travail (AFSSET), saisine n°2006/005 de mars 2008) (souligné par nos soins). La pondération de type A ne convient que pour les fréquences audibles qui ne sont pas les seules procurant des troubles aux riverains : des émergences spectrales peuvent être non conformes pour des émergences en dB(A) conformes.

*« Une courbe de pondération fréquentielle désignée par G (définie par la norme ISO 7196 de 1995) a été développée pour donner une valeur de référence concernant les basses fréquences en général. Elle comporte un maximum (affaiblissement nul) à 20 Hz et passe par des points à (- 80 dB/0,3 Hz) et (- 80 dB/300 Hz). Elle reste inapplicable stricto sensu du fait qu'elle atténue trop fortement des fréquences telles que 16 Hz, qui sont pourtant souvent fréquentes.*

*« Pour ce qui concerne spécifiquement les éoliennes, son domaine d'application reste également trop restreint » (page 33 de la même étude : « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes » - Agence Française de la Sécurité Sanitaire et de l'Environnement du Travail (AFSSET), saisine n°2006/005 de mars 2008) (souligné par nos soins).*

Bien sûr, le promoteur évite soigneusement de citer ces pages 32 et 33 du rapport de l'AFSSET.

### **Page 10 – 5 Caractérisation des niveaux sonores résiduels**

La caractérisation des niveaux résiduels ne peut pas se faire en utilisant le projet de norme NFS 31-114. Ce projet n'est pas une norme.

### **Page 12 – 5.2.2 Calcul des vitesses de vents standardisés**

Encore une fois, l'utilisation du projet de norme NFS 31-114 est prohibée. Ce projet est tout sauf une norme.

Le calcul de la valeur du coefficient de cisaillement vertical ( $a_{\text{jour}} = 0,270$  et  $a_{\text{nuit}} = 0,393$ ) à l'aide d'un mât de mesure de grande hauteur (la période d'installation n'est pas précisée) n'est pas indiqué. De ce fait, ces valeurs de cisaillement ne peuvent pas être vérifiées.

ECHO Acoustique doit expliquer pourquoi il utilise la loi de la puissance (donc les coefficients de cisaillement vertical) pour extrapoler les vitesses de vent à des hauteurs différentes.

De la même façon, l'utilisation de la loi logarithmique (donc les longueurs de rugosité) doit être explicitée et justifiée.

En terrain bocagé, la longueur de rugosité (notée habituellement  $Z_0$ ) n'est pas égale à 0,05 m. Cette valeur est celle des *terrains agricoles avec quelques bâtiments et des haies de 8 m de hauteur distantes de plus de 1 km* (classe de rugosité 1.5).

Donc la vitesse de vent standardisée à 10 m, calculée avec cette rugosité, est erronée.

### **Page 13 – 5.2.3 Représentativité des conditions de vent**

Figure 5 : la représentation de la rose des vents, occurrences et énergie, n'est pas une représentation standard compréhensible par le commun des mortels.

Quelles sont les données long terme ? D'où viennent-elles ? Quels moyens de mesure ? Combien de temps ?

Figures 5 et 6 : le fait que des vents de secteur sud-ouest et nord-est ont principalement été observés durant la campagne de mesures (12 au 29 mars 2019) ne suffit pas pour affirmer que les données météorologiques enregistrées sont « similaires » et représentatives du site.

#### Page 14 – 5.2.4 Classes homogènes étudiées

Comme bien souvent, ECHO Acoustique a déterminé des valeurs résiduelles toutes directions ne dépendant que de la vitesse du vent.

**Ceci est complètement faux.**

Cette hypothèse est une pure « utopie d'ingénieur » (Patrick DUGAST, acousticien, expert agréé auprès de la Cour d'appel de Paris, dans un rapport concernant le contentieux d'Echauffour (27)) destinée à justifier une campagne de mesure trop courte et affirmer que le bruit résiduel (machines à l'arrêt) en un point donné ne dépend que de la vitesse du vent.

**Aucun site ne présente des caractéristiques identiques dans toutes les directions.**

Cette supposition d'ECHO Acoustique est fautive et contraire aux prescriptions du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016, pages 141 et 142 :

« 7.2.2 Secteurs, plages de vitesses et coefficient de gradient vertical du vent

##### 7.2.2.1 Vitesses et orientations

###### Orientations

*L'analyse préalable des répartitions des vitesses de vent est essentielle de manière à cibler les conditions de vent à prendre en compte pour la réalisation des mesures de caractérisation du bruit de fond. Sur la plupart du territoire français, deux secteurs de vent dominants se distinguent de par leur durée d'apparition sur l'année.*

*Cette caractérisation devra être réalisée a minima pour l'orientation de vent la plus fréquente sur le site de manière à assurer, par rapport aux secteurs de vent, la plus grande représentativité possible de la mesure effectuée.*

*Les conditions de propagation sonore dépendent de la direction du vent. Il est bien établi que par vent portant (vent soufflant d'une source de bruit vers le récepteur), les conditions sont favorables à la propagation sonore. Cela a un impact sur :*

*- la valeur du bruit résiduel : les contributions sonores des sources de bruit environnementales (bruit routier, site industriel, agglomération, ...) ne seront pas les mêmes par vent portant ou contraire. Il est dans ces conditions nécessaire de distinguer, dans la sectorisation des vents, la contribution plus ou moins forte de cette source de bruit dans le résiduel.*

*- la contribution sonore des éoliennes : pour les mêmes raisons.*

*De la même manière, pour les raisons évoquées au paragraphe gradient de vent ci-après, deux secteurs de vent avec gradients de vent moyen, entraînant un comportement d'agitation de végétation différent, ne doivent pas être rassemblés pour les analyses du bruit de fond.*

*Plusieurs orientations de vent devront parfois être étudiées (il convient d'apporter dans l'étude les justifications relatives aux orientations de vent retenues).*

Même si le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer - Direction générale de la prévention des risques) de décembre 2016 n'a aucune valeur normative ou légale, les recommandations qu'il développe à ce sujet sont frappées au coin du bon sens physique. Dans ce domaine, elles doivent être suivies.

Il suffit de se reporter à l'étude acoustique réalisée pour le compte de WOLKSWIND par GAMBA Acoustique du 20 juin 2018, document d'enquête publique du parc éolien de Ruffec (16), pour se rendre compte que l'hypothèse d'ECHO Acoustique n'est pas vérifiée.

Pour cette étude acoustique du parc éolien de Ruffec, GAMBA a procédé à des mesures à chacun des 8 points sélectionnés pour déterminer le bruit résiduel, de jour et de nuit, pour les deux secteurs de vents dominants, OSO et NE.

Les résultats des mesures, sous forme de « nuages de points », fonction de la vitesse du vent, se trouvent en annexe 2 de cette étude, pages 41 à 53. **Les valeurs obtenues du bruit résiduel sont significativement différentes selon le secteur de vent considéré, OSO ou NE.**

A l'annexe 3 de cette étude GAMBA, pages 54 à 58, les tableaux de valeurs d'émergences en dB(A) montrent que les résultats sont différents selon le secteur de vent considéré : en un point de mesures donné, l'émergence varie non seulement en fonction de la vitesse du vent, mais aussi de son orientation. (NB : émergence en dB(A) = bruit ambiant en dB(A) avec les éoliennes en fonctionnement, dépendant de la direction et vitesse du vent – bruit résiduel en dB(A), sans éolienne, dépendant de la direction et vitesse du vent).

Cette hypothèse simplificatrice, mais fautive, d'ECHO Acoustique est au seul bénéfice du bureau d'études acoustiques : augmentation artificielle du nombre d'éléments dans les classes soi-disant homogènes, prétendue analyse statistique plus fiable et justification de la réduction de la durée de campagne de mesures.

N'en déplaise à ECHO Acoustique une classe homogène de vent est définie par une direction et une vitesse.

### **Page 15 – 5.3.2 Calcul des indicateurs acoustiques réglementaires**

Phase 1 : nuage de points. Voir plus haut : remarques sur les classes homogènes de vent.

Phase 2 : calcul des valeurs médianes : la « méthode des médianes », correspondant au projet inapplicable de la norme NFS 31-114, exclut *de facto* les valeurs extrêmes du bruit, justement celles qui perturbent les riverains et constituent les nuisances sonores.

### **Page 20 – Calcul prévisionnel du bruit particulier**

Le sens de la deuxième remarque sous le tableau 12 demande à être développé : « *le bruit particulier est considéré comme identique pour toutes les classes homogènes* » ?

### **Page 24 – tableaux des émergences**

On remarque que certaines émergences restent importantes, notamment au point de mesure 4 – Saint-Laurent : 11 dB(A) et 10,5 dB(A) mais sont réglementairement acceptables uniquement dans la mesure où le « bruit ambiant corrigé » ne dépasse pas 35 dB(A). Cette valeur du bruit ambiant évite *réglementairement* de vérifier la valeur de l'émergence, caractéristique de la gêne apportée par le parc.

Ceci n'est possible que par les corrections (diminution du bruit) apportées par les modes de bridage dont, finalement, le seul but est de satisfaire les valeurs réglementaires.

La différence entre l'état initial, avant installation des machines, et l'état ambiant, parc en fonctionnement, sera sensible.

### **Page 32 – Perception auditive et pondération fréquentielle**

Pondération A : voir les remarques plus haut.

### **Page 34 – Classe homogène**

Non : une classe homogène est définie par une vitesse et une direction. Contrairement à ce qui est indiqué, la vitesse du vent n'est pas la seule variable influente sur les niveaux sonores.

### **Page 35 – Annexe 5 : matériel de mesure**

Les sonomètres FUSION sont insensibles aux infrasons. Leur bande de fréquence de mesure est 31,5 Hz-12,5 kHz.

S'ils sont utilisés pour les mesures après mise en service des machines, on ne risque pas de « trouver » des infrasons. Cette « élimination » des infrasons est d'autant plus surprenante et anormale qu'ils constituent une part prédominante des émissions sonores des éoliennes, ce d'autant plus qu'elles sont de grande taille.

Les sonomètres SVAN 971 sont légèrement plus sensibles aux infrasons et basses fréquences car leur plage de mesure en fréquence égale à 10Hz-20 kHz est plus large.

### **Pages 36 et suivantes : Annexe 6 – Description des points de mesure**

Les tableaux sont incomplets : la distance des points de mesure R1 à R6 de l'éolienne la plus proche n'est pas indiquée.

### **Page 49 et suivantes : Annexe 8 – Fiche de synthèse des mesures**

Sur les figures de nuages de points, aucune couleur de ces points ne différencie les directions du vent : il est donc impossible de valider l'hypothèse selon laquelle la valeur résiduelle du bruit ne dépendrait que de la vitesse du vent.

Pour le point 1, de jour (classe homogène 1) l'extrapolation réalisée pour déterminer la valeur médiane du bruit résiduel semble assez justifiée mais beaucoup plus hasardeuse pour les classes 2 (19h à 22h : soirée) et 3 (nuit : 22h-7h) pour les vitesses de vent supérieures à 6 m/s.

On observe une forte dispersion pour la classe homogène 2 avec un nombre insuffisant de points pour des vitesses supérieures à 8 m/s : voir les tableaux 22 et 23.

Les tableaux 17 à 19, nombre d'échantillons, sont inexacts : la classe homogène 1 couvre la période diurne (7h-19), la classe 2 la soirée (19h-22h) et la classe 3 la période nocturne (22h-7h).

**Page 62 et suivantes : Annexe 9 – Incertitudes associées aux mesures**

Toujours une référence au projet de norme NFS 31-114 qui est tout sauf une norme et ne peut être utilisée.

ECHO Acoustique aurait dû reprendre les tableaux de la page 24, en tenant compte des incertitudes.

Si du fait des modes de bridage envisagés, le niveau de bruit ambiant reste inférieur ou égal à 35 dB(A), hormis pour des vents de 9 et 10 m/s (au Grand Pré, les Touches Cochin, Saint Laurent et Château de Marconnay), l'émergence tenant compte des incertitudes est plus importante que celle apparaissant dans le tableau, notamment à Saint-Laurent :

- 11 (émergence) + 1,5 (incertitude) = 12,5 dB(A) pour un vent de 5 m/s,
- 10,5 + 1,7 = 12,2 dB(A) pour 6 m/s,
- 9,5 + 1,5 = 11 dB(A) pour 7 m/s,
- 8 + 1,8 = 9,8 dB(A) pour 8 m/s.

Thierry ROBERT de SAINT VICTOR  
Ingénieur Civil du Génie Maritime, Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées  
Maîtrise de Physique



---

### ANNEXE 3: TABLEAUX D'ÉMERGENCES EN dB(A)

Les tableaux présentés ci-après présentent les contributions des éoliennes et les émergences en dB(A) en chaque point à l'extérieur des habitations et pour chaque vitesse de vent.

**Remarques :**

- Les niveaux ambiants sur fond bleu correspondent à des valeurs inférieures à 35dB(A) et donc à des situations pour lesquelles la réglementation n'exige pas de respect d'émergences. Dans ces cas, si l'émergence constatée est importante, elle est reportée en gras.
- Les cases sur fond jaune correspondent à des situations non réglementaires.

RUTER

## Orientation Ouest-Sud-Ouest

### PERIODE DIURNE

Jour OSO		Point 1 : Les Jants	Point 2 : Batarderie	Point 3 : L'Epineille	Point 4 : Les Robins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Coudret
3 m/s	Lrés	35.5	37.0	47.0	36.0	41.0	41.0	41.0	36.0
	Léol	25.5	21.5	25.0	24.0	21.5	20.0	27.5	27.5
	Lamb	36.0	37.0	47.0	36.5	41.0	41.0	41.0	36.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5
4 m/s	Lrés	36.0	38.0	48.0	36.5	42.0	41.5	41.5	36.5
	Léol	29.5	25.5	28.5	28.0	25.5	23.5	31.5	31.5
	Lamb	37.0	38.0	48.0	37.0	42.0	41.5	42.0	37.5
	E	1.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	1.0
5 m/s	Lrés	37.0	40.0	49.5	38.0	43.0	42.5	42.5	38.0
	Léol	34.5	30.5	34.0	33.5	30.5	29.0	37.0	36.5
	Lamb	39.0	40.5	49.5	39.5	43.5	42.5	43.5	40.5
	E	2.0	0.5	0.0	1.5	0.5	0.0	1.0	2.5
6 m/s	Lrés	37.5	41.5	51.0	40.0	44.0	43.0	43.0	40.0
	Léol	36.0	33.5	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	39.5
	Lamb	40.5	42.0	51.0	41.5	44.5	43.5	44.5	43.0
	E	3.0	0.5	0.0	1.5	0.5	0.5	1.5	3.0
7 m/s	Lrés	39.0	42.0	52.0	42.0	44.5	43.5	43.5	42.0
	Léol	36.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	41.5	42.5	52.0	43.0	45.0	44.0	45.0	44.0
	E	2.5	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
8 m/s	Lrés	40.0	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.0	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	2.0	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
9 m/s	Lrés	40.5	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.5	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	2.0	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
10 m/s	Lrés	41.0	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.5	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	1.5	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0
11 m/s	Lrés	41.0	42.0	52.0	42.0	45.0	44.0	44.0	42.0
	Léol	38.0	34.0	37.0	36.5	34.0	32.0	40.0	40.0
	Lamb	42.5	42.5	52.0	43.0	45.5	44.5	45.5	44.0
	E	1.5	0.5	0.0	1.0	0.5	0.5	1.5	2.0

*RWZC*

### PERIODE NOCTURNE

Nuit OSD		Point 1 : Les Jarris	Point 2 : Batarderie	Point 3 : L'Épinefle	Point 4 : Les Robins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Coudret
3 m/s	Lrée	34.0	30.0	43.5	32.5	38.0	37.0	37.0	32.5
	Léol	25.5	22.0	25.0	24.5	22.0	20.0	28.0	27.5
	Lamb	34.5	30.5	43.5	33.0	38.0	37.0	37.5	33.5
	E	0.5	0.5	0.0	0.5	0.0	0.0	0.5	1.0
4 m/s	Lrée	34.5	30.5	44.0	33.0	39.0	37.0	37.0	33.0
	Léol	29.5	25.5	29.0	28.5	28.0	24.0	31.5	31.5
	Lamb	35.5	31.5	44.0	34.5	39.0	37.0	38.0	35.5
	E	1.0	1.0	0.0	1.5	0.0	0.0	1.0	2.5
5 m/s	Lrée	34.5	31.5	45.0	34.0	40.0	39.0	39.0	34.0
	Léol	35.0	31.0	34.5	33.5	31.0	29.0	37.0	37.0
	Lamb	37.5	34.0	45.5	37.0	40.5	39.5	41.0	38.5
	E	3.0	2.5	0.5	3.0	0.5	0.5	2.0	4.5
6 m/s	Lrée	35.0	34.0	48.0	34.0	40.0	40.0	40.0	34.0
	Léol	38.0	34.0	37.5	38.5	34.0	32.5	40.0	40.0
	Lamb	39.5	37.0	48.5	38.5	41.0	40.5	43.0	41.0
	E	4.5	3.0	0.5	4.5	1.0	0.5	3.0	7.0
7 m/s	Lrée	36.0	37.0	48.5	34.5	40.0	41.0	41.0	34.5
	Léol	38.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	40.0	39.0	47.0	39.0	41.0	41.5	43.5	41.0
	E	4.0	2.0	0.5	4.5	1.0	0.5	2.5	8.5
8 m/s	Lrée	39.5	37.5	47.0	35.0	40.5	41.5	41.5	35.0
	Léol	38.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	40.5	39.0	47.5	39.0	41.5	42.0	44.0	41.0
	E	4.0	1.5	0.5	4.0	1.0	0.5	2.5	6.0
9 m/s	Lrée	37.0	38.0	47.5	35.5	41.0	42.0	42.0	35.5
	Léol	38.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	40.5	39.5	48.0	39.0	42.0	42.5	44.0	41.5
	E	3.5	1.5	0.5	3.5	1.0	0.5	2.0	6.0
10 m/s	Lrée	37.5	38.5	48.0	36.0	41.5	42.5	42.5	36.0
	Léol	38.0	34.0	37.5	37.0	34.5	32.5	40.0	40.0
	Lamb	41.0	40.0	48.5	39.5	42.5	43.0	44.5	41.5
	E	3.5	1.5	0.5	3.5	1.0	0.5	2.0	6.5

*RUFFEL*

## Orientation Nord-Est

### PERIODE DIURNE

Jour NE		Point 1 : Les Jumis	Point 2 : Batardelle	Point 3 : L'Epinele	Point 4 : Les Robins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Coudret
3 m/s	Lrés	44.0	48.0	41.5	38.0	43.5	52.5	52.5	36.0
	Léol	28.0	15.5	19.5	21.5	20.5	22.5	27.5	28.0
	Lamb	44.0	48.0	41.5	38.0	43.5	52.5	52.5	36.5
	E	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
4 m/s	Lrés	45.0	47.5	42.5	37.5	44.0	53.0	53.0	37.5
	Léol	30.0	19.5	23.5	25.5	24.5	28.5	31.5	30.0
	Lamb	45.0	47.5	42.5	38.0	44.0	53.0	53.0	38.0
	E	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5
5 m/s	Lrés	45.0	49.0	44.5	39.0	45.5	54.0	54.0	39.0
	Léol	35.5	25.0	29.0	30.5	29.5	31.5	37.0	35.0
	Lamb	45.5	49.0	44.5	39.5	45.5	54.0	54.0	40.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.5
6 m/s	Lrés	46.5	50.0	47.0	40.0	46.5	55.0	55.0	40.0
	Léol	38.5	26.0	32.0	33.5	32.5	35.0	40.0	38.5
	Lamb	47.0	50.0	47.0	41.0	46.5	55.0	55.0	42.5
	E	0.5	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	2.5
7 m/s	Lrés	47.0	51.0	48.0	41.0	47.0	55.5	55.5	41.0
	Léol	38.5	26.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	47.5	51.0	48.0	42.0	47.0	55.5	55.5	43.0
	E	0.5	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	2.0
8 m/s	Lrés	47.0	52.0	51.5	43.5	49.0	56.0	56.0	43.5
	Léol	38.5	26.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	47.5	52.0	51.5	44.0	49.0	56.0	56.0	44.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0
9 m/s	Lrés	48.0	52.5	53.0	45.0	51.0	56.0	56.0	45.0
	Léol	38.5	26.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	48.5	52.5	53.0	45.5	51.0	56.0	56.0	46.0
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	1.0
10 m/s	Lrés	48.0	52.5	53.0	46.0	51.0	56.0	56.0	46.0
	Léol	38.5	26.0	32.0	34.0	33.0	35.0	40.0	38.5
	Lamb	48.5	52.5	53.0	46.5	51.0	56.0	56.0	46.5
	E	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5

*RUFFX*

### PERIODE NOCTURNE

Nuit NE	Point 1 : Les Jarris	Point 2 : Barberie	Point 3 : L'Épinelle	Point 4 : Les Faisins	Point 5 : Bois Vert	Point 6 : Chez Cousin	Point 7 : Chez Guenard	Point 8 : Chez Couderet	
3 m/s	Lrés	42.5	45.0	40.0	29.0	31.0	51.0	51.0	29.0
	Léol	28.5	15.5	19.5	21.5	21.5	23.0	27.0	28.0
	Lamb	42.5	45.0	40.0	29.5	31.5	51.0	51.0	31.0
	E	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.0	0.0	2.0
4 m/s	Lrés	43.0	45.0	40.5	29.5	38.0	52.0	52.0	29.5
	Léol	30.5	19.5	23.5	25.5	25.5	28.5	31.0	30.0
	Lamb	43.0	45.0	40.5	31.0	36.5	52.0	52.0	33.0
	E	0.0	0.0	0.0	1.5	0.5	0.0	0.0	3.5
5 m/s	Lrés	43.0	45.5	41.0	32.0	37.5	52.0	52.0	32.0
	Léol	35.5	25.0	29.0	31.0	31.0	32.0	35.0	35.5
	Lamb	43.5	45.5	41.5	34.5	38.5	52.0	52.0	37.0
	E	0.5	0.0	0.5	2.5	1.0	0.0	0.0	5.0
6 m/s	Lrés	43.5	45.5	42.0	33.0	38.5	52.0	52.0	33.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.0	45.5	42.5	36.5	40.0	52.0	52.0	38.5
	E	1.5	0.0	0.5	3.5	1.5	0.0	0.0	6.5
7 m/s	Lrés	43.5	45.5	44.0	34.0	39.5	52.0	52.0	34.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.0	45.5	44.5	37.0	40.5	52.0	52.0	40.0
	E	1.5	0.0	0.5	3.0	1.0	0.0	0.0	6.0
8 m/s	Lrés	44.0	46.0	44.5	35.0	40.0	52.5	52.5	35.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.0	46.0	44.5	37.5	41.0	52.5	52.5	40.0
	E	1.0	0.0	0.0	2.5	1.0	0.0	0.0	5.0
9 m/s	Lrés	44.5	46.5	45.0	35.5	40.5	53.0	53.0	35.5
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	45.5	46.5	45.0	38.0	41.5	53.0	53.0	40.5
	E	1.0	0.0	0.0	2.5	1.0	0.0	0.0	5.0
10 m/s	Lrés	45.0	47.0	45.5	36.0	41.0	53.5	53.5	36.0
	Léol	38.0	28.0	32.0	34.0	34.0	35.0	38.5	38.5
	Lamb	46.0	47.0	45.5	38.0	42.0	53.5	53.5	40.5
	E	1.0	0.0	0.0	2.0	1.0	0.0	0.0	4.5

RUFFEL



---

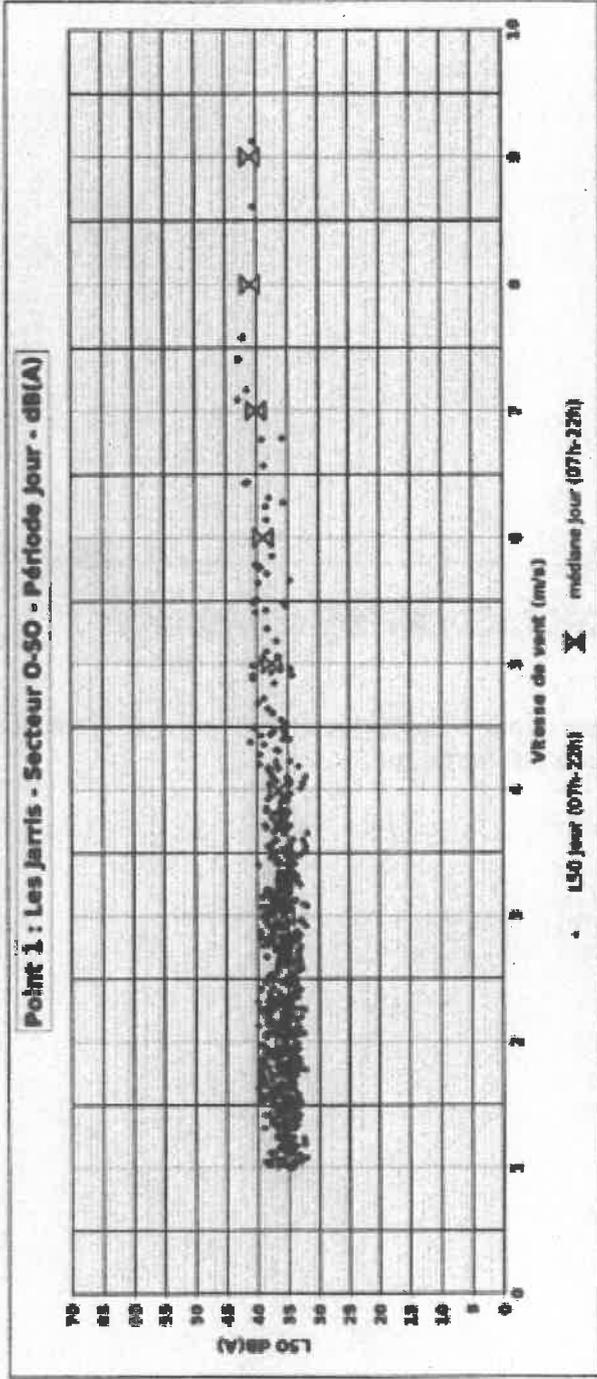
## ANNEXE 2 : NUAGES DE POINTS EN DB(A)

Nous présentons ci-après les nuages de points en dB(A) pour les périodes jour et nuit, pour chacun des points de mesure et par orientation de vent :

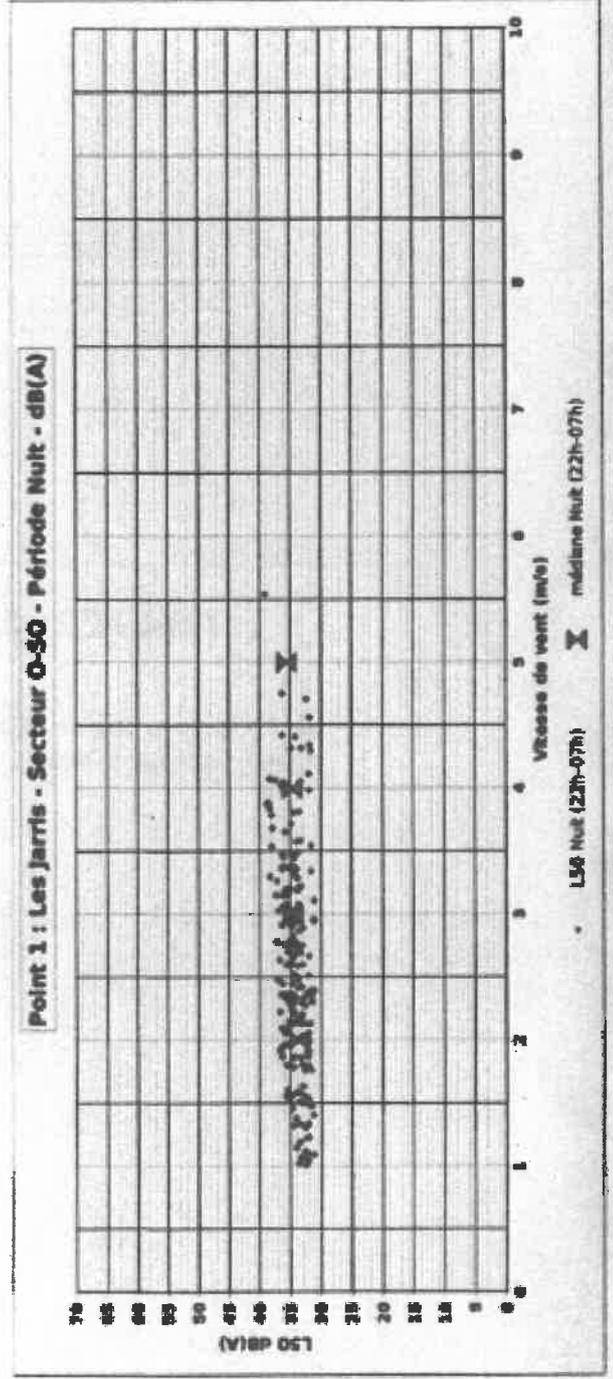
RUFFEL pag 52

# Orientation Ouest-Sud-Ouest

Point 1 : Les Jarris

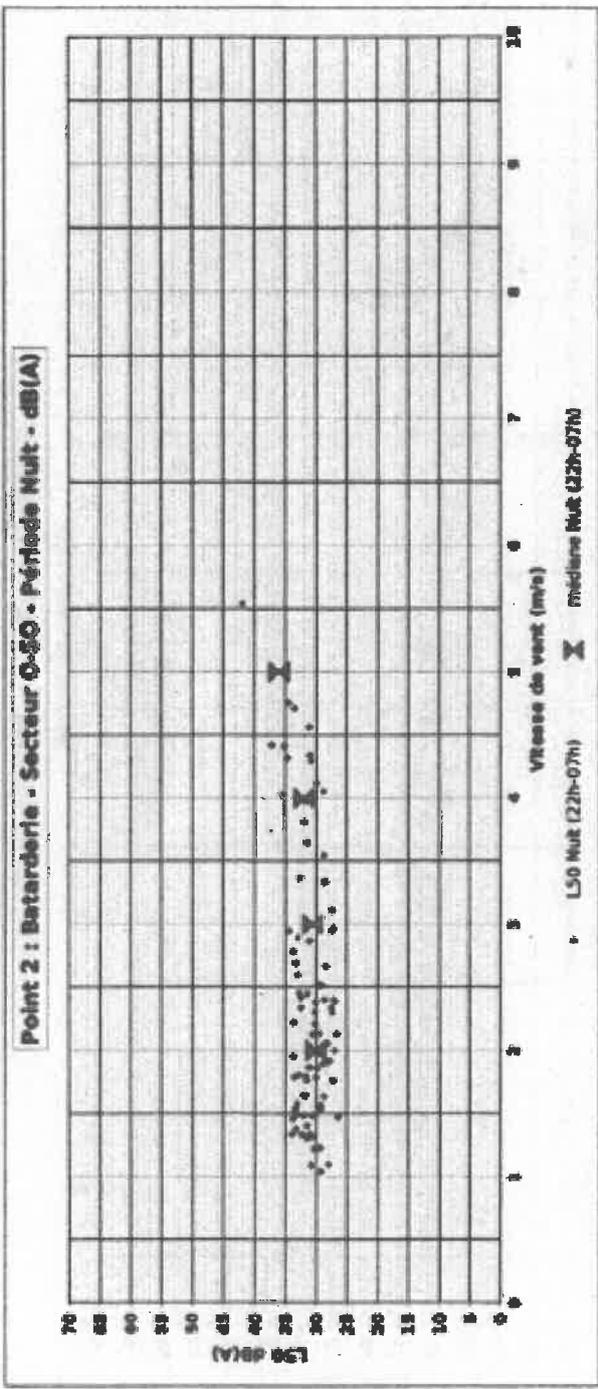
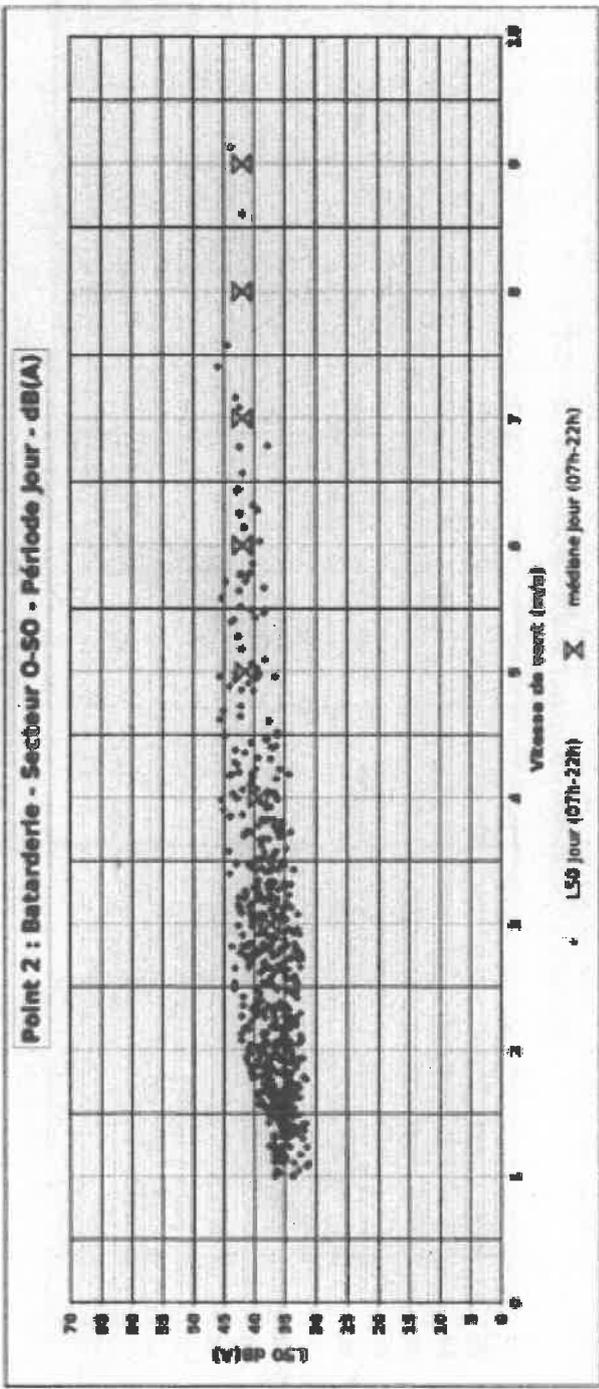


RUFFEL pag 52



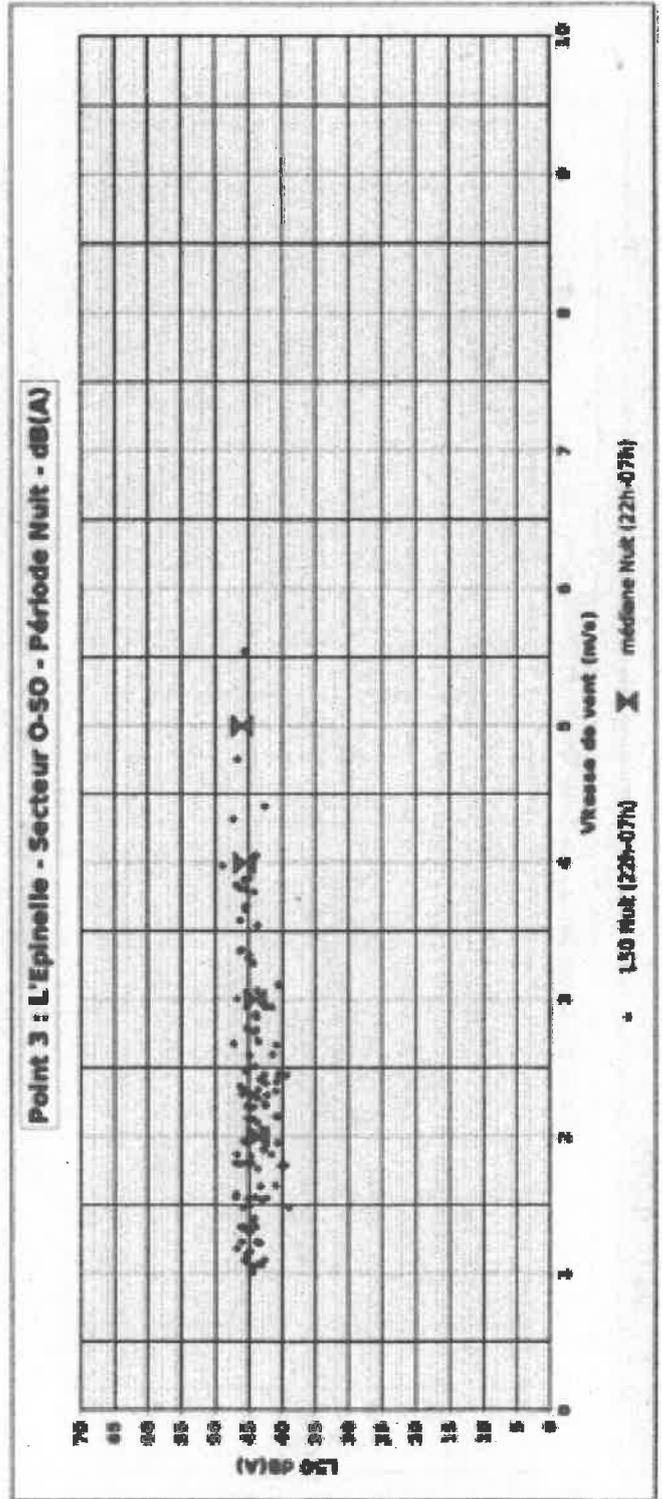
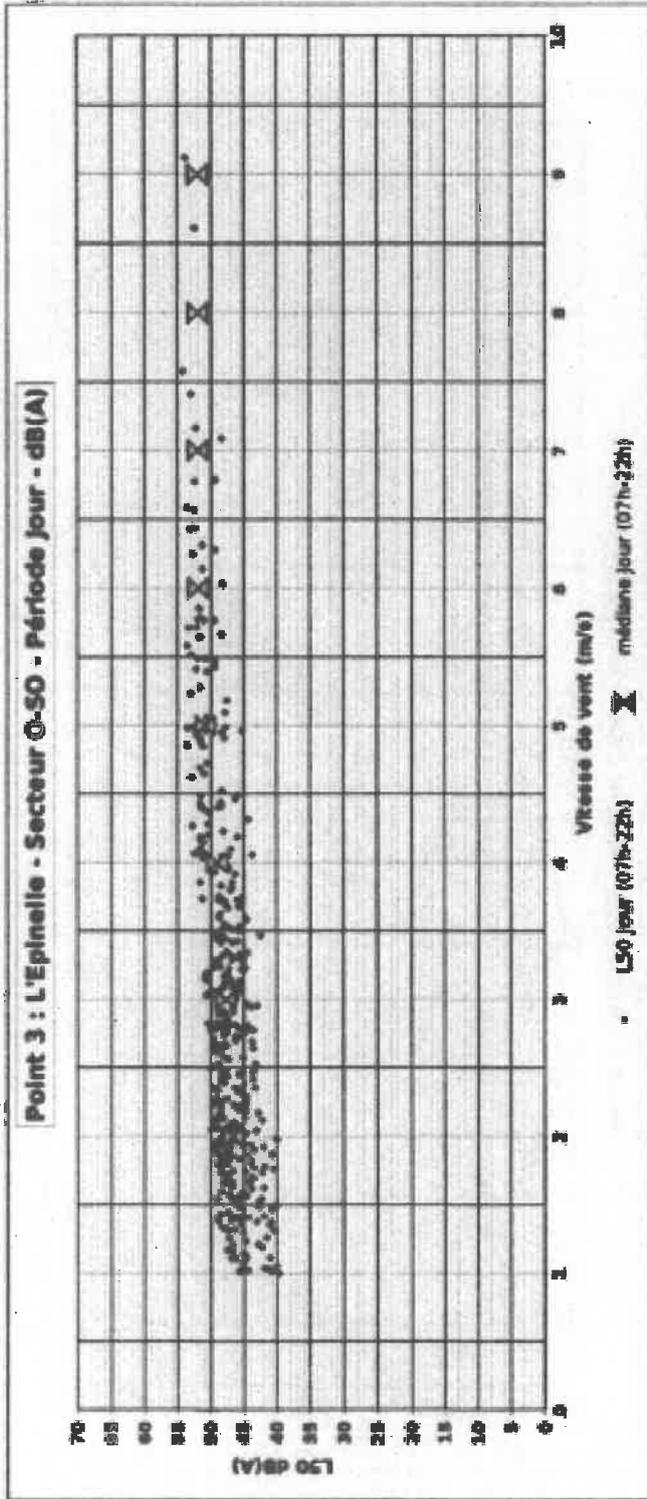
nu tac pag 73

### Point 2 : Batarderie



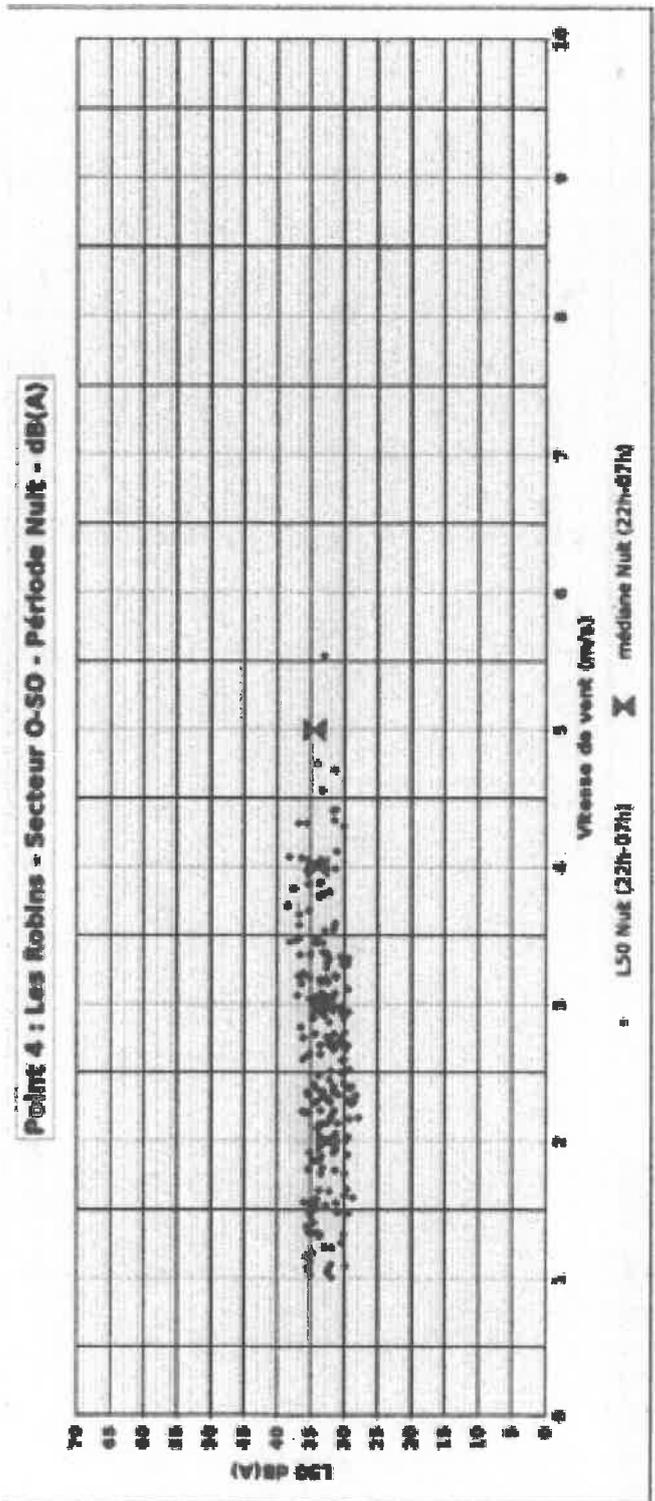
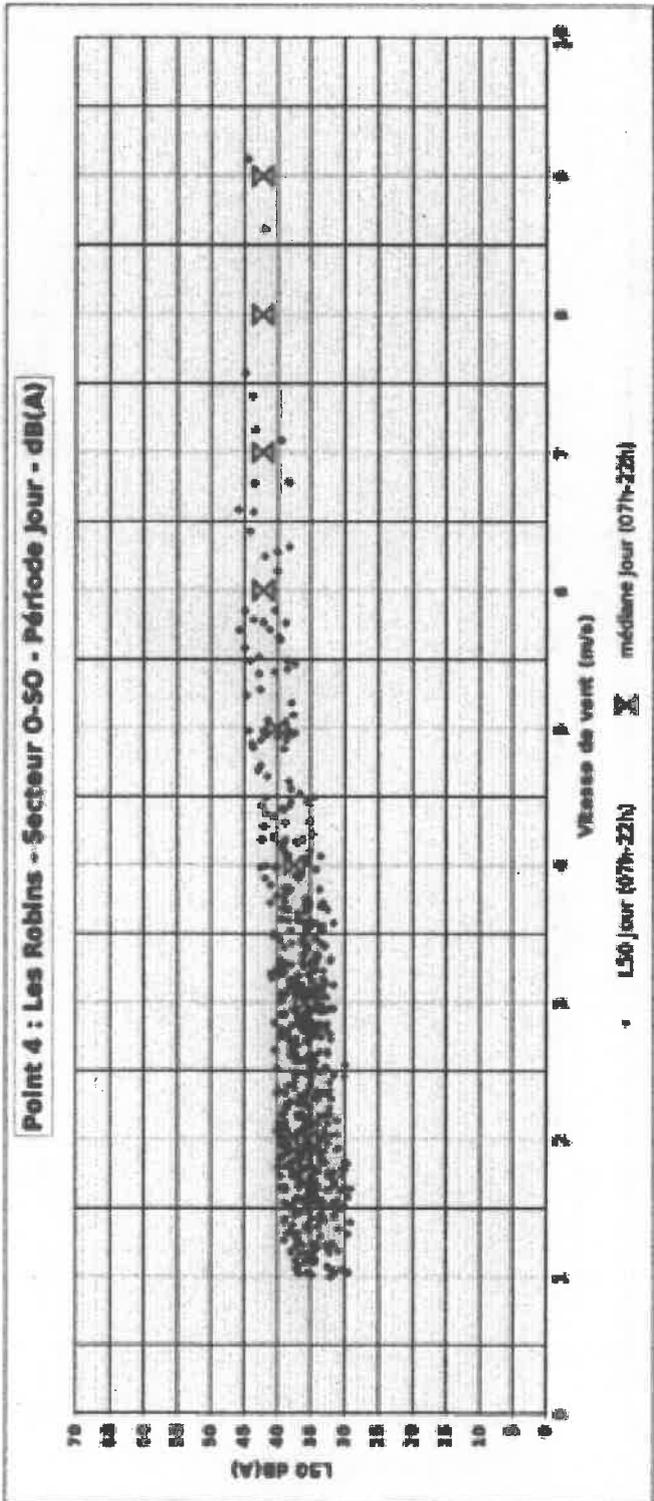
# Point 3 : L'Épinelle

*Ruizle 10/14*



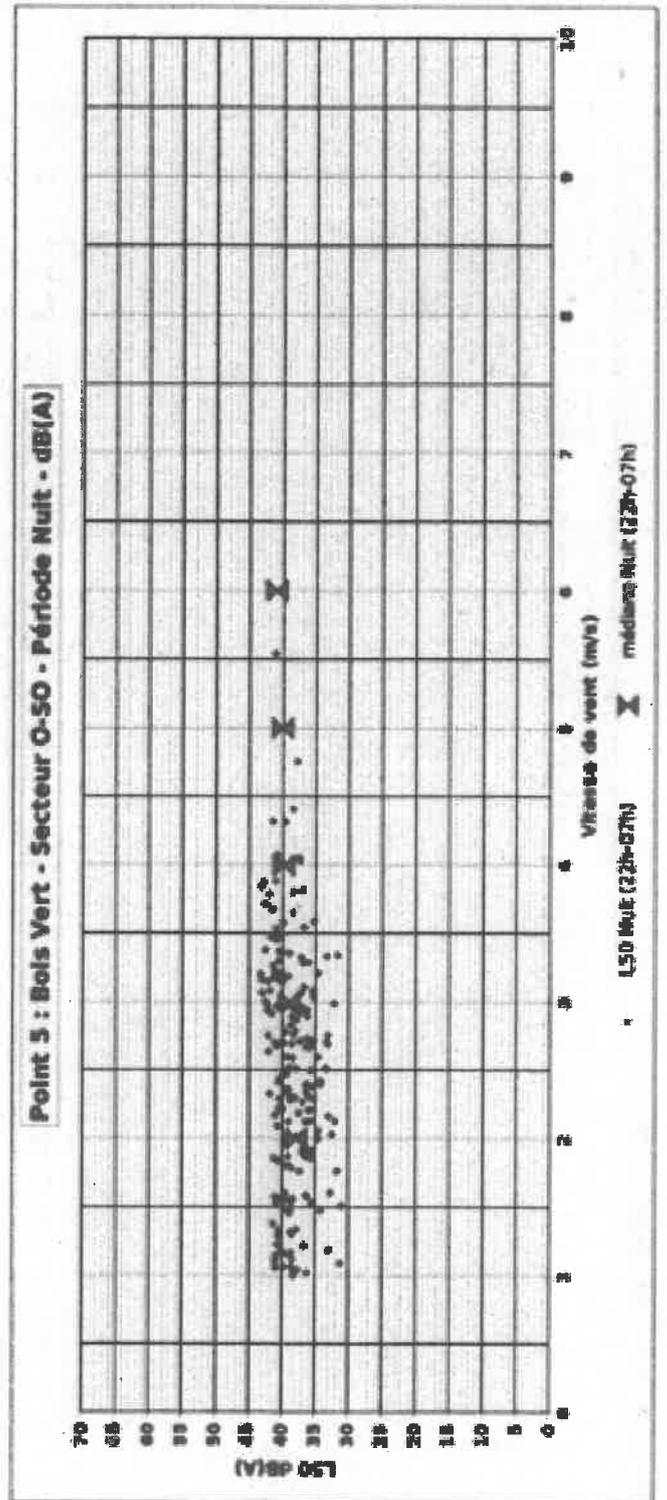
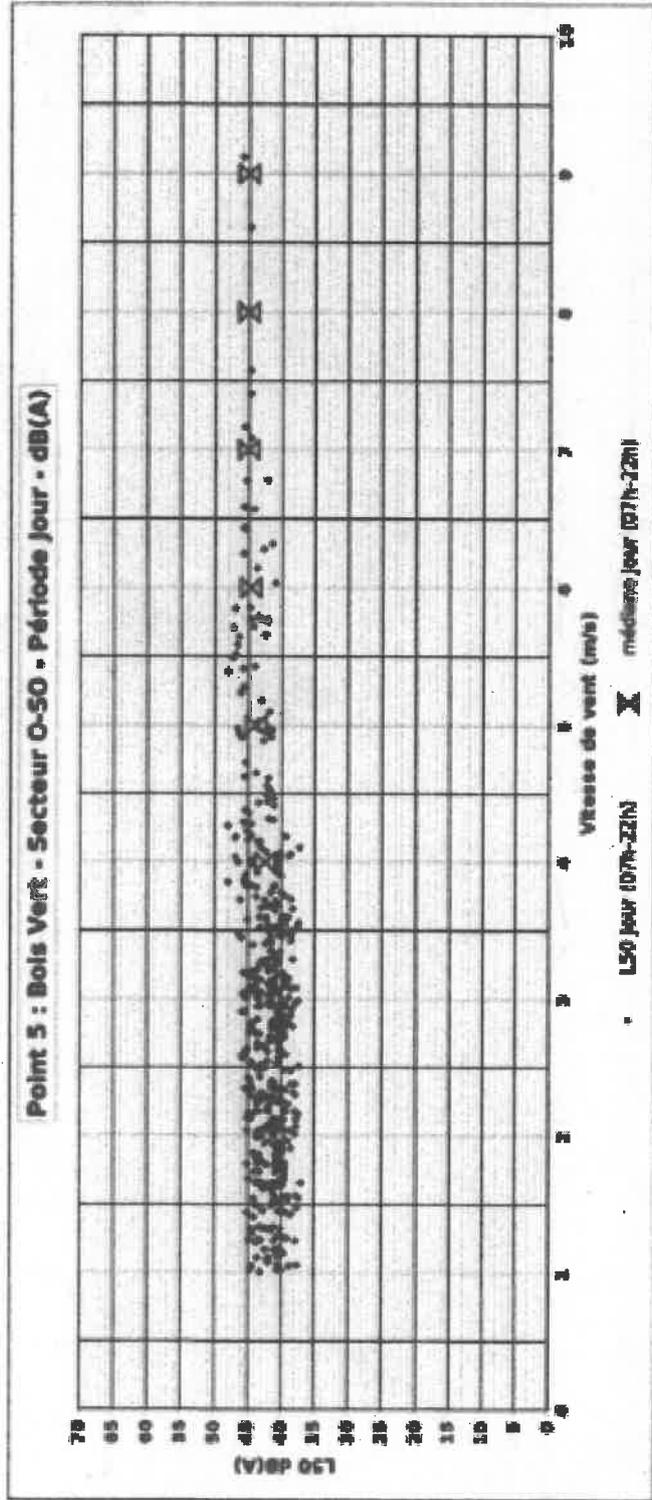
# Point 4 : Les Robins

*Route 102.45*



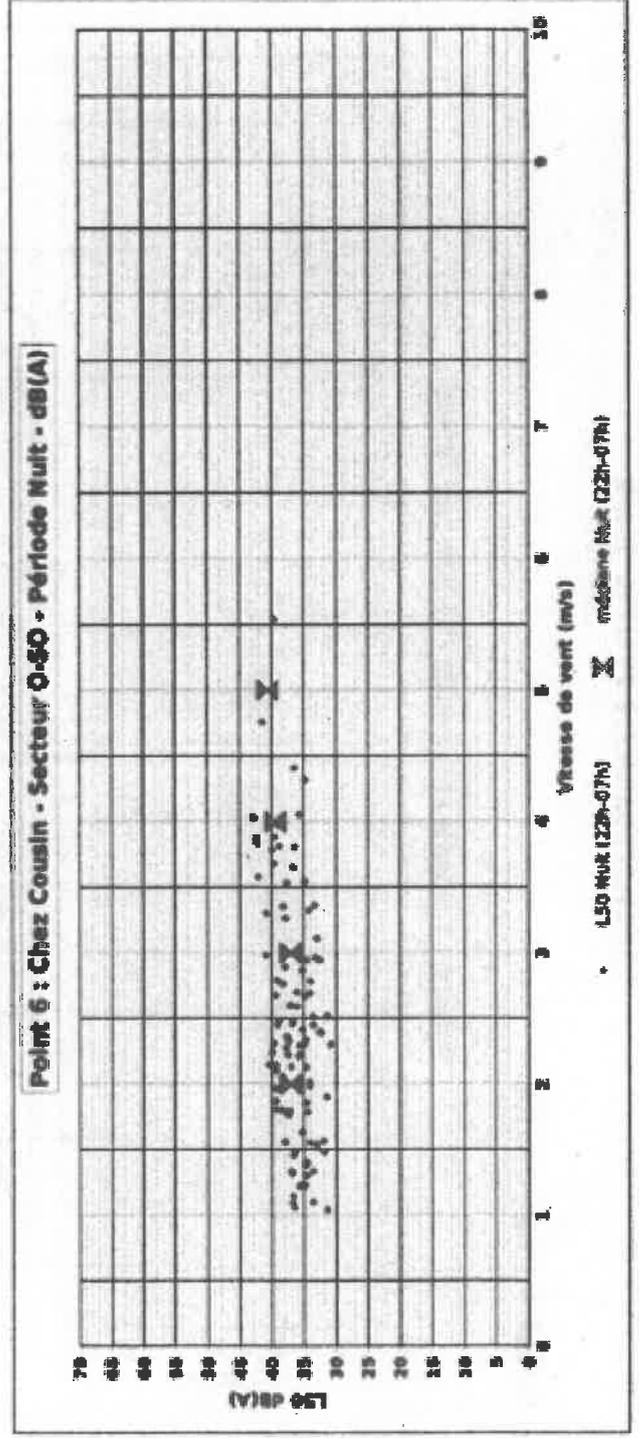
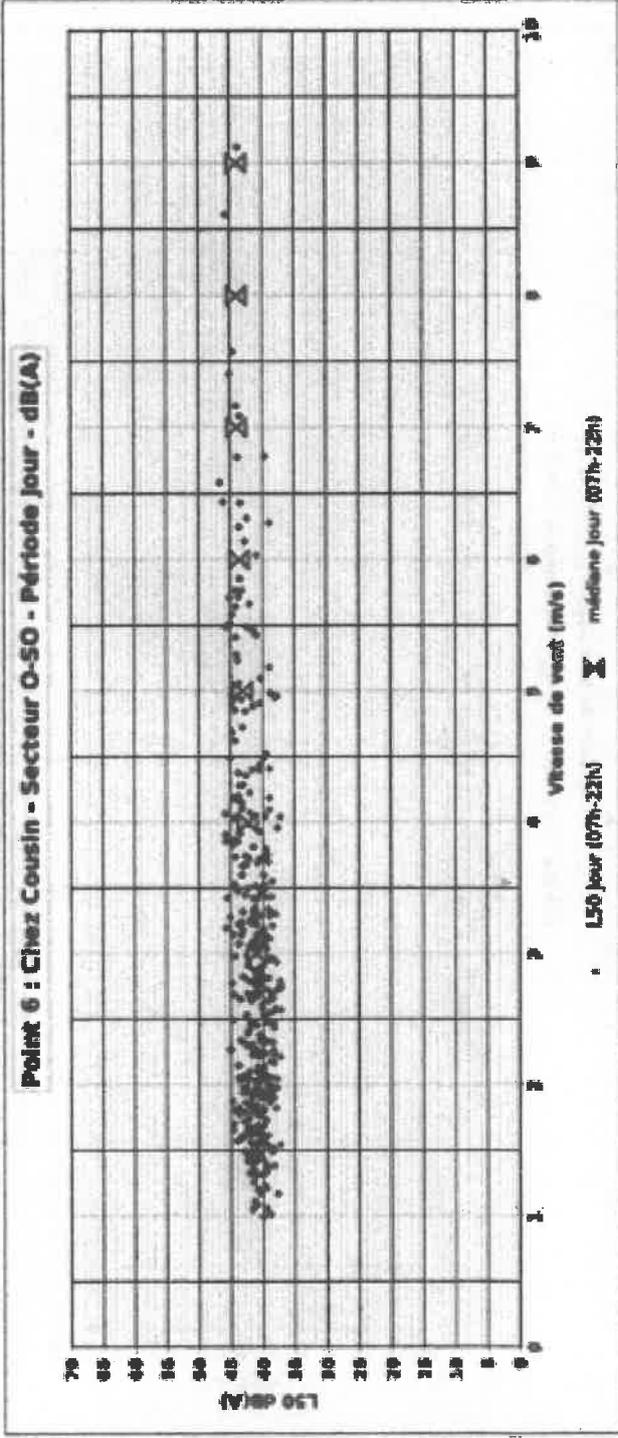
# Point 5 : Bois Vert

RUEFRZ 22/2/96



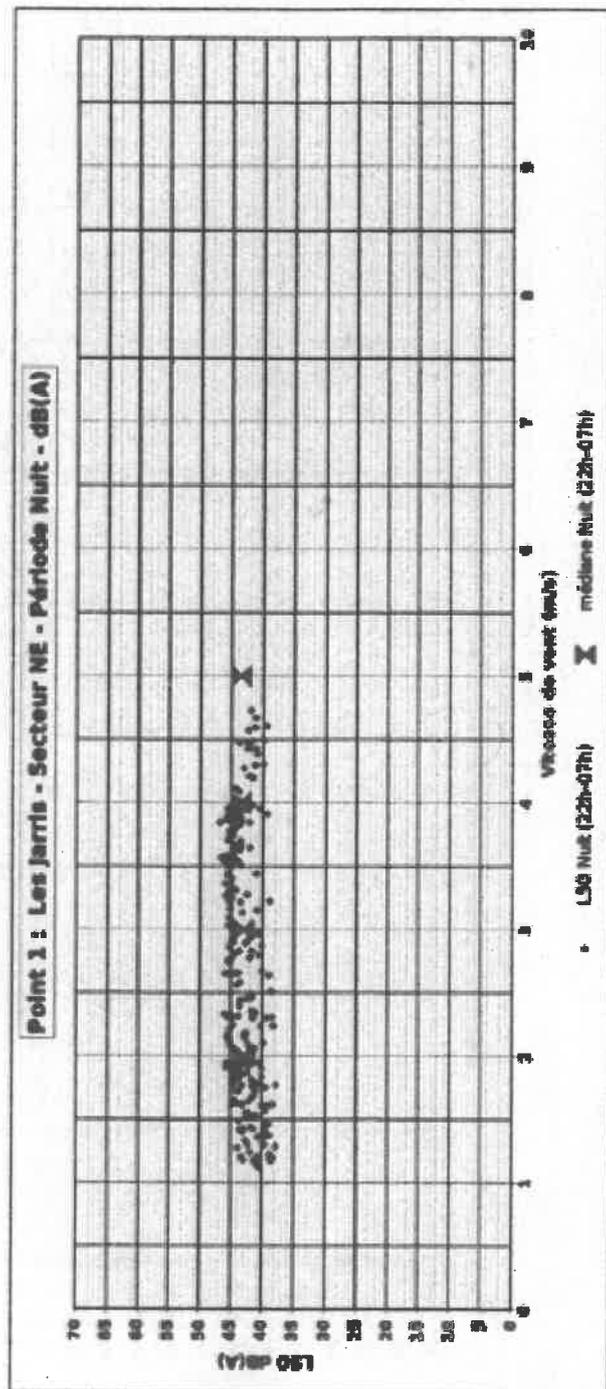
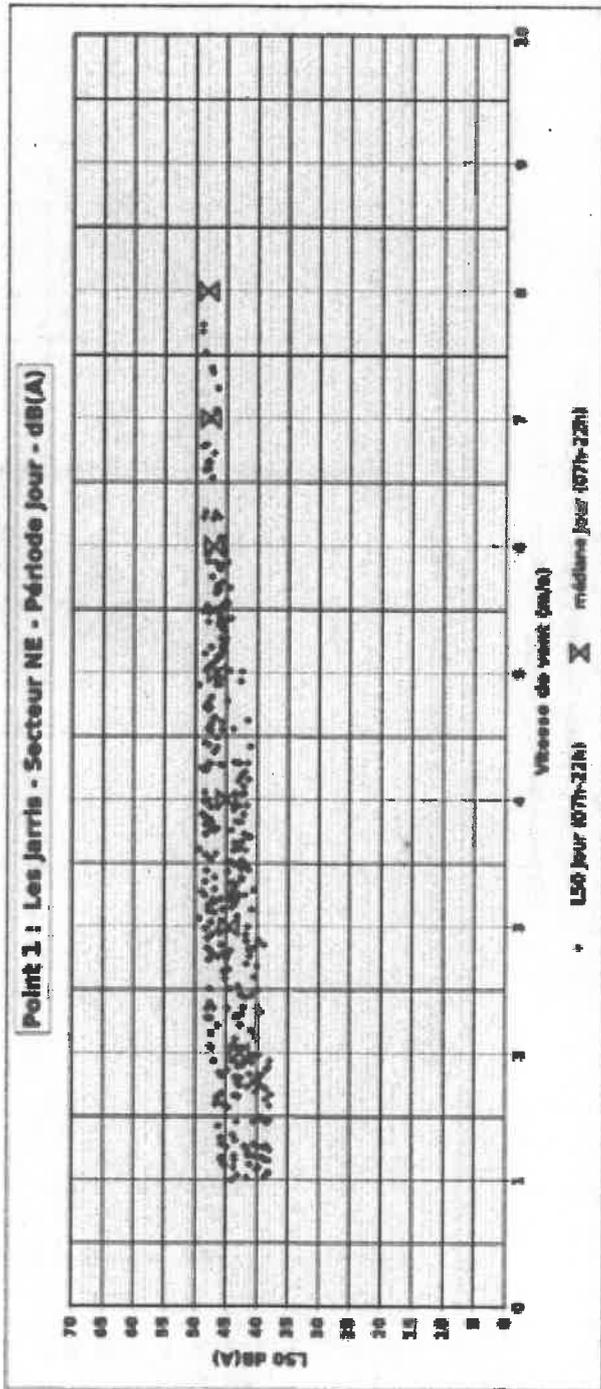
# Point 6 : Chez Cousin

*Ruiter page 44*



# Orientation Nord-Est

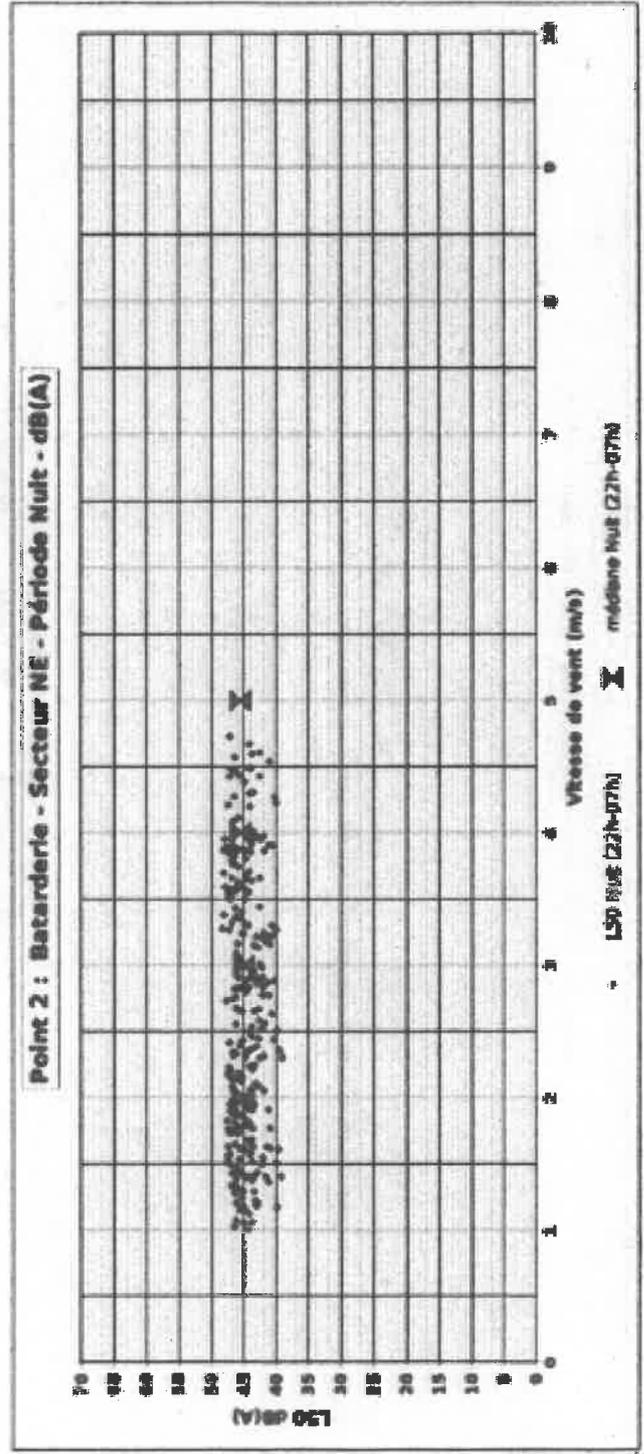
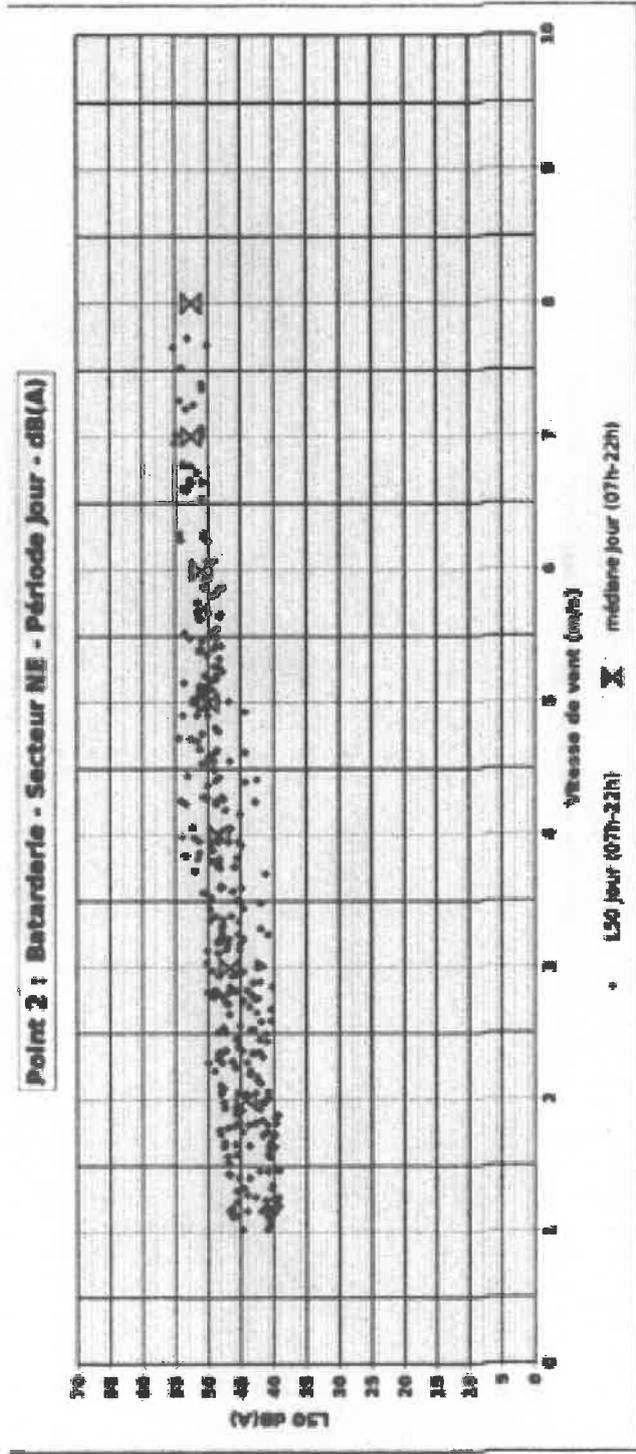
## Point 1 : Les Jarris



RUTHERFORD

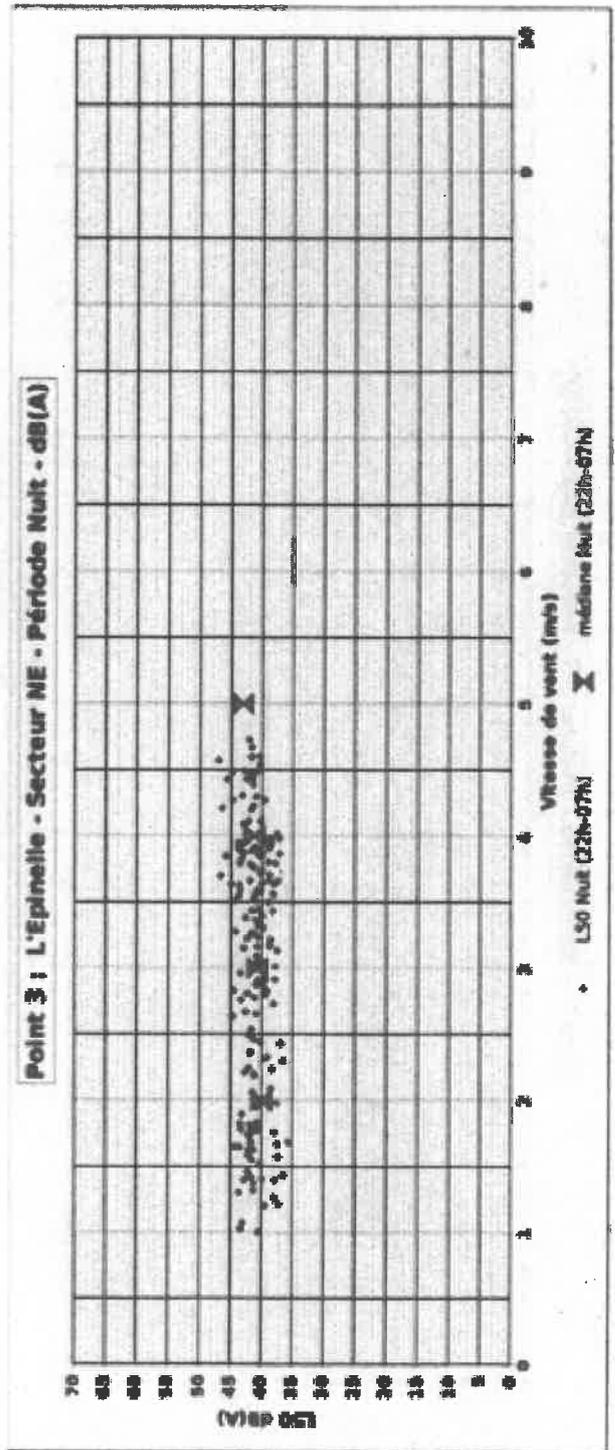
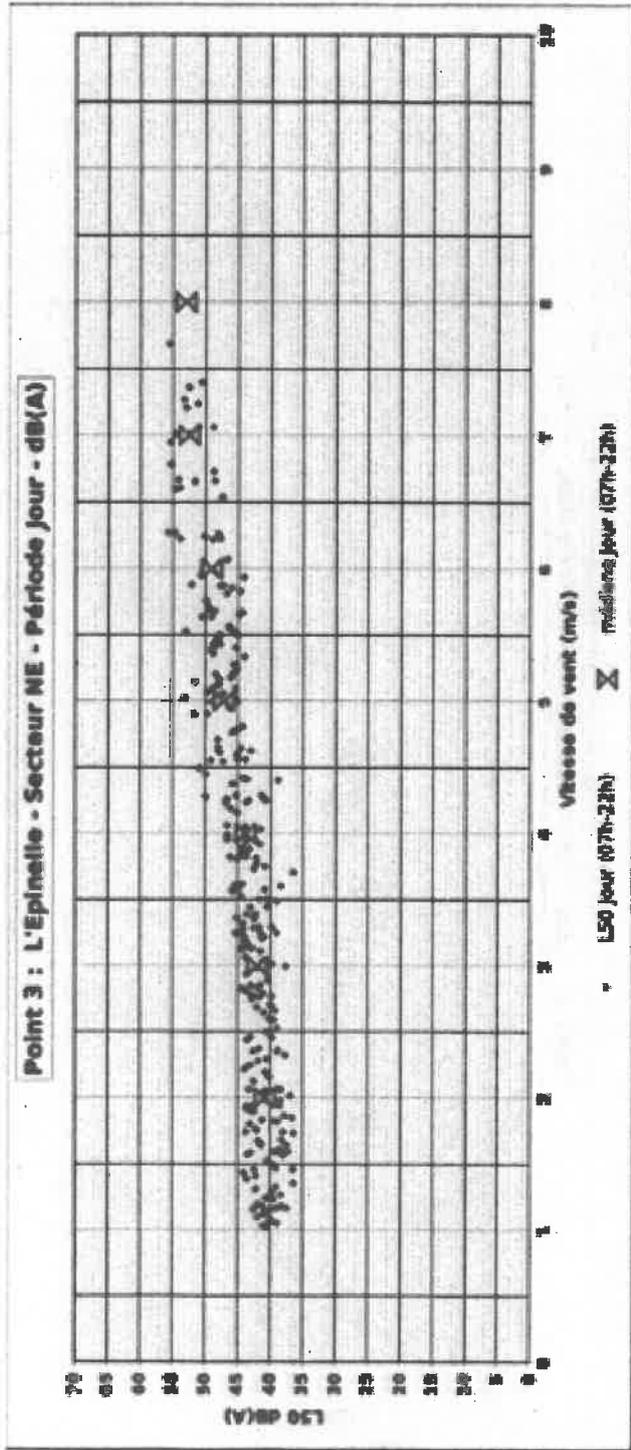
# Point 2 : Batarderie

Ruifal page 49



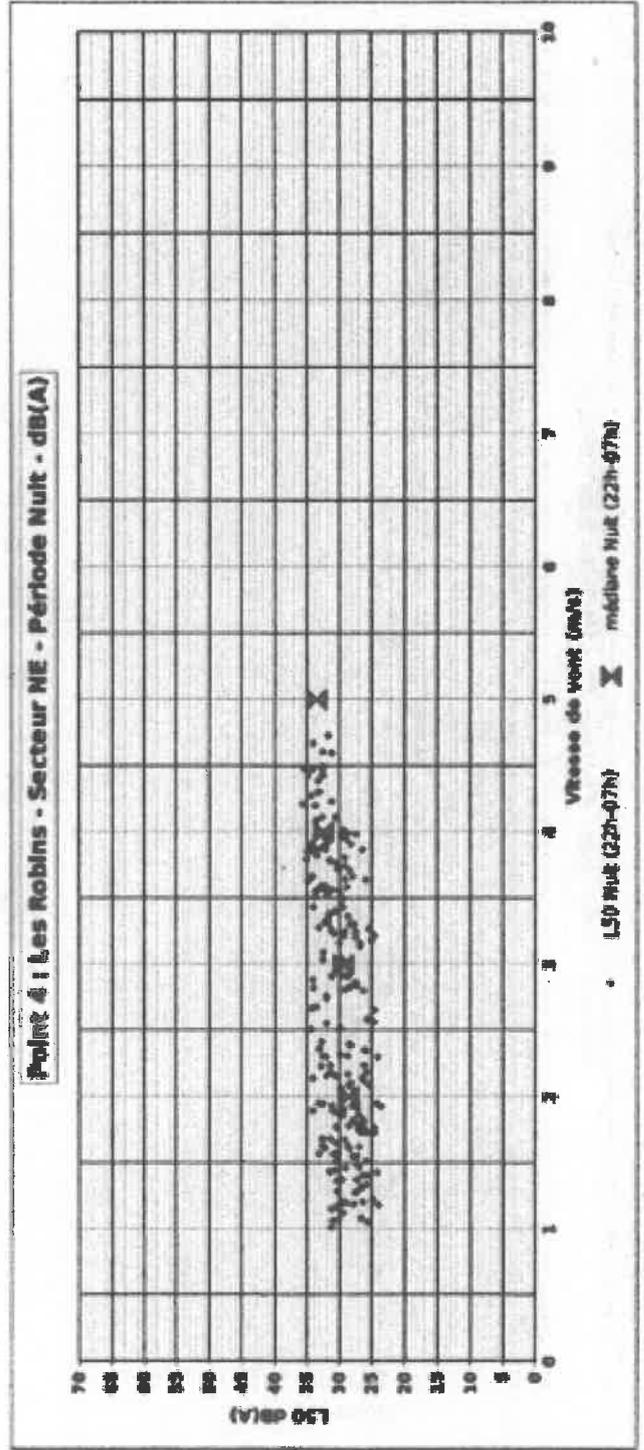
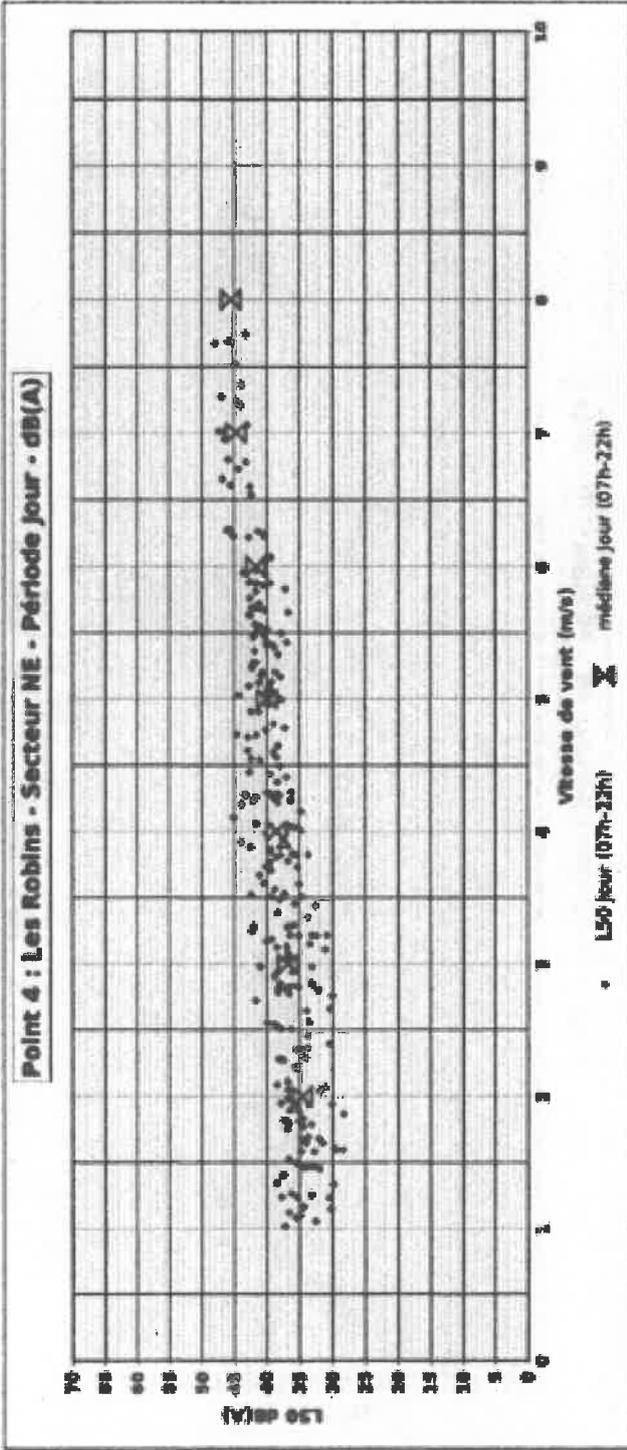
# Point 3 : l'Épinelle

RUTHE 10/1/50



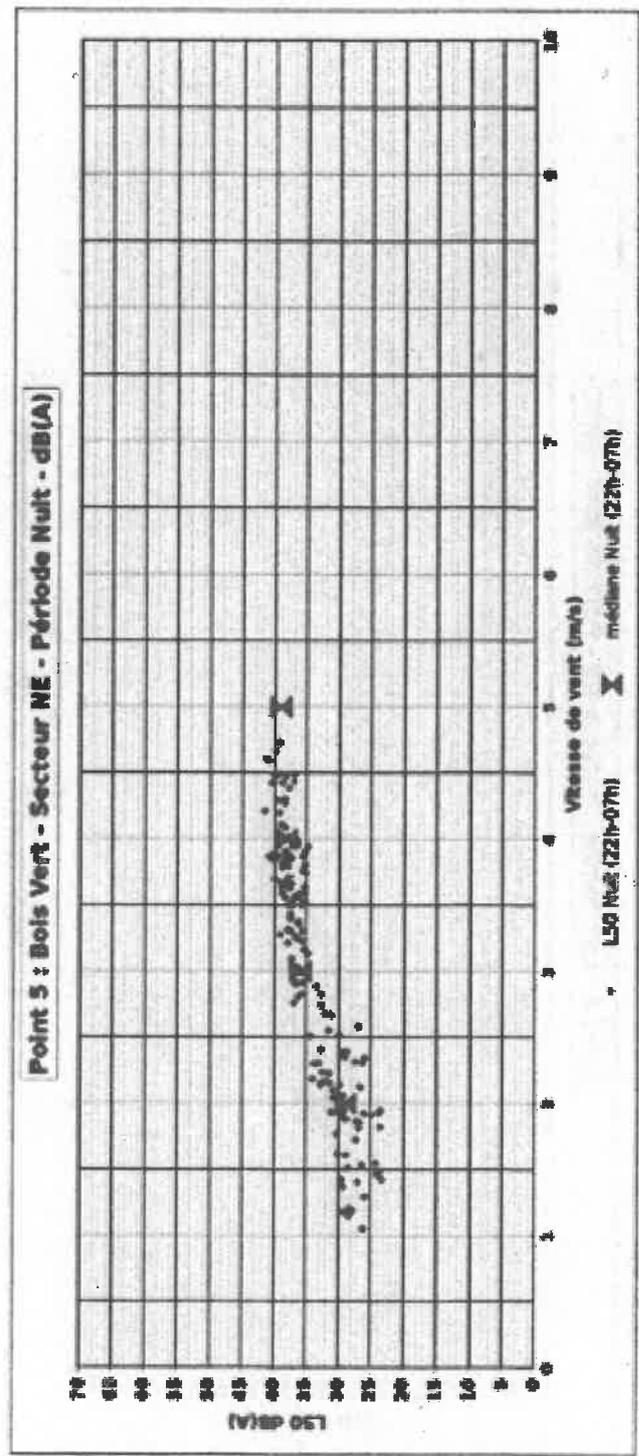
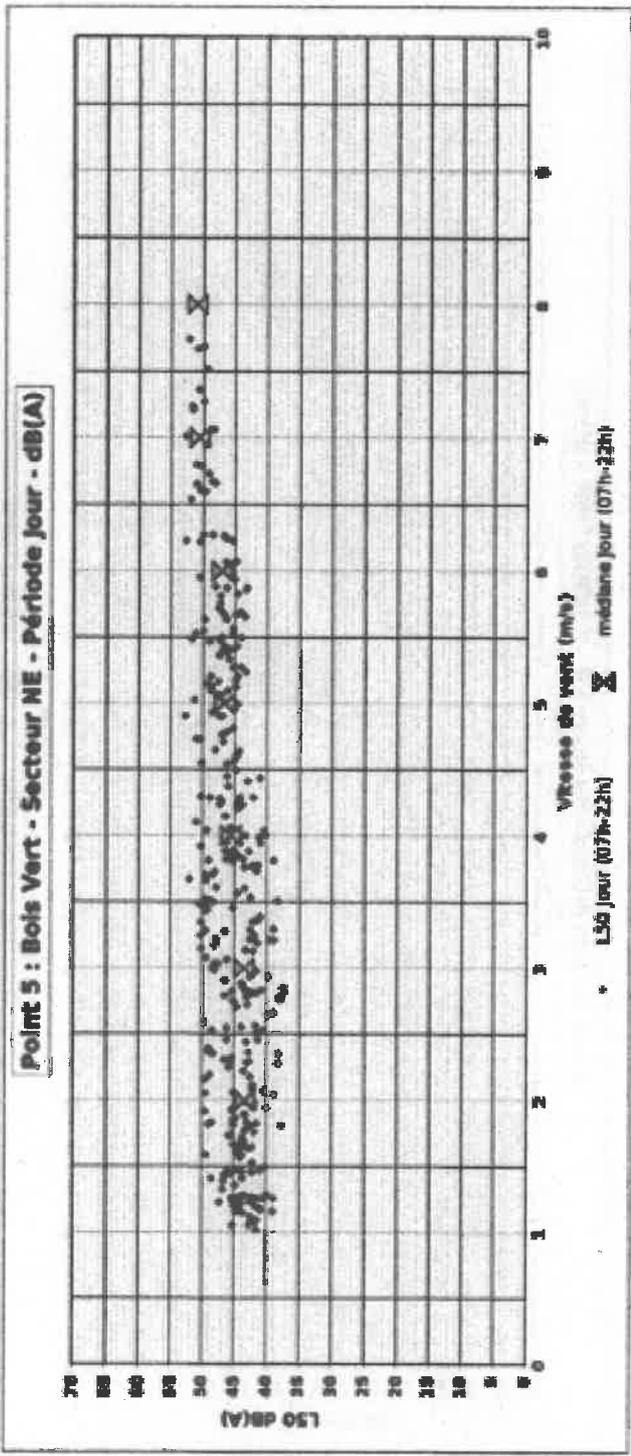
# Point 4 : Les Robins

*Ruiz 10/1/51*



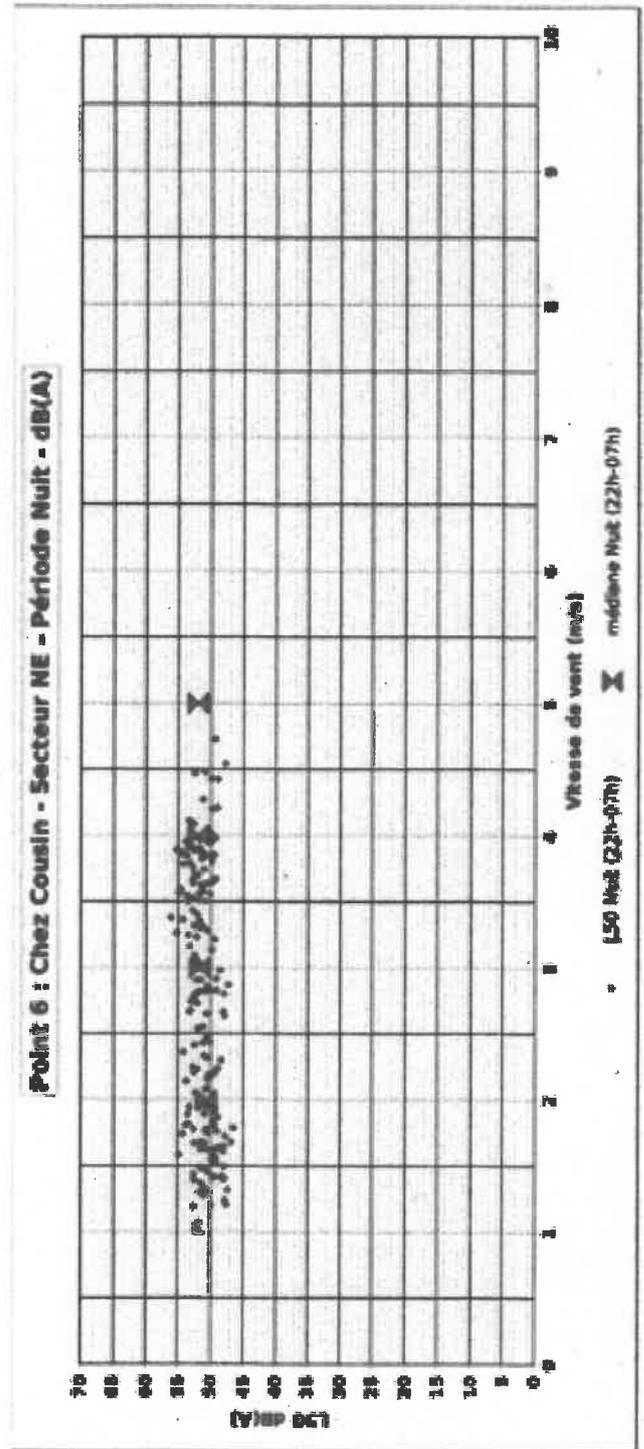
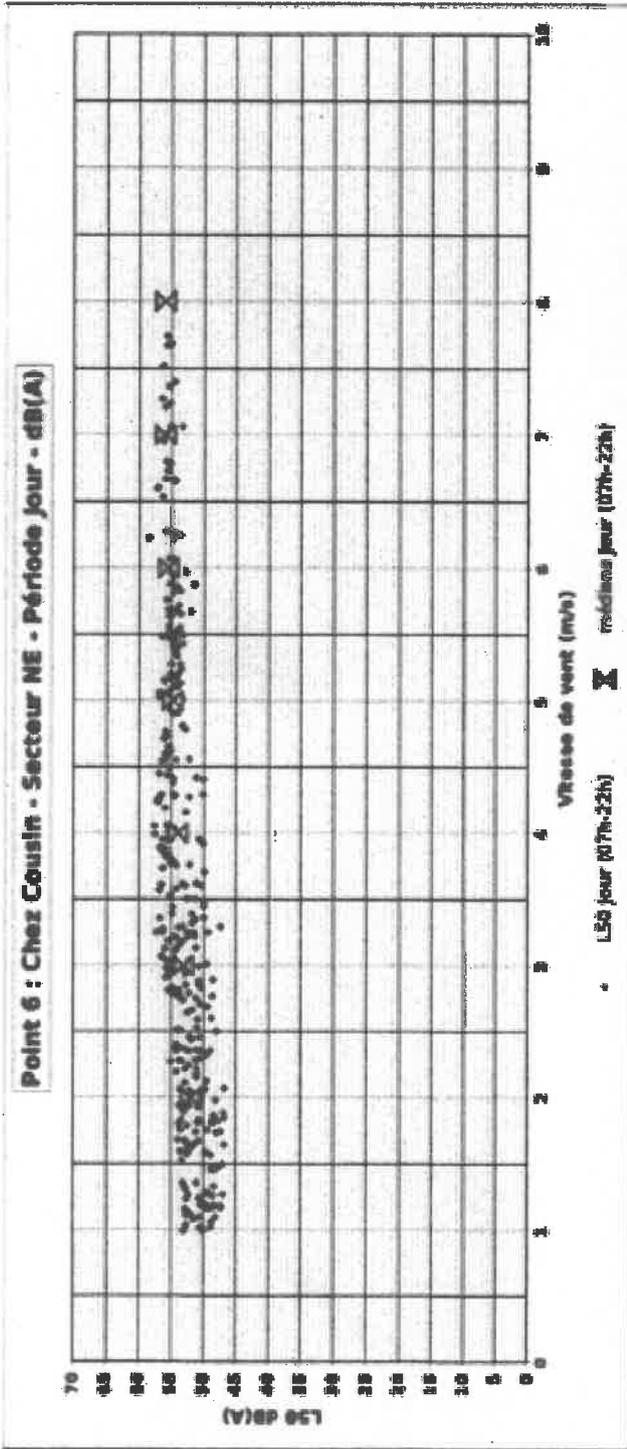
**Point 5 : Bols Vert**

*River page 52*



# Point 6 : Chez Cousin

*Point 6*





**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de La Nauleries - Les Forges - analyse divers documents

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 19/07/2022 18:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En complément de l'analyse de l'étude acoustique réalisée par ECHO Acoustique pour le compte de Valeco, vous trouverez regroupés en un seul fichier mes commentaires se rapportant aux documents suivants :

- **réponse à l'avis tacite de la MRAe** : le titre de ce document n'a aucun sens, une absence d'avis n'est en rien un avis tacite. Le mot tacite est à dessein utilisé pour faire croire à un accord tacite de l'administration faute de réponse dans un délai déterminé.
- **note de présentation non technique**
- **dossier et bilan de la concertation préalable** : en fait cette concertation est un véritable four : environ 30 personnes touchées et 12 observations auxquelles Valeco répond avec tous les poncifs des promoteurs éoliens. A le lire, on en viendrait presque à regretter que cette énergie n'ait pas envahi plus tôt le territoire français !
- **description du projet** : pourquoi le décrire dans la quasi totalité des dossiers ? Ce n'est que remplissage et répétitions lassant le lecteur.
- **résumé non technique de l'étude d'impact environnemental**
- **capacité technique et financière.**

Tous ces documents ne m'ont pas convaincu de l'innocuité de ce projet et du prétendu intérêt de l'énergie éolienne.

Par ailleurs, il n'y a aucune acceptation de ce projet : la commune des Forges, et trois communes limitrophes ont, par le biais de leur conseil municipal, Les Châteliers, Vasles et Ménigoute, rejeté ce projet.

**En conséquence, à l'instar de nombreux contributeurs, je vous prie d'émettre un avis très défavorable et d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression ma considération distinguée.**

Thierry ROBERT de SAINT VICTOR

— Pièces jointes :

---

Rq TRSV 1 - Les Forges.pdf

254 Ko

**Réponse à l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité  
Environnementales (MRAe)  
Projet de La Naulerie – mai 22**

Le titre de ce document surprend : comment peut-on répondre à une absence d'avis ?

Ce document dans le fond n'est qu'une forme de satisfecit du promoteur.

**Page 4 – Figure 1 : Situation du projet au sein du SRE Poitou-Charentes**

Il serait intéressant que le promoteur cite les références du SRE Poitou-Charentes auquel il fait appel.

Par un arrêt du 4 avril 2017, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé l'arrêté du préfet approuvant le SRE annexé au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la région Poitou-Charentes.

**Page 8 – 1.1.4 Le meilleur compromis**

En quoi les propriétaires de l'habitation située à 594 m d'une éolienne sont-ils partie prenante du projet ? Propriétaire d'une ou des parcelles d'implantation ?

**Page 8 – Figure 6 : carte des habitats et espèces sensibles et des arbres remarquables**

L'échelle indiquée dans la figure est complètement fautive : les éoliennes E1 et E2 sont à environ 500 m l'une de l'autre.

**Page 9 – 1.2 milieu humain**

Les normes réglementaires ne sont même pas définies : il s'agit à l'évidence de l'émergence limitée à 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour, dès lors que le bruit ambiant dépasse 35 dB(A).

On peut raisonnablement douter de l'indépendance du bureau d'études ayant réalisé l'étude acoustique : il est payé par le promoteur.

Figure 7 – Carte des points d'écoute installés tout autour du site

A quoi a servi le mât de mesure de 10 mètres : quand, pendant combien de temps ?

**Pages 9 et 10 – La mise en place d'un plan de bridage**

On est ravi de constater que les chiroptères sont pris en compte pour l'élaboration d'un plan de bridage : ralentissement des éoliennes lors des périodes de forte activité des chauves-souris. Contrairement à ce qui est indiqué, un tel plan de bridage est tout simplement la mise en arrêt des éoliennes en période de forte activité des chiroptères, non le simple ralentissement qui n'est pas suffisant.

Et les humains ?

#### **Pages 10 et 11 – 1.4 Un projet bien intégré dans le paysage**

Sans surprise le bureau d'études paysager, lui aussi non indépendant pour les mêmes raisons que ci-dessus, conclut à une incidence modérée.

La figure 10 démontre les « astuces » classiques des promoteurs : en l'occurrence la photographie est prise derrière une haie, dont rien ne dit qu'elle soit pérenne et jamais taillée. En outre la position de prise de vue a été intentionnellement choisie pour masquer au maximum l'éolienne de gauche : prise plus à gauche, le résultat serait totalement différent.

#### **Pages 12 et 13 – 1.4.2 Eléments du patrimoine**

L'impact des flashes lumineux pendant le festival d'art lyrique de Sanxay est complètement occulté. La figure 11 montre pourtant que ceux-ci seront visibles.

C'est complètement malhonnête.

En quoi consiste la revalorisation du site gallo-romain ?

#### **Page 14 – Figure 12 : cartographie des effets de saturation**

Au moins deux projets sont complètement oubliés sur cette carte : Mélusine à Jazeneuil (3 machines de 200 m de haut maximum en bout de pale) et la plaine de Thou à Rouillé ainsi qu'une éolienne à Lusignan.

Il y a bien saturation : 53 éoliennes au minimum plus 2 aux Forges.

#### **Pages 14 et 15 – 2.1.1 Multiples rencontres avec les élus**

Un avis défavorable du conseil municipal des Forges a été pris le 7 juillet 2022.

De même, les conseils municipaux des Chateliers (8 contre, 5 pour et 1 blanc), Vasles le 18 juillet (9 contre, 3 pour), sans oublier le 29 juin 2022, celui de Ménigoute (10 contre, 2 pour).

#### **Page 18 – 3 Synthèse des points principaux**

A nouveau référence au SRE Poitou-Charentes annulé le 4 avril 2017 et jamais remplacé.

Evidemment, ce n'est pas une surprise, tous les impacts sont jugés faibles par le promoteur.

**Note de présentation non technique**  
**Projet éolien de la Naulerie – Les Forges**  
**avril 2021**

**Page 3 – 1. Introduction**

Il serait grand temps que les promoteurs éoliens réalisent que ces projets ne contribuent en rien à la lutte contre le réchauffement climatique : la production étant intermittente, il est nécessaire de trouver une source d'énergie de substitution, le gaz tant qu'il sera disponible ou le charbon, qui augmente au contraire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Ce n'est qu'un argument de marketing scientifiquement complètement faux.

**Page 8 – Tableau 3 : Caractéristiques du projet**

Comme d'habitude la production annuelle attendue avec deux machines de 5,7 MW estimée à 31.000 MWh correspond à un taux de charge de 31,04%.

Ce taux est surestimé, car en éolien terrestre en France, il est plus proche de 24%.

Pour information, le taux de charge moyen en mai 2022 n'est que de 14,3% (Source le Mensuel de l'électricité – RTE).

De même une durée d'exploitation prévisionnelle de 30 ans est inhabituelle.

L'investissement pour 2 machines, égal à 17,1 M€, est lui aussi gonflé mais pourrait devenir réaliste à cause de la crise ukrainienne et l'augmentation du coût des matières premières. Pour le projet Mélusine à Jazeneuil, le coût est de l'ordre de 7 M€/machine (jusqu'à 8,5 M€/machine dans le dossier de concertation préalable des Forges).

**Page 10 – Tableau 4 : Principales dates lors du développement de projet**

Le vote défavorable du conseil municipal des Forges, est intervenu le 7 juillet 2022. Le document datant d'avril 2021, celui-ci ne peut évidemment pas le mentionner.

Les conseils municipaux des Chateliers (8 contre, 5 pour et 1 blanc), le 29 juin 2022, et celui de Ménigoute (10 contre, 2 pour), sans oublier celui de Vasles le 18 juillet (9 contre, 3 pour), se sont prononcés contre le projet.

**Pages 11 et 12 – 6.3 Selon des critères réglementaires**

Encore une mention au SRE annulé le 4 avril 2017.

Même remarque pour la carte page 12.

**Page 18 – 8 Intégration du projet dans son environnement**

Illustration 12 - Depuis le château de Marconnay : Encore un choix de l'emplacement de prise de vue malhonnête tel que le bosquet de gauche cache les deux machines ?

**Page 20 – Illustration 14 – photomontage n°3 : vue sur le golf**

Il n'est pas certain que les usagers du golf apprécieront la vue des deux machines. Où est la sérénité qui se dégage habituellement sur les terrains de golf ?

**Dossier et bilan de la concertation préalable  
Valeco - Avril 2021 – 78 pages**

**Page 11 sur 35 : 3.2 Historique du projet**

Janvier 2019 : Délibération favorable du conseil municipal de Les Forges ... mais vote défavorable du conseil municipal des Forges le 7 juillet 2022.

En outre, les conseils municipaux des Châteliers (8 contre, 5 pour et 1 blanc), le 29 juin 2022, celui de Ménigoute (10 contre, 2 pour), et celui de Vasles le 18 juillet (9 contre, 3 pour), ont émis des votes défavorables au projet.

**Page 5 sur 41 : 1.1 Moyens d'information**

Contrairement à l'article R121-19 du Code de l'environnement (non cité en entier dans le dossier) aucune affiche n'a été apposée dans les communes limitrophes et aucun avis dans la presse locale (voir plus loin).

Dans le régime d'autorisation, le rayon d'affichage est égal à 6 km (cf. document Description du projet, page 3 sur 39).

Le « flyer » distribué ne concerne que la permanence d'information dans la mairie des Forges tenue le 17 mars 2021. **Ce flyer et paru dans le journal Ouest-France seulement la veille de la concertation préalable.**

Seulement 30 personnes sont venues, 12 contributions recueillies.

**Page 10 sur 41 : 2.1 Mobilisation du public**

Faire des statistiques sur 12 contributions seulement est proprement ridicule et n'a aucun sens hormis faire du remplissage.

**Page 13 sur 41 : 2.2 Analyse du contenu des contributions**

Même remarque : faire des statistiques sur 12 contributions seulement est proprement ridicule.

En réponse aux rares observations suivent ensuite tous les poncifs du discours des promoteurs éoliens et tous les dénis classiques sur la pollution lumineuse, la pollution paysagère, la dévalorisation immobilière, la perte d'attraction touristique, l'impact sur la santé...

Le vote négatif du conseil municipal des Forges du 7 juillet 2022, et celui des communes limitrophes de Ménigoute, Vasles et des Châteliers, est en soi un jugement.

Conclure que ce projet est bien accepté est une contre-vérité.

**Description du projet – Projet éolien de la Naulerie  
Les Forges – décembre 2021**

**Page 3 sur 39 : lettre de Valeco au préfet des Deux-Sèvres du 13 avril 2020**

Le promoteur indique lui-même que dans le cadre du régime d'autorisation, le rayon d'affichage est de 6 km concernant 10 communes : Vasles, Boivre-la-Vallée, Curzay-sur-Vonne, Sanxay, Rouillé, Saint-Germier, Ménigoute, Les Châteliers, Vausseroux et Les Forges.

Pourquoi lors de la concertation préalable, une seule affiche a-t-elle été apposée sur un panneau d'affichage proche de la mairie des Forges ? Il s'agit vraiment d'une publicité délibérément *a minima* comme le reconnaît d'ailleurs le Dossier et bilan de la concertation préalable d'avril 2021.

**Page 9 sur 39 : Sébastien APPY, gérant de la société Parc Eolien de la Naulerie, SAS au capital de 500 €**

Monsieur Appy dispose de 64 mandats de gérant, ce qui, avec le faible capital social, laisse deviner l'organisation en nébuleuse des promoteurs éoliens !

A cela, le promoteur rétorquera avec la garantie Valeco.

**Pages 16, 17 et 18 sur 39 : 2.3.1 Les aérogénérateurs**

Illustration 10 : si l'emprise au sol (partie visible une fois le chantier terminé) a un diamètre de 8 m, pourquoi indiquer 10 m ?

Non la force motrice n'est pas amplifiée par un multiplicateur, c'est uniquement la vitesse de rotation de l'arbre entraînant la génératrice.

Intégration du poste de livraison (PDL) dans le site : c'est beaucoup dire.

**Pages 18 et 19 : 2.3.3 Lignes et réseaux**

A ce stade, il n'est pas indiqué que lors du démantèlement du parc, seuls les 10 premiers mètres de câbles sont enlevés. Le reste est maintenu en terre. Voir page 24 sur 39.

Où est l'écologie ?

**Page 20 sur 39 : 2.3.6 Raccordement électrique au réseau national**

Il est scandaleux que la liaison entre le poste de livraison et le poste source de Lusignan (19,6 km) ne fasse pas partie de l'enquête publique. C'est un élément indissociable.

**Page 23 sur 39 : 2.4.3 Moyens d'intervention en cas d'accident ou d'incident**

Il faut souligner que les services incendie sont totalement impuissants en cas de sinistre sur les éoliennes, la hauteur de la nacelle, point faible du système, empêche toute intervention réelle.

Celle-ci se limite à la neutralisation de la zone par les forces de l'ordre.

Indiquer que le temps d'intervention des pompiers de Vasles serait d'environ 16 minutes (délai de mobilisation, 10 minutes, et temps de trajet, 6 minutes pour 6 km) est du pipeau.

**Page 24 sur 39 : Interventions d'urgence lors de la maintenance**

Evidemment la localisation de l'équipe d'astreinte 24h/24 et 7j/7 n'est pas indiquée.

**Page 24 sur 39 : 2.5 Conditions de remise en état du site**

L'excavation de la semelle des fondations et des pieux éventuels n'est pas réellement garantie.

**Page 34 sur 39 : 4.3 Moyens d'information**

Voir remarque relative à la page 3 : publicité *a minima* de la concertation préalable.

**Page 35 sur 39 : 4.4 Conclusions sur la concertation**

Le texte cache mal le « four » de la concertation préalable : seulement 30 personnes environ et 12 observations auxquelles le promoteur a répondu par tous les poncifs habituels des promoteurs éoliens.

Capacités techniques et financières Projet éolien de La Naulerie  
Les Forges – avril 2021

**Page 7 sur 20 : 1.3.3 Opérations de maintenance aérogénérateurs**

Après avoir expliqué que Connected Wind Services est la filiale de maintenance du Groupe EnBW, de même que Valeco, comment peut-on écrire que « *CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise...* » (souligné par nos soins) ?

**Page 10 sur 20 : 1.5 Garanties financières**

Sans surprise, on constate que la garantie financière de démantèlement, égale à 174 000 € ( $50\,000 + 10\,000 \cdot (P - 2)$ , par machine de puissance P) pour le parc est largement insuffisante.

Pourquoi dans le « business plan » (plan d'affaires prévisionnel, page 14 sur 20), la provision de garantie financière est-elle échelonnée sur 16 ans (6 mois + 14 années + 6 mois, soit  $15 \times 9.133 = 136.995$  différent de 174.000 €) ?

L'annexe de l'arrêté du 22 juin 2020 définit le mode de « calcul du montant **initial** de la garantie financière » qui peut être demandée à tout moment, bien avant la fin de vie du parc, si des circonstances particulières l'exigeaient. Il est par ailleurs précisé que cette garantie était déposée dans une caisse de dépôt et consignation du Crédit Agricole.

**Page 14 sur 20 : Annexe n°3 : Plan d'affaires prévisionnel**

Comme d'habitude la part en capital propre dans l'investissement est limitée à 20%, constituant un effet de levier important malgré une capacité financière réelle de la société ad hoc réduite.

Le productible en heures équivalentes est égal à 30,96% ( $2.712/8.760$  h par an), proche de celui indiqué en page 8 du document Note de présentation non technique où il est égal à 31,04%.

Ce taux est surestimé, car en éolien terrestre en France, il est plus proche de 24%. Pour information, le taux de charge en Hauts de France, zone la plus venteuse, n'est que de 15% pour les 6 premiers mois de l'année 2022 !

Plus précisément, en France, le taux de charge moyen en mai 2022 n'est que de 14,3% (Source : le Mensuel de l'électricité – RTE).

**Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental**  
**Projet éolien de La Naulerie – Les Forges**  
**Mai 2022**

**Page 25 : l'énergie éolienne**

Curieusement ne sont énumérés que les prétendus avantages de l'énergie éolienne :

- Energie propre : on peut en douter car une éolienne c'est ¼ de vent (taux de charge d'environ 24%) et ¾ d'énergie de substitution inévitable, principalement le gaz, donc énergie fossile.
- Energie en pleine croissance : on voit mal en quoi c'est un avantage.
- Energie compétitive : non car elle est largement subventionnée.
- Energie de diversification : la réduction de la dépendance vis-à-vis des énergies conventionnelles n'existe pas.
- Energie génératrice d'emploi à l'échelle locale : hormis le gîte et le couvert en phase de construction, **l'exploitation (depuis l'Allemagne)** et la maintenance du parc par des équipes qui ne sont pas locales, on aimerait savoir quels sont les emplois locaux générés.

Où se trouve la liste des désavantages indéniables ?

**Page 26 et suivantes**

Variante 3 (retenue) :

- Vue A, depuis le château de Marconnay : le « *jeu de transparence* » ! Est-ce de la poésie ou de la technique ? Les propriétaires et les clients apprécieront. Sans surprise, impact jugé moyen par le promoteur.
- Vue B, depuis les ruines gallo-romaines de Sanxay : les spectateurs du festival lyrique seront sûrement sous le charme des flashes lumineux. Sans surprise, impact jugé faible par Valeco.
- Vue C, depuis le terrain de golf des Forges : emprise et prégnance réduites nuisent évidemment à la sérénité et au calme habituels des terrains de golf. Sans surprise, impact jugé faible par Valeco.
- Lisières, haies et doubles haies : Valeco sait pertinemment qu'il viole les prescriptions de la note SFPEM de décembre 2020 du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale de la SFPEM, bien entendu contestées par la FEE (France Energie Eolienne), ou celles d'EUROBATS 2014 stipulant un éloignement des machines de 200 mètres au moins des lisières et haies, pour moins de 150 m réalisés.

En outre, la SFPEM conclut d'ailleurs son étude en proscrivant les éoliennes de grand diamètre, rotor de 163 m, et de garde au sol inférieure à 50 m, ici seulement 36,50 m.

**Page 28 : orientation principale du parc vis-à-vis des vents dominants**

Il serait intéressant que le promoteur explique en quoi le fait que le parc soit perpendiculaire aux vents dominants ait une quelconque influence et constitue un critère à considérer ? La nacelle et le rotor des éoliennes peuvent s'orienter et se placent automatiquement face au vent pour récupérer le maximum d'énergie.

### Page 29 : Impacts sur le climat

Encore un mensonge des promoteurs éoliens, les éoliennes n'ont aucun impact sur le climat.

Au contraire, associées inévitablement à des énergies de substitution, généralement le gaz, voire le charbon ou le lignite, elles augmentent les émissions de gaz à effet de serre. L'exemple de l'Allemagne est bien là pour démontrer cet argument.

### Page 30 : impacts du projet sur le milieu naturel

Toujours sans surprise : impacts jugés modérés ou faibles, hormis une « *sensibilité potentielle forte* » sur une espèce, la pipistrelle commune, et « *sensibilité potentielle moyenne* » sur 5 espèces, Pipistrelle de Khul, Sérofine commune, Noctules commune et de Leisler, Barbastelle).

Il faut noter l'utilisation du terme « *sensibilité* » à la place d'impact produisant déjà un effet atténuateur.

Cependant, la mesure de réduction MR1 : mise en place d'un plan de bridage (arrêt des machines en périodes de forte activité des chiroptères).

### Page 32 : Effets sanitaires

Bruit et basses fréquences : l'éloignement des habitations, la plus proche à 594 m, ne suffit pas à éviter les risques sanitaires notamment liés aux infrasons complètement ignorés dans l'étude acoustique et qui ne sera pas mesuré après l'installation du parc, les sonomètres utilisés ne les enregistrant pas.

### Pages 34 et suivantes : photomontages

Il fallait indiquer la distance de l'éolienne la plus proche.

- Vue 8 : encore un choix délibéré d'un point de prise de vue pour masquer les éoliennes E1 et E2 par un arbre. Supercherie classique.
- Vue 22 : en quoi le couvert végétal est-il pérenne ? Les arbres ne sont même pas à feuilles persistantes.
- Vue 28, depuis Saint-Laurent : voir ci-dessus la remarque concernant la vue n°8.

### Page 43 : Conclusion

**L'impact global du projet... « voire positif pour certaines thématiques (émissions de gaz à effet de serre, économie globale... » : encore une contre-vérité qui n'a semble-t-il pas convaincu la commune des Forges et au moins trois communes limitrophes, Les Châteliers, Ménigoute et Vasles, dont les conseils municipaux ont émis de votes négatifs.**

**Page 47 : Effets cumulés sur le milieu humain**

Voir la remarque ci-dessus : la répétition de cette contre-vérité ne change rien au fond.

**Page 49 : Scénario de référence et aperçu de son évolution**

Climat : voir ci-dessus.

Patrimoine : covisibilité avec les ruines gallo-romaines de Sanxay et château de Marconnay : pas de mesures envisagées.

**Page 52 : suivi de la mortalité**

Procédures détaillées de suivi non définies.

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique dossier éolien "La Naulerie" - Les Forges-79

**De :** Bien Vivre en Val de Boivre \_ <bienvivrevaldeboivre@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 09:56

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie à :** prefecture@deux-sevres.gouv.fr

*Copie adressée à Madame la Préfète*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association Bien Vivre en Val de Boivre suit de près le dossier du parc éolien La Naulerie depuis plus de deux ans. Notre association compte de nombreux membres aux Forges et dans toutes les communes voisines du projet. Elle est principalement concernée par le fait que ce projet vient aggraver le problème de saturation de notre paysage par les éoliennes.

Nous voyons l'enquête publique comme un moment clé du processus d'autorisation du projet : **c'est le seul moment où nos concitoyens ont la possibilité de donner leur avis.** C'est peut-être encore plus important quand nous prenons en compte le fait que quand les aérogénérateurs arriveront en fin de vie et vont être remplacés il n'y aura pas une autre enquête publique, (le promoteur étant sans obligation de déposer à nouveau un dossier d'étude d'impact complet).

Notre association a encouragé ses membres à prendre connaissance du dossier, s'informer et exercer leur droit d'expression sur le projet à l'occasion de cette enquête publique. Les **horaires très restreints** d'ouverture de la **Mairie des Forges** (mardi : 09:00 - 12:00, 13:30 - 17:00 ; vendredi 13:30 - 17:00), ne permettent pas de consulter sereinement le dossier. Le dossier mis en ligne par la préfecture est découpé en plus de 250 fichiers et rend sa consultation très difficile, voire impossible. On fait ici face à une impossibilité totale de consulter sérieusement le dossier en ligne.

**A présent, l'enquête publique est ouverte depuis 11 jours (donc un tiers du temps**

est passé). C'est le droit à l'information de tous nos concitoyens qui se trouve mis en cause.

C'est une situation intolérable et injuste qui :

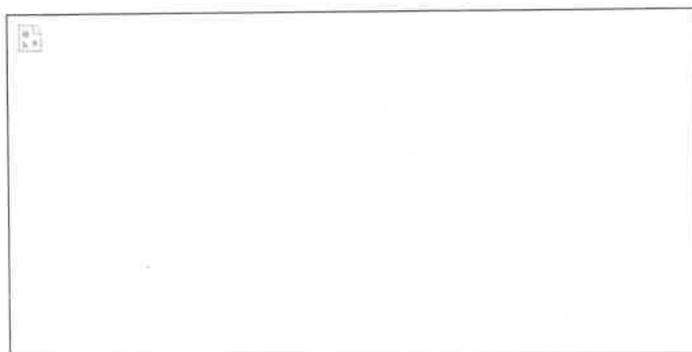
- empêche d'appréhender le dossier dans son ensemble,
- empêche de trouver les informations spécifiques relatives à leurs préoccupations et de motiver leur argumentaire
- et, de fait, de participer à l'enquête.

**La possibilité de consulter le dossier en ligne est absolument nécessaire et est d'ailleurs prévue par l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022.**

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments dévoués.

François LE BOURG

Président de "Bien Vivre en Val de Boivre"



**86470 Boivre la Vallée**

**Tél : 07 49 94 28 17**

*Mail : [bienvivreenvaldeboivre@gmail.com](mailto:bienvivreenvaldeboivre@gmail.com)*



**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Enquetes Publiques La Naulerie

**De :** rob.portbury@btopenworld.com

**Date :** 21/07/2022 11:39

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis personnellement impacté par le projet éolien à la Naulerie. Je vois déjà le parc éolien à Saint-Germier de ma maison jour et nuit et je verrai les éoliennes de la Naulerie encore plus.

La possibilité de participer à l'enquête est très important pour moi comme résident et contribuable. Consulter le dossier en ligne est également très important pour moi. Dans l'impossibilité to rester à la mairie des Forges pendant des heures pour consulter la seule copie du dossier disponible sur place, et avec une envie de vous donner des arguments détaillés, chiffrés avec des références aux données dans le dossier, je constate avec regret et beaucoup de consternation que c'est impossible !

En consultant le site :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/FORGES-LES/Parc-Eolien-de-la-Naulerie-Les-Forges>

J'ai compté plus que 500 documents dans le dossier. Voir ici en bas la liste copie du site de la Préfecture aujourd'hui le 20 juillet à 17.40.

C'est clairement une enquête qui favorise le promoteur et pas les habitants et les contribuables. Je suis dans l'impossibilité de formuler des argumentaires, de participer, de donner mon avis.

Cordialement,  
Robert Portbury  
La Grande Boutinière  
MENIGOUTE



**Sujet :** [INTERNET] contribution enquête publique - La Naulerie

**De :** <mddeady@orange.fr>

**Date :** 21/07/2022 12:42

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

— Pièces jointes : —

---

CONTRIBUTION PERSONNELLE EP La Naulerie.docx

93,6 Ko



Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite Ménigoute et le village est impacté par le projet éolien à la Naulerie. Participer à l'enquête est important pour moi comme pour beaucoup d'autres habitants.

Je constate formellement que c'est impossible de consulter le document sur le site :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/FORGES-LES/Parc-Eolien-de-la-Naulerie-Les-Forges>

J'ai compté plus que 520 documents dans le dossier. (voir ci-après). C'est impossible de savoir ou chercher, quel document est important, comment lire cet ensemble, trouver des arguments, chercher des photomontages spécifiques, trouver des information concernant les espèces protégées.....

Je sais que 95% des éoliennes de la Région Nouvelle-Aquitaine se trouvent dans l'ex-Poitou-Charentes et plus que 50% sont concentrées sur la Vienne et les Deux-Sèvres. Localement, nous avons presque 100 éoliennes construites, approuvées ou à l'étude. Dans notre secteur les « *seuils d'alerte sont atteints en matière de saturation visuelle...* » (Source: MRAe, avis sur le projet éolien *Plaine de Beaulieu* dans la commune de Boivre-la-Vallée). C'est à noter que dans les récents jours ce projet *Plaine de Beaulieu* a reçu un avis défavorable du Conseil Municipal des Forges entre autres. Le projet La Naulerie ajoute au problème de saturation de notre paysage par des éoliennes

Conscient que la multiplication chaotique de parcs éoliens compromettrait l'avenir du projet de Parc Naturel Régional de la Gatine, le Pays de Gâtine a élaboré une motion relative aux conditions d'acceptabilité des projets préconisant pas moins de 4 éoliennes par parc et une distance minimum de 600m entre l'éolienne et l'habitation. Le projet la Naulerie ne respecte pas ces consignes et il met le projet PNR en danger.

Le projet aura un impact fort sur le site Gallo-Romain de Sanxay. Vu l'importance du site et l'importance des soirées lyriques et l'opéra de Sanxay dans la vie culturelle dans la Vienne et les Deux-Sèvres, dans la vie associative locale et dans l'économie de Sanxay et de Ménigoute, il faut éviter d'ériger un projet éolien si près du site.

Je vous demande de donner un avis défavorable à ce dossier.

Cordialement,  
Mary Deirdre DEADY  
La Brouinière  
MENIGOUTE

Parc Éolien de la Naulerie - Les Forges

**Société PE de la Naulerie - Les Forges**

Mise à jour le 13/07/2022

> Avis DGAC\_PE de la Naulerie\_Les Forges - format : PDF   - 0,59 Mb

- > Avis-DSAE-20210713 - format : PDF  - 0,21 Mb
- > Certif-absence-d'avis - format : PDF  - 0,05 Mb
- > Réponse MRAE Les Forges\_final-1 - format : PDF  - 2,81 Mb
- Ouverture d'une enquête publique du 5 juillet 2022 au 9 août 2022
- > AP ouv EP-Naulerie - format : PDF  - 0,30 Mb
- > Avis d'enquête publique - format : PDF  - 0,10 Mb
- > Note de présentation non technique - format : PDF  - 4,61 Mb

**Dossier d'enquête publique**

Pour rappel, l'intégralité du dossier numérique est aussi consultable sous format papier à la préfecture des Deux-Sèvres - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.

- > 1\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,95 Mb
- > 18\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,86 Mb
- > 31\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,79 Mb
- > 42\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,91 Mb
- > 56\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,08 Mb
- > 64\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,89 Mb
- > 75\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,80 Mb
- > 85\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,69 Mb
- > 92\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,99 Mb
- > 101\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,83 Mb
- > 110\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,77 Mb
- > 118\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,96 Mb
- > 135\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,99 Mb
- > 145\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,96 Mb
- > 188\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,76 Mb
- > 195\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,99 Mb
- > 202\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,87 Mb
- > 216\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,56 Mb
- > 218\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,50 Mb
- > 220\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,49 Mb
- > 222\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,81 Mb
- > 225\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,49 Mb
- > 227\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,46 Mb
- > 229\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,21 Mb
- > 230\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,54 Mb
- > 232\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,17 Mb
- > 233\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,80 Mb
- > 234\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,50 Mb
- > 236\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,46 Mb
- > 238\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 1,50 Mb
- > 239\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,86 Mb
- > 240\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,02 Mb
- > 253\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,01 Mb
- > 270\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 3,94 Mb
- > 283\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 4,05 Mb
- > 296\_PDFsam\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF  - 2,22 Mb
- > 1\_PDFsam\_6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF  - 3,89 Mb
- > 51\_PDFsam\_6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF  - 2,77 Mb
- > 1\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,00 Mb
- > 12\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,78 Mb

- > 17\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 0,98 Mb
- > 19\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 6,41 Mb
- > 20\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,50 Mb
- > 23\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 15,72 Mb
- > 24\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,28 Mb
- > 26\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,60 Mb
- > 27\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,80 Mb
- > 29\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,58 Mb
- > 30\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,87 Mb
- > 31\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,35 Mb
- > 34\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,05 Mb
- > 39\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,53 Mb
- > 40\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,65 Mb
- > 41\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,74 Mb
- > 43\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,42 Mb
- > 44\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,82 Mb
- > 47\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,66 Mb
- > 49\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,85 Mb
- > 50\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,09 Mb
- > 51\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,43 Mb
- > 53\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,85 Mb
- > 54\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,44 Mb
- > 55\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,07 Mb
- > 56\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,64 Mb
- > 58\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,77 Mb
- > 59\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,89 Mb
- > 60\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,91 Mb
- > 61\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 0,18 Mb
- > 62\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 6,83 Mb
- > 63\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,07 Mb
- > 68\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,20 Mb
- > 70\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,58 Mb
- > 71\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,03 Mb
- > 72\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,61 Mb
- > 75\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 5,75 Mb
- > 76\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,11 Mb
- > 77\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,14 Mb
- > 78\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,31 Mb
- > 79\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 6,14 Mb
- > 80\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,06 Mb
- > 81\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,50 Mb
- > 83\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,48 Mb
- > 85\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,77 Mb
- > 89\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 1,13 Mb
- > 90\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,27 Mb
- > 91\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,60 Mb
- > 93\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 3,23 Mb
- > 96\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 4,01 Mb
- > 97\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,46 Mb
- > 98\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF  - 2,10 Mb





- > 258\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 4,96 Mb
- > 259\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,77 Mb
- > 260\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,64 Mb
- > 261\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,65 Mb
- > 264\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 4,67 Mb
- > 265\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,19 Mb
- > 266\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,57 Mb
- > 267\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,17 Mb
- > 270\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 5,04 Mb
- > 271\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,12 Mb
- > 272\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,15 Mb
- > 273\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,94 Mb
- > 276\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 6,07 Mb
- > 277\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,00 Mb
- > 278\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,83 Mb
- > 279\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,74 Mb
- > 280\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,41 Mb
- > 282\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,65 Mb
- > 288\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 3,73 Mb
- > 289\_PDFsam\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF   - 2,06 Mb
- > 79 - VALECO - PE DE LA NAULERIE - Dossier et Bilan CP - format : PDF   - 7,99 Mb
- > 11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF   - 12,03 Mb
- > 12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF   - 0,48 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Carte zonage urba - format : PDF   - 5,25 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Enjeux E1 - format : PDF   - 2,03 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Enjeux E2 - format : PDF   - 1,97 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Plan Emplacement - format : PDF   - 9,41 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 1 - format : PDF   - 4,94 Mb
- > PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 2 - format : PDF   - 9,34 Mb
- > 1 - PE DE LA NAULERIE - Description du projet - format : PDF   - 6,05 Mb
- > 3 - PE DE LA NAULERIE - JMF - format : PDF   - 2,73 Mb
- > 1\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 1,58 Mb
- > 25\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 5,49 Mb
- > 26\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,62 Mb
- > 41\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,00 Mb
- > 51\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,08 Mb
- > 70\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,04 Mb
- > 84\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,93 Mb
- > 99\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,90 Mb
- > 113\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,72 Mb
- > 136\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,57 Mb
- > 150\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,91 Mb
- > 176\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,01 Mb
- > 191\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,63 Mb
- > 221\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,86 Mb
- > 242\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,98 Mb
- > 289\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,10 Mb
- > 308\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,09 Mb
- > 351\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,06 Mb
- > 376\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,00 Mb

- > 394\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,91 Mb
  - > 403\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,73 Mb
  - > 411\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,07 Mb
  - > 427\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,66 Mb
  - > 442\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,09 Mb
  - > 458\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 3,95 Mb
  - > 469\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 1,97 Mb
  - > 475\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 4,94 Mb
  - > 476\_PDFsam\_4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF   - 2,58 Mb
  - > 5 -PE DE LA NAULERIE - RNT EIE - format : PDF   - 8,83 Mb
  - > 7- PE DE LA NAULERIE - Etude danger et RNT - format : PDF   - 7,74 Mb
  - > 8 - PE DE LA NAULERIE - CTF - format : PDF   - 3,38 Mb
  - > 9 - PE DE LA NAULERIE - Plan emplacement - format : PDF   - 9,41 Mb
  - > 10 - PE DE LA NAULERIE - Elements graphiques - format : PDF   - 1,93 Mb
  - > 11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF   - 12,03 Mb
  - > 12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF   - 0,48 Mb
  - > 13 - PE DE LA NAULERIE - Suppléments - format : PDF   - 6,21 Mb
  - > PE DE LA NAULERIE - Géolocalisation - format : ZIP   - 0,07 Mb
- En cas de fichier invalide, il est possible de consulter le dossier nommé "Géolocalisation" sur format papier à la préfecture des Deux-Sèvres - service de la coordination et du soutien interministériels - pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.
- > PE DE LA NAULERIE - Liste des parcelles - format : PDF   - 0,01 Mb
- Observations du public**
- > Observations du public MAJ le 20221307 - format : PDF   - 0,09 Mb
  - > Observations du public MAJ le 20221307bis - format : PDF   - 2,70 Mb

- Partager
- 
- 
- 

## Documents listés dans l'article :

-  > [Avis DGAC PE de la Naulerie Les Forges - format : PDF - 0.59 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [Avis-DSAE-20210713 - format : PDF - 0.21 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [Certif-absence-d'avis - format : PDF - 0.05 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [Réponse MRAE Les Forges final-1 - format : PDF - 2.81 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [1\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.95 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [18\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.86 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [31\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.79 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [42\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.91 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [56\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.08 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [64\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.89 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [75\\_PDFsam\\_6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.80 Mb - 27/06/2022](#)

-  > [85 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.69 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [92 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.99 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [101 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.83 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [110 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.77 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [118 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.96 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [135 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.99 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [145 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.96 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [188 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.76 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [195 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.99 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [202 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.87 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [216 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.56 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [218 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.50 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [220 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.49 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [222 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.81 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [225 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.49 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [227 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.46 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [229 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.21 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [230 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.54 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [232 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.17 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [233 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.80 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [234 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.50 Mb - 27/06/2022](#)
-  > [236 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.46 Mb - 27/06/2022](#)

-  > 238 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 1.50 Mb - 27/06/2022
-  > 239 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.86 Mb - 27/06/2022
-  > 240 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.02 Mb - 27/06/2022
-  > 253 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.01 Mb - 27/06/2022
-  > 270 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 3.94 Mb - 27/06/2022
-  > 283 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 4.05 Mb - 27/06/2022
-  > 296 PDFsam 6.1 - PE DE LA NAULERIE - Etude naturaliste - format : PDF - 2.22 Mb - 27/06/2022
-  > 1 PDFsam 6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF - 3.89 Mb - 27/06/2022
-  > 51 PDFsam 6.3 - PE DE LA NAULERIE - Etude acoustique - format : PDF - 2.77 Mb - 27/06/2022
-  > 1 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.00 Mb - 27/06/2022
-  > 12 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.78 Mb - 27/06/2022
-  > 17 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 0.98 Mb - 27/06/2022
-  > 19 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6.41 Mb - 27/06/2022
-  > 20 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.50 Mb - 28/06/2022
-  > 23 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 15.72 Mb - 28/06/2022
-  > 24 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.28 Mb - 28/06/2022
-  > 27 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.80 Mb - 28/06/2022
-  > 26 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.60 Mb - 28/06/2022
-  > 29 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.58 Mb - 28/06/2022
-  > 30 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.87 Mb - 28/06/2022
-  > 31 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.35 Mb - 28/06/2022
-  > 34 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.05 Mb - 28/06/2022
-  > 39 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.53 Mb - 28/06/2022
-  > 40 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.65 Mb - 28/06/2022
-  > 41 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.74 Mb - 28/06/2022
-  > 43 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.42 Mb - 28/06/2022
-  > 44 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.82 Mb - 28/06/2022
-  > 47 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.66 Mb - 28/06/2022
-  > 49 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.85 Mb - 28/06/2022

-  > 50 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,09 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 51 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,43 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 53 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,85 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 54 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,44 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 55 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,07 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 56 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,64 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 58 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,77 Mb - 28/06/2022](#)
-  > 59 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,89 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 60 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 61 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 0,18 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 62 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6,83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 63 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 68 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,20 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 70 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 71 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 72 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,61 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 75 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,75 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 76 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,11 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 77 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,14 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 78 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,31 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 79 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6,14 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 80 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 81 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,50 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 83 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 85 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 89 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 90 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,27 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 91 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,60 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 93 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 96 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 97 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,46 Mb - 29/06/2022](#)
-  > 98 [PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,10 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [99 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [102 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [103 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.76 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [105 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [108 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [109 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.26 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [110 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.13 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [111 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.37 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [114 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.84 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [115 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.61 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [116 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.76 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [117 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.33 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [120 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.93 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [121 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.49 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [123 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [126 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.69 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [127 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.31 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [129 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.92 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [132 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.02 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [133 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.80 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [134 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.15 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [135 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.40 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [138 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.68 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [139 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.38 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [140 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [141 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.60 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [144 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.19 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [145 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.23 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [146 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.39 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [147 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.35 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [150 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.82 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [151 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.87 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [152 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.27 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [153 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.69 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [156 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.84 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [157 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.30 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [159 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.89 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [162 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.36 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [163 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.30 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [164 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.62 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [167 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.12 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [168 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [169 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.70 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [170 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.90 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [173\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.34 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [174\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [175\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.32 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [176\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.11 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [177\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.95 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [180\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [181\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.29 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [182\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [183\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.50 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [186\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.24 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [187\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.43 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [189\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [192\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.66 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [193\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.46 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [194\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.02 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [197\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.09 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [198\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.17 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [199\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [200\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.90 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [201\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [204\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.34 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [205\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.15 Mb - 29/06/2022](#)

-  > 206 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.94 Mb - 29/06/2022
-  > 209 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.13 Mb - 29/06/2022
-  > 210 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.48 Mb - 29/06/2022
-  > 211 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.00 Mb - 29/06/2022
-  > 212 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.51 Mb - 29/06/2022
-  > 213 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.02 Mb - 29/06/2022
-  > 216 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.02 Mb - 29/06/2022
-  > 217 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.97 Mb - 29/06/2022
-  > 219 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.17 Mb - 29/06/2022
-  > 222 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.86 Mb - 29/06/2022
-  > 223 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.27 Mb - 29/06/2022
-  > 224 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1.92 Mb - 29/06/2022
-  > 225 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.53 Mb - 29/06/2022
-  > 228 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.19 Mb - 29/06/2022
-  > 229 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.73 Mb - 29/06/2022
-  > 230 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.05 Mb - 29/06/2022
-  > 231 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.54 Mb - 29/06/2022
-  > 234 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5.23 Mb - 29/06/2022
-  > 235 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.25 Mb - 29/06/2022
-  > 236 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.72 Mb - 29/06/2022
-  > 237 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.18 Mb - 29/06/2022
-  > 240 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4.06 Mb - 29/06/2022

-  > [241\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,90 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [242\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,44 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [243\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,08 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [246\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [247\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,39 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [248\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,30 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [249\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [252\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [253\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,65 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [254\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,42 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [255\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,29 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [257\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 1,06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [258\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,96 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [259\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,77 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [260\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,64 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [261\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,65 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [264\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 4,67 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [265\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,19 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [266\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,57 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [267\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3,17 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [270\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 5,04 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [271\\_PDFsam\\_6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2,12 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [272 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.15 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [273 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [276 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 6.07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [277 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [278 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [279 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.74 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [280 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.41 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [282 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.65 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [288 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 3.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [289 PDFsam 6.2 - PE DE LA NAULERIE - Etude paysagère - format : PDF - 2.06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [79 - VALECO - PE DE LA NAULERIE - Dossier et Bilan CP - format : PDF - 7.99 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF - 12.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF - 0.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Carte zonage urba - format : PDF - 5.25 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Enjeux E1 - format : PDF - 2.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Enjeux E2 - format : PDF - 1.97 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Plan Emplacement - format : PDF - 9.41 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 1 - format : PDF - 4.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Plan règlementaire 2 - format : PDF - 9.34 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [1 - PE DE LA NAULERIE - Description du projet - format : PDF - 6.05 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [3 - PE DE LA NAULERIE - JMF - format : PDF - 2.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [1 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 1.58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [25 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 5.49 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [26 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.62 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [41 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [51 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.08 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [70 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.04 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [84 PDFsam 4 - PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.93 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [99 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.90 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [113 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.72 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [136 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.57 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [150 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [176 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [191 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.63 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [221 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.86 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [242 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.98 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [289 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.10 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [308 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.09 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [351 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.06 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [376 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.00 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [394 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.91 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [403 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.73 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [411 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [427 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.66 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [442 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.09 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [458 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 3.95 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [469 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 1.97 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [475 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 4.94 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [476 PDFsam 4 -PE DE LA NAULERIE - EIE - format : PDF - 2.58 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [5 -PE DE LA NAULERIE - RNT EIE - format : PDF - 8.83 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [7- PE DE LA NAULERIE - Etude danger et RNT - format : PDF - 7.74 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [8 - PE DE LA NAULERIE - CTF - format : PDF - 3.38 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [9 - PE DE LA NAULERIE - Plan emplacement - format : PDF - 9.41 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [10 - PE DE LA NAULERIE - Elements graphiques - format : PDF - 1.93 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [11 - PE DE LA NAULERIE - Plan Ensemble - format : PDF - 12.03 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [12 - PE DE LA NAULERIE - Plan Masse - format : PDF - 0.48 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [13 - PE DE LA NAULERIE - Suppléments - format : PDF - 6.21 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Géolocalisation - format : ZIP - 0.07 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [PE DE LA NAULERIE - Liste des parcelles - format : PDF - 0.01 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [AP ouv EP-Naulerie - format : PDF - 0.30 Mb - 29/06/2022](#)

-  > [Avis d'enquête publique - format : PDF - 0.10 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [Note de présentation non technique - format : PDF - 4.61 Mb - 29/06/2022](#)
-  > [Observations du public MAJ le 20221307 - format : PDF - 0.09 Mb - 13/07/2022](#)
-  > [Observations du public MAJ le 20221307bis - format : PDF - 2.70 Mb - 13/07/2022](#)

**Sujet :** [INTERNET] l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Orlando Kreileman <catchall@brandsupply.nl>

**Date :** 21/07/2022 13:20

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

La Naurelie - opposition - model letter with email address[1].docx

93,5 Ko



Envoyé par email: [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

21-7-2022

En tant que propriétaire de l'appartement 5 au domaine Château des Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Orlando Kreileman

Château des Forges – Le Bourg – 5



**Sujet :** [INTERNET] projet Eolien de la Naulerie

**De :** <cor.f.deruiter@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 13:48

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 3 Vieille Vigne, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Annemieke et Cor de Ruiter

3 Vieille Vigne Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien de La Naulerie - Les Forges - RECTIFICATIF

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 14:46

**Pour :** PREF79 pref-contact-enquetespubliques <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

## RECTIFICATIF

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous prie de noter que j'ai commis une erreur que je tiens à corriger.

Contrairement à ce que j'ai affirmé à plusieurs reprises dans mes dernières observations concernant plusieurs dossiers en date du 19 juillet 2022, la commune des Forges ne s'est pas encore prononcée sur le projet éolien de La Naulerie.

Le vote des Forges auquel j'ai fait allusion se rapporte en fait au projet éolien de la Plaine de Beaulieu.

En vous priant de bien vouloir m'excuser pour cette bévue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR



[INTERNET] contre le projet éolien de La Naulerie.

**Sujet :** [INTERNET] contre le projet éolien de La Naulerie.

**De :** Frederique van Riet <frederique\_riet@hotmail.com>

**Date :** 21/07/2022 15:25

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je présente par la présente une lettre contre le projet éolien de La Naulerie.

Cordialement,

Frederique van Riet

— Pièces jointes : —

---

La Naurelie - opposition - model letter with email address[58].docx

15,1 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

21-07-2022

En tant que propriétaire de le bungalow dans lottissement 4 du bourg est au les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashs doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Frederique van Riet

Lottissement 4 du Bourg est, 79340, les Forges



**Sujet :** [INTERNET] Projet de parc éolien La Naulerie

**De :** Yolande Gris  <yolandegrise@gmail.com>

**Date :** 21/07/2022 22:53

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

**Copie   :** Duncan Cameron <dncncmrn@gmail.com>, Carole Heritage <caroleheritage@googlemail.com>, Veerle Van Dommelen <veerle.vandommelen@hotmail.com>

  M. Andr  Touraine, commissaire enqu teur  
Enqu te publique du projet  olien La Naulerie  
Mairie de la commune Les Forges  
Si ge de l'Enqu te publique.

Bonjour,

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint, et de nous confirmer la r ception de ce dernier.

Cordiales salutations,  
Yolande Gris  et Duncan Cameron  
Le Ch teau des Forges, app. 19  
Le Bourg  
79340 Les Forges

---

— Pi ces jointes :

Lettre.Enqu te projet La Naulerie.pdf

49,2 Ko



Le 21 juillet 2022

À l'attention de :

M. André Touraine  
Commissaire enquêteur  
Enquête publique du projet éolien La Naulerie  
Mairie de la commune Les Forges  
Siège de l'Enquête publique  
14, rue du Château  
Le Bourg - Les Forges  
79340 FRANCE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous voulons, par la présente, vous exposer notre point de vue sur le projet d'implantation d'un parc éolien de la Naulerie dans l'environnement immédiat de la commune des Forges. Ce projet n'a pas notre appui.

Et voici pourquoi. Au nom de la protection de l'environnement (énergie verte), on s'apprête à dégrader l'environnement de la commune des Forges et du territoire avoisinant, et à détruire la qualité de vie de ses habitants. Voilà qui n'est guère raisonnable au pays de Descartes.

Les motifs — depuis la protection des oiseaux jusqu'aux nuisances visuelles et sonores — évoqués jusqu'à présent par les nombreuses populations affectées par la prolifération des fermes et parcs éoliens dans l'ex-Poitou-Charente depuis la mise en service de l'éolien en 2004, sont toujours d'actualité.

À ce jour, l'Observatoire régional de l'énergie en France [<https://oreges.arenouvelleaquitaine.com/energies-renouvelables/eolien#:~:text=Au%201er%20janvier%202022%2C%20on,sur%20sept%20des%20douze%20d%C3%A9>] dénombre quelque 603 éoliennes en fonctionnement, réparties **inégalement** sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine, surtout dans le nord de la région, tout particulièrement dans le Département des Deux-Sèvres, un territoire largement empalé de quelques 184 éoliennes. Et pourtant, le vent souffle partout en France, comme le démontrent les immenses feux de forêt activés par des vents virulents en ce sinistre été dans les Landes.

Décembre 2022 marquera le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre présence aux Forges en tant que Canadiens ayant choisi d'acquérir un petit pied-à-terre dans cette modeste et paisible commune des Deux-Sèvres. Avant de nous y installer en 1997, nous avons soigneusement examiné différents sites en France. Nous avons choisi le « Poitou secret » qui comptait parmi les 7 sites du territoire français les moins exposés aux pollutions diverses. Nous étions enchantés de renouer ainsi, à près de quatre siècles

de distance, avec l'une des régions de France ayant fourni à la Nouvelle-France ses contingents de colons. Depuis, c'est toujours dans le plus complet ravissement que nous y faisons un séjour annuel, de plus longue durée depuis que nous avons quitté nos activités professionnelles.

Au cours de ce quart de siècle, nous avons assisté au développement et à l'embellissement de la commune des Forges et de ses environs. Nous avons été présents à la pose de la première « pierre » (en fait, deux briques) sur le site même du Bourg Est et ce, en présence du sénateur des Deux-Sèvres d'alors (1990-2000), M. André DuLait. Nous avons vu évoluer l'entretien du magnifique terrain de Golf de 27 trous dont la région s'enorgueillit à juste titre et qui attire les amateurs de plein air. Nous avons vu naître et grandir le Bourg Est, les villas sur la route de La Vigelière et les autres lotissements, tels que le Bois Senis, La Vieille-Vigne, l'Aveneau et, plus récemment, le lotissement municipal Les Gas. Tous ont été construits dans le respect de normes environnementales et esthétiques les plus strictes. Nous avons applaudi au *Festival international de films ornithologiques et animaliers* tenu chaque année, à la fin du mois d'octobre, dans la localité voisine de Menigoute ainsi qu'aux diverses activités conçues autour de l'environnement dans la région. Nous partageons la fierté des habitants du territoire pour l'établissement d'aires protégées dans le Département des Deux-Sèvres et l'éclosion d'activités culturelles soucieuses de l'environnement, par exemple, l'espace naturel du *Jardin des sens*, etc. Depuis plusieurs années déjà, le Golf du Domaine des Forges s'est rallié à la protection de l'environnement en abandonnant l'usage de pesticides néfastes aux oiseaux et à toutes espèces animalières, abeilles et autres insectes compris.

Bref, qui oserait prétendre participer à la sauvegarde de l'environnement aux Forges et dans les communes avoisinantes par la construction de gigantesques pylônes à palles bruyantes au coeur même d'une aire protégée officiellement et fréquentée par de nombreuses espèces d'oiseaux?

Il existe déjà une abondance d'éoliennes dans les Deux-Sèvres. Quel besoin y a-t-il d'ajouter à ces miradors géants d'autres mastodontes qui vont non seulement nuire aux bêtes, aux insectes et aux habitants de ce territoire, mais encore défigurer les paysages idylliques du Poitou bordé de petites haies verdoyantes, asiles pour la faune ailée, la flore sauvage et une panoplie d'insectes, compromettre la quiétude du site archéologique voisin de Sanxay, site apprécié des amateurs de théâtre et de musique? Si le parc éolien de La Naulerie venait à voir le jour, il y a fort à parier qu'il provoquerait la fuite vers d'autres horizons plus hospitaliers de nombreux résidents européens ou originaires d'autres contrées installés sur ce terroir poitevin aménagé dans le plus grand respect de la nature pour la pratique de loisirs pacifiques et attractifs. Grâce à tous les efforts collectifs passés et présents, la commune des Forges, la Communauté des communes Parthenay-Gâtine ainsi que la région de la Nouvelle Aquitaine ont largement bénéficié à ce jour de la présence stimulante de ces résidents étrangers, de leur contribution à l'économie locale, mais aussi à l'économie générale, notamment par les taxes diverses qu'ils versent au Trésor public de France.

Voilà autant de motifs, Monsieur le Commissaire enquêteur, qui justifient notre ferme opposition à l'érection de hautes tours bardées d'ailes démesurées, scintillantes et sonores, plantées à proximité de lieux habités et d'aires protégées : les éoliennes sont nuisibles à la qualité de vie du vivant, paysages, bêtes et humains. Aussi, il nous paraît tout à fait raisonnable de donner un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune des Forges.

En lieu et place de l'érection de ces mâts gargantuesques, peut-être conviendrait-il davantage d'exploiter les nombreuses heures d'ensoleillement que connaît la Nouvelle Aquitaine pour y développer, à moindre coût à tous égards, l'énergie photovoltaïque en sollicitant les toits des bâtiments, anciens et nouveaux, pour y installer de façon permanente des panneaux solaires. Ou encore de prospecter l'énergie géothermique dans les sols régionaux qui s'y prêtent.

Bien respectueusement,

Yolande GRISÉ et Duncan CAMERON, copropriétaires  
Le Château des Forges, app. 19  
Le Bourg  
79340 LES FORGES

P.S.: La lettre originale, dûment signée vous est expédiée ce même jour par courrier postal.



**Sujet :** [INTERNET] Lettre d'opposition La Naulerie Les Forges

**De :** Veerle Van Dommelen <veerle.vandommelen@hotmail.com>

**Date :** 22/07/2022 10:39

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour,

Veuillez trouver ma lettre ci-joint.

Merci

Veerle Van Osta-Van Dommelen  
Ch Des Forges. Apt 18

(

— Pièces jointes : —

---

La Naulerie - lettre d'opposition.docx

93,2 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

22 juillet 2022

En tant que propriétaire de l'appartement 18 au domaine Château des Forges, je m'oppose sincèrement au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet négatif pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.
- h) Les cicatrices dans le paysage après 30 ans (la fin de vie d'une éolienne)
- i) Le risque d'en avoir plus que 3 très facilement, une fois l'accord pour les 3 premières soit donné.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Veerle Van Osta-Van Dommelen

Château des Forges – Le Bourg – appartement 18



**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Parc Éoliens De La Naulerie Les Forges

**De :** "Robert Spiele" <rhspiele@me.com>

**Date :** 22/07/2022 16:02

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire- Enquêteur,

Nous sommes le conseil d'administration de l'association de droit néerlandais, de Belangenvereniging Domaine Des Forges ( l'Association d'Intérêt Domaine Des Forges) . L'association a son siège aux Pays-Bas.

Cette association a pour objet de représenter les intérêts communs des propriétaires de biens enregistrés situés dans le Domaine des Forges.

Les membres de l'association, qui vivent principalement aux Pays-Bas (120), sont les propriétaires d'environ 58 villas situées dans les municipalités des Forges et de Vasles, la plupart le long du parcours de golf. À quelques exceptions près, les villas ont été achetées et utilisées comme résidences secondaires.

Pour tous nos membres, il s'applique qu'ils ont acheté leur villa au cours des vingt dernières années surtout - en premier lieu – à cause de l'emplacement le long du parcours de golf de 27 trous, qui était déjà construit. Ce parcours est considéré par les professionnels et les amateurs comme l'un des plus beaux parcours de la région, et compte plusieurs dizaines de milliers de visites par an. A part de nos membres aussi des locataires de leurs villas, et des joueurs enthousiastes des villages et villes voisines.

Dans leur décision d'achat, ils savaient que, contrairement à beaucoup d'autres zones touristiques, la zone où les villas ont été construites et qui, dans un rayon d'au moins 20 kilomètres du terrain de golf, ne tire pas du tout sa valeur et son attrait à l'orientation touristique. Comme des installations de restauration ou des centres commerciaux, mais en tant qu'acheteurs / propriétaires, ils dépendaient du caractère paysager étendu de l'environnement, de l'immensité et de la nature préservée et de la paix et de la tranquillité de celle-ci.

Comme nos membres, nous avons pris acte de la volonté d'une entreprise privée, Valeco/Parc Éoliens La Naulerie, de construire et d'exploiter 2 éoliennes sur un site situé dans la commune des Forges. Ceci à une distance - à vol d'oiseau – d'environ 1-2 kilomètres du terrain de golf de presque 200 hectares, et donc à environ 1-2 kilomètres des villas construits le long du parcours de golf. Les éoliennes auront une hauteur d'environ 200 mètres. C'est plus que la hauteur d'un gratte-ciel moyen !

Nos membres sont d'avis qu'ils ont une grande importance qu'aucune coopération ne soit accordée à la réalisation de ce projet par le gouvernement qui en décide.

Outre de nombreuses autres objections qui auront été portées à votre attention sous divers angles, toutes les objections que nous soutenons de tout cœur, nous pensons, avec nos membres, que le placement des éoliennes et leur fonctionnement sur le site en question seront disproportionnellement dommageables aux intérêts de nos membres non seulement à court terme mais surtout à long terme.

Ceci est plus précisément dû à sa simple présence et à sa visibilité.

Avec leur hauteur d'environ 200 mètres, les éoliennes s'élèveront à environ 170/180 mètres au-dessus des plus hauts arbres, des rangées d'arbres et du boisement présents dans la région. Selon l'emplacement des villas, des jardins et des terrasses de nos membres, mais aussi et en tout cas sur presque tous les 27 trous du parcours de golf, les éoliennes seront dominantes et détonant quotidiennement dans le paysage, et à l'horizon présent et visible. Affectant ainsi de manière drastique et irréversible le caractère de ce beau parcours.

Même si les propriétaires existants des villas, après l'installation des éoliennes, s'habitueront à un moment donné à la vue des éoliennes ou vivraient avec leur gêne causée par les éoliennes, il est justifié de supposer que des tiers ne devraient pas immédiatement, mais sûrement à l'avenir, choisir un terrain de golf différent de celui des Forges pour jouer au golf, et donc aussi pour leur recherche d'une résidence secondaire ils choisiront une alternative qui n'offre pas une vue sur les éoliennes défigurées.

D'après ce que nous comprenons, la municipalité de Vasles a déjà décidé, pour les mêmes raisons ou pour d'autres raisons, de ne pas accorder la participation à la construction d'éoliennes à l'intérieur de ses limites municipales et la municipalité des Forges aurait décidé au moins de s'opposer à la construction d'éoliennes à l'extérieur de ses limites municipales.

Il est alors étrange qu'au sein d'une même commune d'environ 120 habitants un espace soit néanmoins offert pour l'implantation de ces éoliennes dans sa commune, et que par la même commune les intérêts de plus de 120 propriétaires d'une résidence secondaire dans la même commune soient ignorés. Alors que c'est précisément eux qui subissent le plus de nuisances et de dommages de l'emplacement et du fonctionnement des éoliennes, directement et indirectement.

Nous et nos membres craignons que les éoliennes qui seront toujours et partout visibles affecteront sérieusement l'attrait de jouer sur le terrain de golf des Forges et que le nombre de visites sera considérablement réduit à long terme. Et on craint qu'à long terme, l'exploitation du parcours sera également sous pression et donc aussi la survie du golf en totalité. En ligne avec cela, la jouissance existante et la vente des villas autour du parcours peuvent également subir de fortes pressions.

Bien que le projet s'inscrive sans aucun doute dans l'objectif d'utiliser des énergies renouvelables, il existe des alternatives, telles que l'installation de panneaux solaires ou l'installation d'éoliennes dans d'autres endroits, où ils ne causent aucun dommage

au paysage et sa vue. Ainsi ça peut avoir le même effet bénéfique pour la communauté que la construction de ces deux éoliennes.

Il convient de noter qu'il s'agit en principe d'une initiative purement privée dont les revenus reviendront exclusivement au promoteur privé et à son exploitant, et non à la communauté (affectée par le placement des éoliennes). Les dons qui ont été promis à la municipalité ne peuvent être considérés que comme une récompense unique pour la coopération administrative de la municipalité. Ni les 120 habitants de la commune des Forges elle-même ni les plus de 120 propriétaires de leurs villas autour du parcours de golf utilisées comme résidences secondaires ne partageront pas les avantages des éoliennes comme par exemple avec l'énergie gratuite ou moins chère.

C'est sur la base de tout ce qui précède que nous, par votre intermédiaire, Madame la Préfète voudrions demander de toute urgence que, même en pesant les intérêts, les intérêts de nos membres à maintenir la vue existante sur et autour du terrain de golf surpasse l'intérêt privé du promoteur/exploitant de ces éoliennes, et de refuser l'autorisation demandée par elle pour sa construction.

Le Conseil d'administration, Rotterdam (Pays-Bas), le 22 juillet 2022

Annemieke Marinissen, présidente

Robert H. Spiele, secrétaire

René A.H. Post, trésorier



**Sujet :** [INTERNET] Objection contre le projet éolien de la Naulerie

**De :** Guus Hulshof <guus.hulshof@hotmail.nl>

**Date :** 22/07/2022 20:15

**Pour :** " pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ajoutée notre objection contre le projet éolien de la Naulerie

Cordialement  
Guus Hulshof  
Gwen van Driel  
2 Rue de La Vigilière  
Les Forges

Verzonden vanuit Mail voor Windows

— Pièces jointes : —

---

vigiliere\_2.docx

15,5 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison rue de la Viglière 2, Les Forges je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Guus Hulshof et Gwen van Driel

rue de la Viglière 2, Les Forges



**Sujet :** [INTERNET] l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Ben Zijlstra <benzijlstra9@gmail.com>

**Date :** 23/07/2022 15:09

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Au :

Commissaire Enquêteur pour

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison { 11 Rue de la Vigilière, Les Forges} je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Hendrik Jan Bernard Zijlstra

{11 Rue de la Vigilière, Les Forges}

Mobiel: +31 (0) 6 51612091

Email: [Benzijlstra9@gmail.com](mailto:Benzijlstra9@gmail.com)



**Sujet :** [INTERNET] l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** Ardie <acvandervelden@upcmail.nl>

**Date :** 24/07/2022 17:53

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 12 Rue de Vieille Vigne Vasles je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Ardie van der Velden

12 Rue de Vieille Vigne Vasles



**Sujet :** [INTERNET] opposition au project éolien de la Naulerie

**De :** "Luit Ezinga" <luit@schuddebeurs.nl>

**Date :** 25/07/2022 13:59

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

**Copie à :** <rhspiele@me.com>, "Luit Ezinga" <luit@schuddebeurs.nl>

Cher monsieur le Commissaire Enqueteur,

Dans l'annex, vous trouvez mon lettre d'opposition au project éolien de la Naulerie

Cordialement,

Luit Ezinga

Vieille Vigne 18

Vasles

— Pièces jointes : —

---

Handgeschreven\_2022-07-25\_133712.pdf

480 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

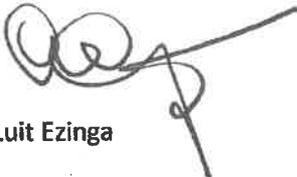
En tant que propriétaire de la maison Vieille Vigne 18, Vasles, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,



Luit Ezinga

Vieille Vigne 18, Vasles



**Sujet :** [INTERNET] lettre d'opposition Carla Meijs Chateau des Forges

**De :** <jleenen@casema.nl>

**Date :** 25/07/2022 12:08

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

La Naulerie - lettre d'opposition.docx

93,4 Ko



A l'attention de :

Commissaire Enquêteur  
l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie  
Mairie de Les Forges  
Siège de l'enquête

Cher Madame/Monsieur le Commissaire Enquêteur,

22 juillet 2022

En tant que propriétaire de l'appartement 3 et 4 au domaine Château des Forges, je m'oppose sincèrement au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour motiver mon opposition :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet négatif pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.
- h) Les cicatrices dans le paysage après 30 ans (la fin de vie d'une éolienne)
- i) Le risque d'en avoir plus que 3 très facilement, une fois l'accord pour les 3 premières soit donné.
- j) Risque pour l'économie local parce que les gens autour de golf vont partir.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Carla Meijs

Château des Forges – Le Bourg – appartement 3 et 4



**Sujet :** [INTERNET] PE La Naulerie, Deux Eoliens Les Forges

**De :** René Post <poskon@ziggo.nl>

**Date :** 25/07/2022 14:18

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Breda, Pays Bas, 25 juillet 2022

Monisieur le Commissaire Enquêteur

Nous sommes Néerlandais, habitons aux Pays-Bas et possédons une villa à la Rue de la Vieille Vigne 25 à Vasles/Les Forges. La villa est utilisée comme résidence secondaire.

Nous sommes membres de l'Association d'intérêt néerlandais, connue comme la «Belangenvereniging Domaine Des Forges », et sommes conscients de la lettre de l'objection qui vous a été soumise dans notre intérêt contre la demande d'installation de deux éoliens de 200 mètres de haut dans la commune es Forges. Il va sans dire que nous soutenons pleinement le contenu de cette objection et que nous nous y référons également pour nos objections.

Pendant notre séjour en France, la présence et l'image des éoliens, s'élevant bien au-dessus des rangées d'arbres, dominera l'image et la vue, même si c'est à une distance d'environ 1,5 kilomètre. Non seulement de notre villa et de la terrasse de la villa, mais aussi sur le golf et aussi dans les environs.

Venant des Pays-Bas à la France, nous sommes de plus en plus étonnés par la croissance annuelle et débridée du nombre de terribles grands éoliens en France, à des kilomètres le long des autoroutes mais surtout dominant tout dans le paysage français auparavant toujours beau . De cette façon, nous sentons que la campagne de France devient lentement une grande zone industrielle.

On pourrait penser que le gouvernement aurait toujours un plan indiquant si, où, à quelle hauteur et combien d'éoliennes pourraient être construites, en tenant compte de l'effet utile pour la communauté sans inconvénients inutiles pour le paysage et les citoyens. Pour autant que nous sachions, il n'existe pas de tel plan.

En l'absence de cela, il faut espérer que Mme de Préfet du Département des Deux-Sèvres mette un terme à ce développement dans cette petite commune. Où on, pour des raisons peut-être très modestes, veut offrir de l'espace pour une initiative privée d'installer ces deux éoliens.

Respectueusement

René et Bernadette Post-van Koningsbruggen

Rue de la Vieille Vigne 25

Les Forges/Vasles

Lassuslaan 30  
4837AW Breda (P-B)

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien Les Forges / La Naulerie : Contribution FEE  
De : Benjamin Ploux <benjamin.ploux@qenergyfrance.eu>  
Date : 25/07/2022 17:27  
Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la contribution de France Energie Eolienne dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de « La Naulerie », sur la commune des Forges.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



**Benjamin Ploux**  
France Energie Eolienne  
Délégué Régional Adjoint Sud-Ouest  
benjamin.ploux@fee.asso.fr  
06 31 38 50 61  
[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)



— Pièces jointes :

Contribution FEE - Projet éolien des Forges (79).pdf

177 Ko





**M. André TOURAINE, commissaire enquêteur**

**Parc éolien de la Naulerie, commune des Forges (79)**

**Objet :** Contribution de France Energie Eolienne  
Enquête Publique sur la demande d'autorisation environnementale

Bordeaux, le 25 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

France Énergie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude... Les entreprises adhérentes de FEE ont construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'éolien. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'éolien, sommes convaincus que l'énergie éolienne est une formidable opportunité pour la France, en termes énergétiques, économiques et industriels. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. L'éolien est aujourd'hui incontournable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté électrique de la France. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

En outre, l'éolien est aujourd'hui déjà compétitif d'un point de vue tarifaire : les projets lauréats du dernier appel d'offres national, dont les résultats ont été rendus publics en février 2022, présentent ainsi un prix moyen pondéré de 64,5 €/MWh, faisant de l'éolien l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique et avec le solaire.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui 22 600 emplois. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Nouvelle Aquitaine, la filière éolienne représente plus de 1000 emplois.

Nous travaillons à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

**Nous souhaitons ainsi apporter notre soutien, dans le cadre de l'enquête publique, au projet de la Naulerie, situé sur la commune des Forges à l'est des Deux-Sèvres.**

En effet, nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

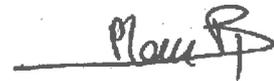
En premier lieu, ce projet permettra de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 23 avril 2020. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

- Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ;
- 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 décembre 2021 était de 18 783 MW installés.
- Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.

En second lieu, si la région Nouvelle-Aquitaine contribue déjà significativement à la puissance installée avec 1 183 MW en exploitation, le SRADDET fixe comme premier objectif de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050. De plus, ce document cadre prévoit une puissance d'énergie éolienne de 5 016 MW pour 2030 et 8 472 MW en 2050. L'énergie éolienne devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

**Benjamin PLOUX**  
Délégué Régional Adjoint  
Groupe régional Sud-Ouest



**Sources d'informations :**

- Site internet de France Energie Eolienne : <https://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2021, Capgemini Invent pour FEE : [https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol\\_2021\\_web\\_light.pdf](https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/ObsEol_2021_web_light.pdf)
- Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2021 : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique La Naulerie - Les Forges (79) - remarque sur le registre dématérialisé des observations

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 25/07/2022 18:41

**Pour :** PREF79 pref-contact-enquetespubliques <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je viens de consulter le registre dématérialisé des observations déposées dans le cadre de l'enquête publique du projet de parc éolien de La Naulerie aux Forges (79).

**Je constate avec beaucoup d'étonnement que les pièces jointes à mes contributions sont dissociées des courriels d'envoi qui constituent en quelque sorte un résumé de celles-ci.**

**Je le regrette et le déplore car, de ce fait, la compréhension de mes contributions est rendue plus difficilement compréhensible.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry de SAINT VICTOR

*Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Jazeneuil (ADPEJ)*



**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie

**De :** Planet <boschmul@planet.nl>

**Date :** 25/07/2022 21:18

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison [ domaine l'aveneau ,lot 21, Vasles] je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a. Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b. La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c. La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d. Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e. La menace sur le développement touristique local.
- f. La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g. La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Bernard F. van den Bosch

Domaine L'Aveneau , lot 21, Vasles)

Verstuurd vanaf mijn iPad



**Sujet :** [INTERNET] Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** <empurvis@ziggo.nl>

**Date :** 25/07/2022 22:29

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

BVDDF 2022 PE de la Naulerie VV20.docx

15,3 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison , 20 Vieille Vigne, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Edwin Purvis

20 Vieille Vigne, Les Forges

25 juillet 2022



**Sujet :** [INTERNET] Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

**De :** <purvis@freeler.nl>

**Date :** 25/07/2022 22:31

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

BVDDF 2022 PE de la Naulerie VV19.docx

15,3 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison , 19 Vieille Vigne, Les Forges, je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- c) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- d) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits.  
Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- e) La menace sur le développement touristique local.
- f) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- g) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Marga Purvis

19 Vieille Vigne, Les Forges

25 juillet 2022



**Sujet :** [INTERNET] avis enquete publique éoliennes site La Naulerie les Forges

**De :** Hélène Moreau <helene.moreau86@orange.fr>

**Date :** 26/07/2022 10:49

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

je vous prie de prendre connaissance de mon avis ci-joint au sujet de l'implantation de deux éoliennes sur la commune des Forges.

Respectueusement

Hélène MOREAU PHARAMIN

— Pièces jointes : —

---

Avis\_Enquete\_LaNAULERIE-1.pdf

82,1 Ko



Je m'appelle Hélène MOREAU PHARAMIN, je suis originaire du village de Sanxay depuis plusieurs générations.

En 1998 j'ai acquis une maison ancienne dans le bourg que j'ai rénovée avec mon mari en suivant les préconisations des bâtiments de France puisque notre maison est située dans le périmètre de l'église du village qui est classée.

L'implantation de deux éoliennes sur la commune des Forges qui seront visibles depuis ma maison a retenu mon attention et m'a conduit à m'intéresser au projet et à lire les documents présentés par la société Valeco pour l'enquête publique.

Tout d'abord je constate qu'il n'y a pas de cohérence territoriale pour l'implantation des éoliennes.

En effet la présentation du projet de la Naulerie, ignore les autres projets éoliens en cours.

Ainsi, dans un périmètre de 6 km autour du bourg de Sanxay, cinq éoliennes sont déjà construites sur la commune de Saint Germier et huit autres projets sont en cours pour 31 éoliennes.

Sanxay risque d'être cerné par 36 éoliennes. On arrivera à une saturation en nombre d'éoliennes qui inévitablement entrainera une dégradation du paysage rural environnant.

Cela aura inéluctablement des conséquences sur l'attractivité et le développement touristique du village.

La commune de Sanxay a été précurseur dans le domaine du tourisme vert avec l'ouverture du camping et de la baignade en 1967.

De nombreux particuliers participent au développement touristique et au rayonnement de la commune, ils ont investi pour la conservation du patrimoine bâti : château de Marconnay, ancien hôtel de Sanxay, château de la Briouze, maisons de bourg, moulins, fermes ... Leurs efforts et investissements pourraient être anéantis par la baisse de l'attractivité du village.

Mais surtout Sanxay possède sur son territoire le site gallo-romain géré par le centre des monuments nationaux.

L'étude paysagère reconnaît que :

*Le site gallo-romain de Sanxay possède une sensibilité très forte au projet (éolien) puisque les gradins du théâtre sont orientés dans la direction du site d'implantation...* (PDF n° 58 - étude paysagère )

Le site gallo-romain accueille depuis l'année 2000 le festival des Soirées Lyriques qui monte un opéra en plein air chaque été.

J'ai tout de suite compris que ce festival était une chance pour notre village et je suis bénévole à l'association des Soirées Lyriques de Sanxay depuis la première édition en 2000 et membre du conseil d'administration depuis 2014.

Je suis encore dans la vie active mais chaque été je consacre trois semaines de mon temps libre au festival d'opéra. J'aide à la confection des costumes et suis responsable de la commission des costumes.

Le balisage lumineux des deux éoliennes implantées à 3400 mètres du site et qui auront une hauteur de 200 m de haut sera visible depuis le théâtre légèrement sur la droite de l'axe de la scène.

Voir deux flashes lumineux rouges clignotants toutes les secondes dans son champ de visuel pendant toute la durée du spectacle est tout simplement insupportable.

Un opéra n'est pas un concert de rock avec des jeux de lumières incessants Les voix et l'orchestre ne sont pas amplifiés.

Les spectateurs recherchent l'émotion quand ils assistent à un opéra et le cadre champêtre y contribue largement. Chaque année, la presse spécialisée met en avant cet aspect dans ses critiques.

Je prendrai un seul exemple: La Traviata , opéra archi connu déjà joué deux fois à Sanxay.

Dans le dernier acte, Violetta va mourir ; elle est seule sur la scène, l'orchestre arrête de jouer, l'atmosphère scénique est recueillie. Elle chante une dernière fois son amour perdu; l'émotion est à son comble, le frisson passe, les spectateurs sont concentrés, émus et laissent couler leurs larmes.

Peut-on imaginer en même temps que cette scène deux flashes lumineux en plein figure ? Non .

La présence des éoliennes entrainera inévitablement une baisse de la fréquentation et un déclin du spectacle.

L'équilibre financier de l'association est fragile et une baisse du chiffre d'affaire de la billetterie mettra l'association en grande difficulté et en danger de fin.

Le festival des Soirées Lyriques est unique en son genre et se maintient grâce au travail acharné et passionné des deux cents bénévoles.

Chaque année les artistes et techniciens professionnels qui découvrent cette organisation sont émerveillés et reconnaissants de ce travail.

L'association réunit essentiellement des personnes de Sanxay et des communes voisines, de tous âges, de toutes conditions : c'est un excellent moteur social.

La fin des Soirées Lyriques de Sanxay serait un désastre pour la commune.

Le 8 avril 2021 le conseil municipal de Sanxay a voté à **l'unanimité (15 voix)** un budget de 410 000 euros pour la réhabilitation de la maison Saint Gabriel (ancienne école) pour la transformer en maison des associations. Il est prévu que l'association des Soirées Lyriques y soit hébergée.

Par cet engagement et cet investissement très lourd et ambitieux, la commune de Sanxay a signifié son attachement au spectacle des Soirées Lyriques et souhaite que l'association reste à Sanxay.

Pour toutes ces raisons je suis très défavorable au projet d'installation de deux éoliennes sur le site de la Naulerie sur la commune des Forges dans les Deux-Sèvres.

Hélène MOREAU PHARAMIN

Conseillère municipale de Sanxay

[INTERNET] Lettre d'objection

**Sujet :** [INTERNET] Lettre d'objection

**De :** "Jens Stellingwerf" <stellingwerf.jentje@orange.fr>

**Date :** 26/07/2022 16:21

**Pour :** <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

---

26-7-2022 Lettre d'objection Éoliennes de la Naulerie.pdf

340 Ko



[pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Au :

Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 10 La Vieille Vigne 79340 Vasles je m'oppose violemment au projet éolien de la Naulerie.

Nous habitons permanence à environ 1 km du lieu où les éoliennes seront construites. Et sont donc les habitants de la commune de Vasles les plus proches. Toute la journée, nous avons une vue directe sur les éoliennes depuis notre chambre séjour et la terrasse. Nous sommes venus ici à cause de la nature, de la vue, du terrain de golf et de la tranquillité.

Nous savons par des projets existants que nous devons faire face à des nuisances sonores dans certains vents.

Il y a plusieurs raisons pour être contre ce projet :

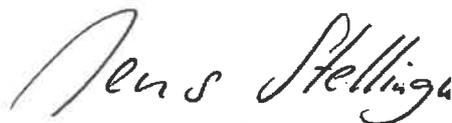
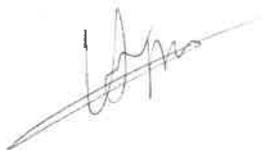
- a) Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- b) Nuisance sonore.
- c) La menace de bruit encore plus perturbant liée à la taille des éoliennes.
- d) La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- e) Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf.
- f) La menace sur le développement touristique local.
- g) La valeur de ma propriété sera diminuée.
- h) La saturation des paysages avec les éoliennes.

J'espère de tout mon cœur que ce projet soit renoncé.

Cordialement,

Anne et Jens Stellingwerf  
10 La Vieille Vigne  
79340 Vasles

Signé 26 juillet 2022



Copie à la commune de Vasles / Monsieur le Maire Vasles / Conseil local Vasles



**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable au parc éolien des FORGES

**De :** Jacques Delage <jdelage2416@gmail.com>

**Date :** 26/07/2022 17:43

**Pour :** pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente je souhaiterai exprimer mon plein soutien au projet éolien sur la commune des Forges.

En effet, aujourd'hui il y a un consensus sur la nécessité et l'urgence de développer des énergies renouvelables, y compris en France, pays très nucléarisé. Le dernier rapport prospectif de RTE indique qu'au minimum il faudrait multiplier par 2,5 la puissance installée en éolien terrestre (ci-dessous l'extrait avec les différents mix de scénario de production étudiés, celui qui vise une relance volontariste et ambitieuse du nucléaire -N03- prévoit dans le même temps x2,5 sur l'éolien terrestre).

Bien entendu, cela ne suffira pas : il faut également développer de l'éolien en mer, du solaire, avancer sur l'efficacité et la sobriété.

 image.png

Il convient de rappeler qu'aujourd'hui 2/3 de notre énergie provient de ressources fossiles importées et que l'objectif de neutralité carbone en 2050 vise à chasser ces 2/3 d'énergie en diminuant de 40% notre consommation d'énergie finale et en compensant avec une augmentation de notre production d'électricité bas carbone.

image.png

Nous sommes en ce moment même en train de rédiger des lois d'urgence pour permettre la réouverture « *au cas où* » de centrales à charbon (Saint-Avold) afin d'éviter dans la mesure du possible des délestages au détriment des émissions de CO2 pour l'hiver prochain.

Dans le même temps, nous sommes en été et alors que la consommation électrique française est plutôt faible, nous brûlons continuellement du gaz et importons de l'électricité aux limites de nos capacités là où il y a quelques années les centrales à gaz étaient à l'arrêt durant ces périodes et où nous exportions de l'électricité vers nos voisins.

Absolument tous les voyants sont au rouge et il nous faut urgemment stopper notre dépendance au gaz fossile venant de l'étranger pour des raisons climatiques, géopolitiques, économiques, sociales et de souveraineté énergétique. **Pour cela, il nous faut mettre en service des nouveaux moyens de production d'énergie décarboné.** Si de nouveaux réacteurs nucléaires ont bien été décidés, ils ne pourront délivrer leurs premiers kWh qu'à partir de 2035. **D'ici là, la seule solution se trouve avec les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité.**

**Nous ne pouvons plus, raisonnablement, nous permettre de refuser des projets d'énergies renouvelables pour des motifs futiles.** Oui, une éolienne se voit, une centrale nucléaire se voit, une centrale à gaz se voit, un barrage hydroélectrique se voit. Tout ce qui permet de produire de l'énergie utilisable pour l'homme est visible dans notre environnement. Aujourd'hui, 2/3 de l'énergie que nous utilisons est délocalisée, sa production (puits de pétrole aux émirats, gaz de schiste aux USA, forages gaziers russe...) nous est parfaitement invisible sur le territoire français. Nous ne pouvons plus continuer ainsi et nous allons devoir relocaliser notre production d'énergie et nous n'aurons pas d'autre choix que de le voir dans notre environnement. Si nous ne le faisons pas, alors les futures générations devront soit mettre les bouchées doubles pour faire ce que nous n'avons pas fait, soit elles subiront un rationnement énergétique (qui sera bien un rationnement subi et non une sobriété choisie). Ne soyons pas égoïste.

Le parc éolien des Forges permettra, selon son concepteur, de délivrer chaque année 30GWh d'énergie bas carbone. Si on considère à 6MWh/an la consommation d'un foyer (valeur plutôt élevée), ça représente la couverture de consommation de 5000 foyers : c'est énorme. Les projets éoliens peuvent être mis en service dans des délais contenus : 3 ans. Nous en avons clairement besoin.

Quand je lis certaines contributions qui proviennent de Rotterdam : « *C'est sur la base de tout ce qui précède que nous, par votre intermédiaire, Madame la Préfète voudrions demander de toute urgence que, même en pesant les intérêts, les intérêts de nos membres à maintenir la vue existante sur et autour du terrain de golf surpasse l'intérêt privé du promoteur/exploitant de ces éoliennes, et de refuser l'autorisation demandée par elle pour sa construction.* »

Dans quel monde vit-on pour en arriver à demander de « *maintenir la vue existante sur un golf* » alors qu'on est entré dans une crise énergétique inédite qui va durer des années ? A quel niveau d'égoïsme et de mépris pour les futures générations se situe-t-on ? Ces personnes savent-elles que les kWh produits bénéficient aux producteurs de ces derniers mais aussi à leurs consommateurs ? (qui plus est, selon des articles de journaux récents, les énergies renouvelables bénéficieraient finalement aux finances publiques, donc à tout le monde - voir : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/energies-renouvelables-letat-vers-un-jackpot-dau-moins-86-milliards-deuros-1777272> !). Ces personnes ne se disent-elles pas que c'est plutôt le changement climatique aujourd'hui visible avec les épisodes de sécheresse qui se multiplient qui risque de modifier définitivement l'aspect de leur golf ?

Manifestement certaines personnes sont complètement déconnectées de la réalité.

Je compte sur vous, Monsieur le commissaire enquêteur, pour donner un avis éclairé et responsable sur le

présent projet.

Respectueusement,

Jacques DELAGE.





[INTERNET] Projet éolien de la Naulerie.

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de la Naulerie.

**De :** Harry Boersma <harryboersma@upcmail.nl>

**Date :** 26/07/2022 18:36

**Pour :** "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre objection à l'érection de deux éoliennes aux Forges.

Cordialement,

Harry en Carla Boersma

— Pièces jointes : —

---

2022-07-26, Project éolien de la Naulerie.pdf

124 Ko

H.R.Boersma  
C. Boersma van der Kwaak  
8 Lieu-dit L'Aveneau  
79340 Vasles/Lés Forges

Au: Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique du Projet Eolien de la Naulerie

Les Forges, 26-07-2022

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire de la maison 8 lieu-dit L'Aveneau, 79340 Les Forges, je suis fortement opposé au projet éolien de la Naulerie.

Il y a plusieurs raisons de s'opposer à ce projet :

- Les éoliennes causeront une pollution visuelle importante.
- La menace de bruit encore plus perturbant liés à la taille des éoliennes.
- La gêne provoquée par les flashes doubles sur ces grandes éoliennes
- Les dommages causés à la flore et à la faune.
- Le parcours du golf de 27 trous est un atout spécifique pour Les Forges et tous ses lieux-dits. Les éoliennes prévues auront un effet désastreux pour la qualité et l'attractivité du golf
- La menace pour le développement du tourisme local.
- La valeur des propriétés, y compris notre maison, va diminuer.
- La saturation du paysage par les éoliennes.

J'espère, et beaucoup avec moi, que l'autorisation ne sera pas accordée pour la construction de ces éoliennes.

Cordialement,



Harry Boersma



Carla Boersma

